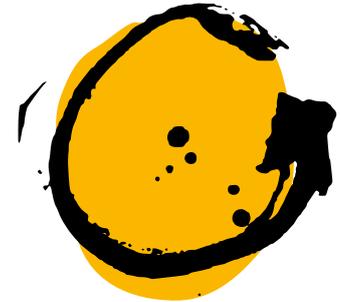




المنظمة الدولية للهجرة
وكالة الأمم المتحدة للهجرة

Organisation internationale pour les migrations
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations



Initiative Conjointe pour la Migration
et le Développement de l'ONU
(ICMD)

GUIDE METHODOLOGIQUE

*pour l'intégration de la migration
dans la planification
du développement local*

Ce Guide a été élaboré en
collaboration avec la commune
de M'saken et l'association de
planification stratégique M'saken 2050



Financé par



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Direction du développement
et de la coopération DDC**

GUIDE METHODOLOGIQUE

***pour l'intégration de la migration
dans la planification
du développement local***

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de son auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues de la République tunisienne, de la Direction suisse du développement et de la coopération, de l'Organisation des Nations Unie, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ou de l'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement de l'ONU (ICMD).

Les dénominations utilisées et la présentation de la matière contenue dans ce rapport ne doivent pas être interprétées comme l'expression de quelque opinion que ce soit de la part de la République tunisienne, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement de l'ONU (ICMD) s'agissant du statut légal d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ni de leurs autorités, pas plus que de leurs frontières.

L'OIM croit fermement que les migrations ordonnées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

L'ICMD de l'ONU travaille à maximiser le potentiel de la migration pour le développement local. Pour ce faire, elle sélectionne un certain nombre d'initiatives locales dans le domaine de la migration et du développement qu'elle consolide en apportant une aide financière, une assistance technique et un renforcement des capacités aux intervenants sur le terrain. Par ailleurs, l'ICMD de l'ONU compile et partage les bonnes pratiques et les enseignements tirés des initiatives afin de mutuellement soutenir les acteurs locaux, d'enrichir le dialogue aux niveaux national et international et ainsi promouvoir le rôle essentiel des autorités locales dans la gestion de la migration en faveur du développement local.

Ce document n'a pas été revu par le service d'édition de l'OIM.

Publication réalisée grâce au soutien financier de la DDC.

Editeur :

Organisation internationale pour les migrations

6, Rue du Lac le Bourget

Les Berges du Lac, 1053 Tunis, Tunisie

Tél. : (+216) 71 860 312 / 960 313 / 861 097

Fax : (+216) 71 962 385

E-mail : iomtunis@int.com

Site web : www.tunisia.iom.int

Graphisme et mise en page réalisée par :

Mim Editions : 7, Rue de l'Hyacinthe, Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis - Tél. : (+216) 70 037 464

© 2018 Organisation internationale pour les migrations (OIM) © Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement de l'ONU (ICMD).

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle de la présente publication est interdite sans autorisation écrite préalable de l'éditeur. Elle ne peut être, ni enregistrée dans un système d'archives, ni transmise par voie électronique ou mécanique, par xérographie, par bande magnétique ou autre.

Contributeurs

Ce Guide méthodologique a été élaboré par M. Lou ZAÏD-CHAVANNE (Point focal de l'Initiative Conjointe des Migrations et du Développement de l'ONU (ICMD) au sein de l'Organisme des Nations Unies chargé des Migrations (OIM) Tunisie), en coordination avec Mme. Cécile RIALANT (Responsable de programme) et Mme. Joanne IRVINE (Experte en gestion des connaissances) de l'unité de la gestion des programmes de l'ICMD.

En outre, des fonctionnaires de la direction générale des programmes communaux, des conseils régionaux et des conseils de districts au sein du ministère des affaires locales et de l'environnement (MALE/DGPCCRCO), ainsi que des membres de la commune de M'saken et de l'association de planification stratégique M'saken 2050 ont apporté une contribution essentielle en participant à des entretiens et des ateliers de travail, en fournissant des ressources clés et en apportant des commentaires pertinents tout au long du processus d'élaboration de ce Guide.

Enfin, ce document a également été grandement enrichi par les apports de représentants d'agences des Nations Unies, en particulier Mme Laurine Peyronnet (Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Tunisie) et Mme. Amel BEN AOUALI et M. Alaeddine DRIDI (OIM Tunisie).

Pour l'intégration de la migration dans la planification du développement local

GUIDE METHODOLOGIQUE

Ce Guide méthodologique a été élaboré par l'Initiative conjointe pour la migration et le développement de l'ONU (ICMD) et l'Organisme des Nations Unies chargé des migrations (OIM) Tunis dans le cadre du projet conjoint OIM-PNUD « intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement », financé par la DDC et mis en œuvre par l'OIM Tunis, en partenariat avec le Ministère des affaires sociales

REMERCIEMENTS

L'Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD) des Nations Unies et l'organisme des Nations Unies chargé de la migration – Organisation internationale pour les migrations (OIM) Tunisie - souhaitent remercier tous les membres du comité de pilotage du projet Intégration de la migration dans les stratégies nationales du développement, qui a appuyé cette initiative pilote dans le cadre de son plan d'action 2017/2018.

De vifs remerciements sont également adressés à la Direction générale des programmes communaux, des conseils régionaux et des conseils des districts au sein du Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, qui a appuyé ce projet depuis le début, fourni des informations clés et contribué à la relecture de ce Guide.

Enfin, l'ICMD de l'ONU et l'OIM Tunisie saluent l'implication des acteurs locaux de M'saken sans qui ce projet n'aurait pas vu le jour et qui ont témoigné d'une implication sans pareil. Leurs remerciements s'adressent plus particulièrement à la commune de M'saken, ainsi qu'aux membres de la société civile, en premier lieu desquels ceux de l'association M'saken 2050, qui se sont engagés à faire de M'saken une localité pilote en Tunisie prête à tirer avantage de la migration pour le développement. Les membres de l'association M'saken 2050 ont témoigné d'un engagement sans commune mesure, en participant notamment à des consultations locales et à un atelier de formation sur la thématique migration et développement local, dont les discussions ont permis d'enrichir ce Guide.

Mot de la Chef de mission de l'OIM en Tunisie : Madame Lorena LANDO

«Le Guide méthodologique « Comment intégrer la migration dans la planification du développement local ? », premier du genre en Tunisie, est destiné aux acteurs locaux tunisiens pour les aider à intégrer la migration dans la planification du développement local.

Le monde connaît aujourd'hui une mobilité humaine sans précédent. La géographie des flux migratoires continue d'évoluer et de façonner les dynamiques socio-économiques aux niveaux international, national et local.

Bien que les débats stratégiques et politiques autour de la migration se fassent le plus souvent à l'échelle nationale, les collectivités locales sont appelées à jouer un rôle de premier plan pour tirer avantage du potentiel de la migration pour le développement, tout en faisant la promotion d'une migration sûre, ordonnée, organisée, respectueuse et protectrice des droits de tous les migrants, et sensible aux questions de genre.

Traditionnellement perçue comme un pays d'émigration, la Tunisie s'est muée depuis quelques années comme un pays de transit et de destination, appelant ainsi à étudier les migrations au niveau des villes et des communautés.

Les autorités locales étant concernées au premier chef par le phénomène migratoire et au regard de la volonté des autorités gouvernementales de développer davantage la décentralisation, l'OIM Tunisie espère, à travers le présent Guide, encourager les collectivités locales tunisiennes à s'emparer des questions en lien avec les migrations, afin de favoriser un développement local inclusif, transparent et durable.

Ce Guide est le fruit d'une collaboration multipartite prometteuse entre les autorités nationales, locales, la société civile et les agences du système des Nations Unies. Il explore les liens entre migration et développement local et propose des outils pour prendre en compte et intégrer les questions en lien avec les migrations dans les stratégies locales de développement.

Pour garantir la pertinence du Guide, nous avons pu compter sur la commune de M'saken afin de mettre à l'épreuve des instruments méthodologiques identifiés dans des projets soutenus par l'ICMD de l'ONU, l'OIM et leurs partenaires. Nous nous sommes également appuyés sur le soutien indéfectible de l'association M'saken 2050, liée à la commune de M'saken par un partenariat unique en Tunisie qui favorise un dialogue inclusif, multipartite et transparent entre toutes les parties prenantes.

A plus long terme, nous estimons que la mise en œuvre de tout plan de développement durable devra passer par l'intégration de la migration dans toutes les politiques publiques sectorielles. Nous espérons enfin que ce Guide contribuera à accompagner d'autres communes tunisiennes dans l'élaboration, la planification et la gouvernance du développement. »

Mme. Lorena LANDO
Chef de mission OIM Tunisie



Mot de la Directrice de l'ICMD de l'ONU : Madame Cécile RIALANT

« Nous ne pouvons que nous réjouir de la reconnaissance croissante du rôle des autorités locales et régionales (ALR) dans la prise en compte des questions en lien avec les migrations.

Si la gestion des migrations nécessite indiscutablement un cadre national, l'expérience de l'ICMD de l'ONU a mis en évidence que les Etats ont tout avantage à permettre aux ALR d'intégrer les migrations dans leurs stratégies sectorielles de développement. Les ALR sont ainsi les plus à même d'élaborer et de fournir des réponses contextualisées, d'autant plus qu'elles sont souvent à l'origine d'actions innovantes permettant de « ne laisser personne de côté ».

Ces avancées devraient encore se confirmer en 2018, puisque les Etats parties aux Nations Unies sont appelés à adopter un « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », qui devrait fournir un cadre global de gouvernance afin de mieux gérer les migrations dans l'intérêt des migrants et des communautés hôtes. Il ne fait aucun doute que les ALR seront encouragées à jouer un rôle de premier plan dans la gestion des impacts, à la fois positifs et négatifs, des migrations.

Ce Guide méthodologique vient ainsi directement faire écho aux efforts en cours en Tunisie visant à soutenir le processus de décentralisation, décloisonner les planifications socio-économiques et renforcer les articulations entre le niveau national, régional et local.

Nous espérons que les acteurs locaux tunisiens trouveront dans ce Guide des informations clefs leur permettant de tirer pleinement avantage du potentiel des migrations, afin de favoriser un développement local inclusif, transparent et durable, où la migration est avant tout perçue comme un choix et non une nécessité. »

Mme. Cécile RIALANT

Directrice de programme ICMD de l'ONU



Manuel d'utilisation

A qui s'adresse ce Guide ?

Ce Guide de mise en œuvre s'adresse à tous les acteurs locaux en Tunisie, au premier rang desquels **les fonctionnaires au sein des autorités locales**, mais aussi les **agents travaillant dans des institutions publiques**, les **membres de la société civile locale**, les **partenaires sociaux**, ainsi que les **représentants du secteur académique**.

Ce Guide a été conçu pour offrir **aux acteurs locaux en Tunisie** un outil leur permettant, d'une part, **de comprendre les relations entre migration et développement local**, et, d'autre part, **d'intégrer la migration dans la planification du développement local**. Ce Guide met en avant les moyens de prendre en compte les questions en lien avec la migration dans les stratégies locales de développement, en maximisant les effets positifs de la migration et en réduisant ses impacts négatifs.

Objectifs du Guide

1. Analyser les liens entre migration et développement local (M&D) ;
2. Promouvoir l'intégration de la migration dans la planification du développement des collectivités locales tunisiennes ;
3. Proposer des outils pour analyser le phénomène migratoire sur le territoire des localités tunisiennes et collecter des informations clefs destinées à aider les décideurs dans l'élaboration de stratégies sectorielles, qui tirent avantage du potentiel de la migration pour le développement ;
4. Suggérer des pistes pour mobiliser et engager tous les migrants (TRE, migrants internes, migrants internationaux) dans le développement des collectivités locales ;
5. Mettre en évidence l'importance de protéger les droits des migrants internationaux établis sur le territoire des localités tunisiennes, pour favoriser leur intégration et contribution au développement local ;
6. Suggérer des bonnes pratiques et mettre en évidence des leçons apprises identifiées dans des projets M&D soutenus par l'ICMD de l'ONU et l'OIM.

Ce Guide est appelé à devenir un outil dynamique qui pourra s'enrichir au gré de son utilisation par les acteurs locaux tunisiens.

Les futures bonnes pratiques et les leçons apprises qui seront identifiées par les acteurs locaux en intégrant la migration dans la planification du développement local, pourront venir mettre à jour et compléter le contenu de ce document, afin de garantir sa pertinence et son utilisation par le plus grand nombre.

Structure générale du Guide

Ce Guide, qui explore de manière théorique les moyens de tirer avantage de la migration, contient également **des outils spécialement élaborés pour aider les acteurs locaux à mettre en œuvre de manière concrète les connaissances contenues dans ce document.**

Partie 1 : Principes de base dans le domaine de la migration et du développement

Introduction :

Cette section introductive revient sur la prise en compte croissante, par les Etats et les organisations internationales, du rôle des acteurs locaux dans la gestion du phénomène migratoire.

Chapitre I - Liens entre migration, développement et gouvernance locale :

Le premier chapitre s'attache à approfondir les relations entre migration et développement local (M&D) et à explorer les raisons pour lesquelles (voir ci-dessous) les autorités locales sont les mieux placées pour tirer avantage du phénomène migratoire et favoriser le développement :

L'échelon local s'avère ainsi plus approprié pour aborder le lien entre M&D (tirer avantage des opportunités et relever les défis) puisqu'il permet d'analyser à la fois les contextes, c'est-à-dire les conditions structurelles affectant la migration, ainsi que les éléments et caractéristiques locaux que la migration influence également.

Chapitre II – Les migrations et la planification du développement local :

La phase préalable de toute stratégie M&D consiste à évaluer si une localité a avantage à prendre en compte les questions liées aux migrations. Ce Chapitre II fait ainsi référence à des outils élaborés spécialement pour mener à bien cette tâche : cartographie des acteurs ; répertoire des institutions clefs opérant dans le domaine M&D ; questionnaire initial destiné à cerner l'importance du phénomène migratoire sur le territoire ; profil migratoire partiel ; tableau de recensement.

Ce chapitre II explore également les moyens d'intégrer la migration dans la planification du développement local, au travers de deux méthodes : soit l'intégration transversale et systématique des questions en lien avec la migration dans toutes les stratégies sectorielles de la localité ; soit dans le cadre de l'élaboration spécifique d'un plan d'action M&D.

Enfin, ce chapitre II détaille les étapes pour entreprendre un diagnostic territorial, afin de collecter des données plus approfondies sur les migrations et établir le profil migratoire de la collectivité locale.

Partie 2 : Application concrète

Chapitre III – Elaboration d'un plan d'action migration et développement destiné à mobiliser la diaspora (les TRE) :

Le chapitre III de ce Guide se concentre sur des pistes concrètes permettant d'élaborer un plan d'action M&D en vue de mobiliser la diaspora tunisienne – les TRE. Une « feuille de route » pour mobiliser les TRE est analysée au travers de suggestions de pratiques concrètes. Quatre domaines sont étudiés plus en détails, à savoir l'impact des transferts de fonds, les investissements directs, le capital humain des migrants et les contributions philanthropiques.

Chapitre IV - Favoriser la contribution des migrants (migrants internes et internationaux) au développement local tout en protégeant leurs droits :

Ce Chapitre explore différentes pistes pour favoriser la contribution à la fois des migrants internes (citoyens tunisiens) et migrants internationaux (ressortissants étrangers) au développement local.

Partant du principe que l'intégration et le respect des droits des migrants est une condition sine qua non de leur épanouissement et contribution positive au développement de la localité dans laquelle ils résident, le quatrième chapitre de ce Guide s'intéresse aux moyens de protéger les droits des migrants pour favoriser leur intégration à la communauté hôte et, in fine, leurs contributions au développement local.

Chapitre V – Points de connaissance :

Ce chapitre regroupe des informations destinées à faciliter la compréhension et l'assimilation des concepts clefs vis-à-vis desquels les utilisateurs souhaiteraient obtenir davantage d'informations.

Chapitre VI – Outils M&D :

Dans l'optique de rendre ce Guide le plus « pratique » possible et faciliter son utilisation, les utilisateurs trouveront tout au long du document des références à des « outils M&D » qui ont été spécialement élaborés pour les autorités locales tunisiennes. Ces outils proposent essentiellement des étapes à suivre ou des types de questions à formuler, pour collecter des données sur le phénomène migratoire, déterminer les enjeux et défis liés aux questions M&D et bâtir une relation de confiance avec les migrants.

Cadre d'élaboration du Guide

Contexte général

Le projet conjoint de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) - Organisme des Nations Unies chargé des migrations - et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) intitulé « *Intégration de la migration dans les stratégies nationales du développement* », est mis en œuvre depuis 2014 en Tunisie par l'OIM, en partenariat avec le ministère des affaires sociales.

Ce programme vise à soutenir les autorités nationales dans l'élaboration de stratégies sectorielles, qui intègrent la migration pour favoriser le développement, en tenant compte des priorités nationales, régionales et locales inscrites dans le plan quinquennal pour le développement (2016-2020) et des Objectifs de développement Durables (ODD) à l'horizon 2030.

Dans le cadre du plan d'action de ce projet destiné en premier lieu aux autorités nationales, l'OIM Tunis a lancé un sous-projet pilote destiné spécifiquement aux collectivités locales tunisiennes, et ce, en partenariat avec l'Initiative conjointe pour la migration et le développement de l'ONU (ICMD/JMDI) - le plus grand programme global sur les questions de migration et développement à l'échelle locale.

En effet, la migration étant d'abord un phénomène à la fois local et urbain, les autorités locales - et plus largement les villes - sont en premières lignes pour relever les défis et tirer avantage des opportunités offertes par la migration. Or, il a été observé que les autorités locales ne disposent que rarement des outils et des informations nécessaires pour tirer avantage du potentiel de la migration pour le développement.

Fortes de leurs expériences en matière d'intégration de la migration dans les stratégies de développement, l'ICMD de l'ONU et l'OIM Tunis ont travaillé à l'élaboration d'un Guide pratique destiné aux acteurs locaux tunisiens, au premier rang desquels les fonctionnaires travaillant au sein des autorités locales, pour les aider à intégrer la migration dans la planification du développement local. Cette initiative vient donc compléter les efforts en cours visant à intégrer la migration dans les stratégies nationales de développement, et renforcer le rôle des collectivités locales comme acteurs majeurs du développement conformément à la Constitution de 2014 - reconnaissant la décentralisation comme un principe majeur - ainsi que l'adoption prochaine - par l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) - d'un nouveau Code des collectivités locales.



Le contenu de ce Guide s'appuie essentiellement sur des outils de connaissance élaborés par l'ICMD de l'ONU, notamment la « **Boîte à Outils de l'ICMD** » (photographie ci-contre) qui a fourni de nombreux graphiques, schémas et explications indispensables à la réalisation de ce document. La Boîte de l'ICMD de l'ONU - *disponible en anglais, arabe, espagnol et français* – est un outil complet, destiné aux acteurs locaux du monde entier, explorant en profondeur les différents moyens d'intégrer la migration dans la planification du développement local. D'autres sources de connaissance produites par des partenaires de l'ICMD de l'ONU – comme l'OIM ou l'ONG « Grdr Migration-Citoyenneté-Développement » pour ne citer qu'eux - ont également été utilisées et adaptées afin de répondre spécifiquement au contexte tunisien.

D'autre part, les lecteurs trouveront, tout au long du Guide, de nombreuses références à d'autres publications ou outils de connaissance élaborés par l'ICMD de l'ONU, l'OIM et leurs partenaires, en vue de leur permettre d'approfondir certaines thématiques spécifiques.

► Ces outils peuvent être parfaitement adaptés par chaque utilisateur, afin de correspondre à des contextes très spécifiques et mieux répondre aux besoins propres des acteurs locaux sur chaque territoire.

Contexte local

Afin de s'assurer que le contenu du Guide soit adapté au contexte tunisien, **la commune de M'saken** a été choisie comme **collectivité locale pilote** pour « tester » certains outils, conseils, stratégies et bonnes pratiques identifiés dans des projets soutenus par l'ICMD de l'ONU, l'OIM et leurs partenaires. La commune de M'saken fut choisie pour plusieurs raisons :

- Faire en sorte que des acteurs locaux tunisiens puissent être associés à l'élaboration de Guide ;
- Permettre aux acteurs locaux de M'saken de profiter de l'élaboration de ce Guide pour réfléchir à l'élaboration d'une stratégie locale qui intègre la migration afin de favoriser le développement local ;
- Tirer avantage de l'importance de la communauté msakenienne vivant à l'étranger et son ancrage dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), en France ;
- S'appuyer sur les liens étroits entre la localité de M'saken et la société civile locale pour le développement du territoire. La localité de M'saken et l'association M'saken 2050 – une association locale de planification stratégique et de développement durable - sont notamment liées par un partenariat de coopération unique, inclusif, multipartite et transparent.

Des représentants de ministères et d'institutions publiques, ainsi que des acteurs locaux de la commune de M'saken et du gouvernorat de Sousse ont donc été consultés durant l'élaboration de ce Guide et ont bénéficié également d'un atelier « migration et développement local » organisé à M'saken le 22 Juillet 2017. Cet atelier a permis d'explorer les liens étroits entre migration et développement local, ainsi que les manières d'intégrer la migration dans leurs stratégies de développement local. Enfin, cette journée a aussi été l'occasion pour les acteurs présents de discuter des axes sur lesquels la commune de M'saken pourrait tirer avantage de la migration.

En s'appuyant sur la commune de M'saken pour l'élaboration de ce Guide, l'ICMD de l'ONU et l'OIM Tunis espèrent faire de M'saken un exemple susceptible d'encourager d'autres collectivités locales tunisiennes à intégrer la migration dans la planification de leurs stratégies de développement.

Table des matières

Liste des acronymes	9
Introduction	20
Partie 1 : Principes de base dans le domaine de la migration et du développement	25
Chapitre I : Liens entre migration, développement et gouvernance locale	26
A) Liens entre migration et développement local	26
1. Définitions	26
1.1 La migration	26
1.2 Le Développement	29
2. Liens entre migration et développement local : pourquoi l'échelle locale ?	29
2.1 Les effets de la migration sont particulièrement visibles à l'échelle locale	29
2.3 Les différentes parties prenantes à l'échelle locale	32
B) Pourquoi les autorités locales sont-elles les mieux placées pour tirer avantage du potentiel de la migration ?	36
1. La Décentralisation et le rôle des autorités locales comme acteurs du développement	36
1.1. Les principes de la décentralisation	36
1.2 Les autorités locales et le phénomène migratoire	37
1.3 Vers une gouvernance locale des migrations	40
Conclusion Chapitre 1	41
CHAPITRE 2 : La migration et son intégration dans la planification du développement local	42
A) La planification du développement local	42
1. Les étapes clefs d'un projet « classique » de développement	42
1.1 L'élaboration d'un projet de développement local	42
1.2 Le suivi et l'évaluation	45
B) Intégrer la migration dans la planification du développement local	46
1. Les outils de mise en œuvre	46
1.1 Définition	46
1.2 Phase préalable : évaluer l'importance de la migration sur le territoire de la localité	47
1.3 Comment intégrer la migration dans la planification du développement local ?	48

1.4 Focus sur la première étape d'un Plan d'action M&D – la collecte de données sur le phénomène migratoire	51
Conclusion Chapitre 2	55
PARTIE 2 : Mise en œuvre	57
Chapitre III : Elaborer un plan d'action migration et développement (M&D) destiné à mobiliser la diaspora (les TRE)	58
A - Identifier et mobiliser les TRE	58
1. Feuille de route pour mobiliser les TRE	58
2. Axes d'intervention des acteurs locaux pour mobiliser la diaspora	63
2.1. Les transferts de fonds	63
2.2 Les investissements directs	66
2.3. La circulation du capital humain	69
2.4. Les contributions philanthropiques	70
B. Mobiliser les parties prenantes ici et là-bas	72
1. Les différents types d'alliances dans le cadre de projets Migration et développement à l'échelle locale	72
1.1. L'engagement des parties prenantes M&D à l'échelle locale	72
1.2. Les alliances stratégiques M&D à l'échelle locale	73
1.3. Les partenariats M&D à l'échelle locale	75
1.4. Focus sur la conclusion d'accord de partenariat de coopération décentralisée	78
Conclusion Chapitre 3	81
Chapitre IV : Protéger les droits des migrants en Tunisie et leur permettre de contribuer au développement local	82
Partie A : Garantir et protéger les droits des migrants	82
1.1 Les migrants en Tunisie	82
1.2 Des exemples pour communiquer sur les droits des migrants	85
Partie B : Favoriser l'entrepreneuriat	88
1. L'entrepreneuriat des migrants	88

Conclusion Chapitre IV	91
Chapitre V : Points de connaissance	92
Point connaissance N°1 : Liens entre migration et objectifs de développement durable (ODD)	92
Point connaissance N°2 : Les principes de la décentralisation et de la déconcentration	95
Point de connaissance N°3 : Les grands axes d'une matrice d'un projet de développement	96
Point de connaissance N°4 : L'élaboration du profil migratoire de la localité	98
Point de connaissance N°5 : Intégrer la dimension « genre » dans les stratégies de développement	99
Chapitre VI : Outils M&D	101
Outil N°1 : Une matrice de suivi et d'évaluation	103
Outil n°2 : « Cartographie des acteurs - Identifier les partenaires à associer aux stratégies Migration & Développement local sur votre territoire »	104
Outil N°3 : Répertoire des institutions clefs opérant dans le domaine M&D	106
Outil N°4 : Le questionnaire initial : Est-ce que ma collectivité locale prend en compte les questions en lien avec la migration ?	107
Outil N°5 : Elaboration d'un profil migratoire partiel - Analyse des tendances migratoire	110
Outil N°6 : Recensement global	112
Outil N°7 : Répertoire des migrants « ressources » établis ou originaires de votre localité	113
Outil N°8 : Questionnaire – collecte de données sur les TRE	114
Outil N°9 : Répertoire des projets des migrants	121
Outil N°10 : Le Radar des compétences des migrants	120
Outil N°11 : Répertoire des compétences des migrants au développement de la localité	127
Outil N°12 : Conclure un partenariat de coopération décentralisée impliquant une autorité locale étrangère et une association de TRE	128
Outil N°13 : Création d'un Centre de ressources sur la migration et le développement (CRMD)	130
Références	132
Annexe A : L'initiative Conjointe pour la Migrations et le Développement de l'ONU en Tunisie	134
Annexe B : Outils de connaissance et publications de l'ICMD	136

Liste des acronymes

ARP : Assemblée des Représentants du Peuple

INS : Institut National des Statistiques

M&D : Migration et Développement

ODD : Objectifs de Développement Durable

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OIM : Organisme des Nations Unies chargé des Migrations

ONM : Observatoire National de la Migration

OTE : Office des Tunisiens à l'Étranger

PA : Plan d'action

PAI : Plan Annuel d'Investissement

PIC : Plan d'Investissement Communal

TRE : Tunisiens Résidant à l'Étranger

Introduction

Alors que plus de 54 % de la population mondiale vit en milieu urbain et qu'à l'horizon 2050 le nombre d'habitants dans les villes aura plus que doublé (le nombre de citadins s'élèvera à environ 6,4 milliards de personnes), **les autorités locales, et plus largement les villes, sont encore trop largement absentes du débat autour de la migration**¹.

En 2017, le nombre de migrants était évalué à 257,7 millions, soit 3,4% de la population mondiale (contre 2,8% en 2000)². On estime également que 60% des 22,5 millions de réfugiés vivent en milieu urbain³.

Le phénomène migratoire et l'urbanisation entretiennent une relation double. Les migrants contribuent à façonner et à enrichir les villes, et sont également eux-mêmes directement façonnés par les villes, leurs modes d'organisation et leurs habitants avec qui ils cohabitent. **Si une réponse nationale reste cruciale et nécessaire et doit servir de cadre à l'action des autorités locales**, elle doit s'aligner sur les réalités locales puisque tous les pays sont également marqués par des inégalités et des disparités régionales, exigeant **une approche intégrale et ascendante depuis le niveau local**.

Ainsi, **la contribution des migrants au développement inclusif et durable** est désormais reconnue au niveau global, notamment dans le [Programme d'Action d'Addis-Abeba](#) de la troisième conférence internationale sur le financement du développement⁴, ainsi que dans [les Objectifs du Développement Durable \(ODD\) à l'horizon 2030](#). Le 25 septembre 2016, les Etats membres des nations unies ont en effet adopté 17 ODD « pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité **pour tous** dans le cadre d'un nouvel agenda de développement durable ». **Avec l'adoption de l'Agenda 2030, les Etats parties aux Nations Unies - dont la Tunisie - ont officiellement reconnu l'importance des liens entre migration et développement pour les pays d'origine et de destination, ainsi que pour les migrants et leurs familles.**

Si les 17 Objectifs de développement durable ne font pas tous explicitement référence à la migration (**voir schéma 1 ci-dessous**), compte tenu de **la nature multidimensionnelle et transversale de la migration**, l'intégration de la migration dans la planification du développement local **et la mise en place d'une gouvernance locale de la migration peuvent contribuer à la réalisation des 17 ODD**. Prendre en compte les différentes facettes de la migration permet ainsi de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables – y compris les migrants, les personnes déplacées internes et les réfugiés - **et s'assurer que « personne ne soit laissé pour compte ».**

1 - OIM, *Etat de la migration dans le monde* (2015).

2 - OIM, Migration Data Portal (2017).

3 - IOM, World migration report (2018).

4 - Le paragraphe 111 reconnaît la nature multidimensionnelle de la migration et appelle à une coopération internationale pour garantir une migration sûre, ordonnée et régulière respectant les droits de l'Homme. Le paragraphe 40 souligne plus précisément la contribution positive des migrants pour une croissance inclusive et un développement durable, et appelle notamment à réduire les coûts des transferts de fonds.

Schéma 1 : La migration dans les Objectifs de Développement Durable (ODD)



Légende :

- Références directes à la migration
- Références indirectes à la migration (du fait du caractère universel de la cible)

Intégrer la migration dans la planification du développement peut se définir comme : « le processus d'évaluation des implications de la migration sur toute sorte d'action (ou d'objectifs) planifiée dans le cadre d'une stratégie de développement et de réduction de la pauvreté.

Cela signifie également « intégrer les questions relatives à la migration et au développement (M&D) dans la législation, les politiques et les programmes à tous les niveaux (local, national et si possible régional) ». Enfin, cela revient aussi à « intégrer les questions relatives au domaine de la M&D dans toutes les phases de la planification du développement (conception, mise en œuvre, suivi et évaluation) ».

GMG, *Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policymakers and practitioners* (2010).

Pour tendre vers un développement inclusif et durable, il est nécessaire qu'une **bonne gouvernance de la migration soit adoptée, non seulement à l'échelle des Etats, mais aussi à l'échelle locale**. Au travers d'une approche intégrale, il convient donc de s'intéresser aux actions innovantes mises en œuvre par les acteurs locaux, pour améliorer la gestion des migrations et augmenter leurs impacts positifs sur le développement local.

A ce titre, d'importants progrès ont été réalisés depuis 2016, puisque le rôle des autorités locales et régionales dans la gestion de la migration pour le développement a notamment été souligné dans la [Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants](#), adoptée lors du Sommet des Nations Unies sur les Réfugiés et les Migrants du 19 septembre 2016. **Les autorités locales sont ainsi reconnues comme « concernées en premier chef par l'arrivée des migrants »⁵**. A la suite de cette déclaration, **deux Pactes Mondiaux** – « un Pacte mondial pour les réfugiés » et « un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières »⁶ - **devraient être adoptés par les Etats membres des Nations Unies en 2018**, afin de fournir un cadre mondial permettant de gérer les déplacements massifs de migrants et de réfugiés et protégeant leurs droits.

En outre, [le Nouvel Agenda Urbain](#) - document final du sommet Habitat III qui s'est tenu en Octobre 2016 à Quito - reconnaît la migration et les déplacements comme des éléments clefs à prendre en compte dans la gestion des villes, afin d'assurer un développement urbain durable. **Le cadre global reconnaît donc de manière croissante le rôle de ces collectivités locales dans la gestion du phénomène migratoire** (voir schéma 2 page suivante). Or, si la migration participe à façonner les villes de demain (au même titre que d'autres facteurs comme le changement climatique, les crises économiques, l'urbanisation, etc.), **la grande majorité des autorités locales dans le monde ne se sont pas encore saisies de la question migratoire, en l'intégrant dans leurs stratégies de développement**.

Historiquement, la Tunisie a toujours été concernée par le phénomène migratoire. Longtemps territoire d'émigration – environ 12% de la population tunisienne réside à l'étranger selon l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE) - le pays se mue de plus en plus comme un pays de transit pour les migrants à destination de l'Europe, mais aussi comme **un pays de destination** pour les ressortissants des pays limitrophes, ainsi que des Etats subsahariens, en recherche de meilleures opportunités socio-économiques.

Par ailleurs, la migration interne est particulièrement importante en Tunisie. Entre 2009 et 2014, l'Institut National des Statistiques (INS) souligne qu'environ **688 000 Tunisiens ont migré, soit en changeant de délégation tout en restant à l'intérieur de leur gouvernorat de résidence, soit en changeant de lieu de résidence hors des gouvernorats où ils résidaient jusque-là**⁷.

Alors que la Tunisie est caractérisée par une **urbanisation croissante** et que les autorités se sont engagées dans la voie de la **décentralisation**, les **collectivités locales tunisiennes sont appelées à jouer un rôle majeur dans le développement local de leur territoire**. Ce Guide de mise en œuvre vient donc fournir aux **acteurs locaux**, un **outil pratique** pour les **aider à intégrer la migration dans la planification du développement local, afin de tirer tout le potentiel du phénomène migratoire en termes de développement, et s'assurer que la migration reste un choix et non une nécessité**.

5 - ONU, *Déclaration de New York pour les réfugiés et migrants* (2016).

6 - Ce Pacte fait référence à la cible sept de l'ODD 10 : « Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées. »

7 - INS (2014).

Schéma 2 : A l'échelle globale, une prise en compte croissante du rôle des acteurs locaux dans la gestion du phénomène migratoire



1

PARTIE 1

Principes de base dans le domaine de la migration et du développement

Chapitre I

Liens entre migration, développement et gouvernance locale

A) Liens entre migration et développement local

1. Définitions

1.1 La migration

Ce Guide entend aiguiller les collectivités locales dans leur prise en compte de tous les migrants. Ainsi, conformément à la version provisoire de la Stratégie Nationale Migratoire (2017), seront considérés comme « migrants » :

■ **Les Tunisiens Résidant à l'Étranger (TRE) ou « diaspora tunisienne » :**

- Les résidents à l'étranger ;
- Les TRE de retour en Tunisie (qui nécessitent d'être aidés dans leur processus de réintégration au sein de la société tunisienne) ;
- Les TRE réfléchissant à l'éventualité d'un retour en Tunisie.

■ **Les migrants internationaux en Tunisie (immigrés ou ressortissants étrangers) :** étudiants, travailleurs migrants et leur famille, en situation régulière ou irrégulière dont la situation doit être évaluée au cas par cas.

■ **Les demandeurs d'asile et les réfugiés.**

• A l'échelle locale, il est d'autant plus important de tenir compte de toutes les formes de mobilité humaine, ces dernières pouvant avoir des impacts sur les communautés locales, et inversement. Par conséquent, dans une plus large mesure, **seront également considérés et désignés comme « migrants », les individus appartenant à ces catégories :**

■ **Les migrants internes :** ce sont des Tunisiens qui se déplacent de manière temporaire ou permanente d'une région à une autre afin d'y établir leur nouveau lieu de résidence ;

■ **Les personnes déplacées internes :** Des Tunisiens qui pourraient être « forcés ou contraints à fuir, ou à quitter leur foyer, ou leur lieu de résidence habituel »⁸ en raison de conflits, de catastrophes naturelles, de persécutions, ou autres, mais qui resteraient néanmoins en Tunisie.

■ **Les migrants transfrontaliers :** ceux vivant à la fois en Tunisie et dans un pays frontalier (Libye ou Algérie) ;

■ **Les candidats à l'émigration :** les Tunisiens qui souhaiteraient émigrer dans un pays étranger.

8 - OIM, *Termes clés de la migration, (Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, E/CN.4/1998/53/Add.2).*

Tableau 1 : Les concepts clefs

<p>LA MIGRATION : DEFINITIONS & PRINCIPES</p>	<p>■ Le « mouvement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un même pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, <u>quels que soient leur cause</u>, leur composition, leur durée, incluant notamment les mouvements de travailleurs, de réfugiés, des personnes déplacées »¹.</p> <p>■ Le terme « émigration » désigne l'action de quitter son Etat de résidence pour s'installer dans un Etat étranger ».</p> <p>■ Le terme « immigration » désigne l'action de se rendre dans un Etat dont on ne possède pas la nationalité et avec l'intention d s'y installer ».</p> <p>■ L'article 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), ratifié par la Tunisie, reconnaît la liberté de circulation renvoyant aux trois aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liberté de circulation au sein du territoire d'un Etat donnée ; • Droit de quitter tout pays, y compris le sien ; • Droit de retour dans son propre pays. <p>■ Article 24 de la Constitution de la République tunisienne (2014) : « <i>Tout citoyen dispose de la liberté de choisir son lieu de résidence et de circuler à l'intérieur du territoire ainsi que du droit de le quitter</i> ».</p> <p>1 - OIM, Termes clés de la migration</p>	
<p>« MIGRANT »</p>	<p>■ Il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « migrant ». Est qualifié généralement de « migrant » l'individu qui a pris la décision d'émigrer librement, pour des raisons « de convenance personnelle » et sans intervention d'un facteur contraignant externe². Ce terme s'applique donc aux personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région en vue d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives d'avenir ou celles de leur famille. Plus généralement, on désignera par « migrant » toute personne ayant changé de lieu de résidence habituelle.</p> <p>2 - Définition adaptée de l'ICMD, Boîte à Outils de l'ICMD, Module Principal (2015).</p> <p>« Migrants internationaux »</p> <p>■ Si aucune définition n'est universellement acceptée, l'OIM propose la définition ci-dessous s'appuyant sur les engagements pris au travers de la <i>Résolution de l'Assemblée mondiale de la santé, WHA61.17 « Santé des migrants »</i></p> <p><i>« Toute personne qui quitte ou a quitté son lieu habituel de résidence pour traverser une frontière internationale ou une frontière séparant deux États (1) quel que soit son statut juridique,(2) qu'il s'agisse d'un déplacement volontaire ou involontaire, (3) quelles que soient les causes de son déplacement ou (4) quelle que soit la durée de son séjour ».</i></p> <p>3 - OIM, Termes clés de la migration.(2017)</p>	<p>« Migrants internes »</p> <p>■ Ce sont des personnes qui se sont déplacées d'une région à une autre à l'intérieur même de leur pays afin d'y établir, de manière temporaire ou permanente, leur nouveau lieu de résidence.</p> <p>■ On distingue trois types de migration interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La « migration rurale-rurale » : Une personne qui effectuerait une migration interne entre deux lieux situés en zone rurale ; • La « migration rurale-urbaine » : Une personne qui effectuerait une migration interne entre un lieu situé en zone rurale et un autre en zone urbaine. • La « migration circulaire » : le déplacement temporaire des migrants des zones rurales vers les villes (les familles de ces migrants restent souvent vivre dans leur lieu de résidence en zone rurale).
<p>« SOLDE MIGRATOIRE »</p>	<p>■ « Le solde migratoire » - appelé également « balance migratoire » ou « migration nette » -désigne la « différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire d'un pays et le nombre de personnes qui en sont sorties pendant la même période ».</p> <p>La migration nette est qualifiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'immigration nette lorsque l'immigration est supérieure à l'émigration ; - d'émigration nette lorsque l'émigration est supérieure à l'immigration. 	

<p>« DIASPORA »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « diaspora », en raison de l'hétérogénéité de ces membres et des liens multiples que les communautés maintiennent avec leur pays d'origine. ■ Ce guide retiendra une définition assez large : <i>des individus ou des membres de réseaux, d'associations et de communautés qui ne résident pas dans leur pays d'origine, mais qui s'identifient avec ce pays ou qui maintiennent des liens socio-culturels avec ce pays</i>⁴. ► Ce Guide emploiera le terme « diaspora » ou « Tunisiens Résidant à l'Étranger (TRE) » de manière similaire. <p><small>4 - Définition adaptée de : OIM, Termes clés de la migration.(2017) & GMG, Guidance note: Integrating migration and displacement in United Nations Development Assistance Frameworks (UNDAFs) (2017).</small></p>
<p>« DEMANDEURS D'ASILE & REFUGIES » : DEFINITIONS & PRINCIPES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est considéré comme demandeur d'asile toute personne, dont la demande pour être reconnue comme « réfugiée », est en cours d'examen⁵. ► Les travailleurs migrants et les membres de leur famille, les étudiants, les réfugiés et les demandeurs d'asile sont tous des migrants. ■ Convention de 1951 relative au statut des réfugiés - ratifiée en 1957 par la Tunisie : Article 1: « le terme « réfugié » s'appliquera à toute personne (...) qui, craignant d'être persécutée du fait de sa race [son origine], de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. » ■ Article 33 – Principe de non refoulement : A ce titre, un réfugié ne peut être renvoyé de force dans son pays d'origine : « <i>Aucun des Etats contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.</i> » <p>La Constitution tunisienne garantit le droit d'asile politique (Article 26) :</p> <p>Si le cadre légal concernant les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés reste à adopter, la Tunisie est tenue de protéger leurs droits puisque les autorités ont ratifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Convention de Genève de 1951, le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés ; • La Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique du 10 septembre 1969 de l'Organisation de l'unité Africaine (OUA). • La Déclaration universelle des droits de l'homme ; • La Convention relative au statut des apatrides ; • La Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. <p><small>5- Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)</small></p>

Pour bien saisir l'ampleur du phénomène migratoire, le tableau ci-dessous présente quelques chiffres sur les migrations dans le monde et plus précisément en Tunisie.

Tableau 2 : Les migrations dans le monde et en Tunisie

Dans le monde	Nombre de migrants internationaux (2017)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 257,7 millions soit 3,4% de la population mondiale ■ dont 25,9 millions de réfugiés
	Pourcentage de femmes migrantes	■ 341,2 milliards USD
	Transferts de fonds envoyés par les migrants (2016)	■ Environ 763 millions
	Transferts de fonds reçus par les migrants (2016)	■ 533,4 milliards USD
Sources : OIM, <i>Migration Data Portal</i> (2017) & IOM, <i>World migration report</i> (2018).		
En Tunisie	Nombre de TRE (2014)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1,3 million de TRE (12% de la population tunisienne) : ■ 80% vivent en Europe (France (56,7%), Italie (15,3%), Allemagne (7,3%) ; ■ 8,3% dans les pays arabes ; ■ 3,4% en Amérique et Australie (Sources : OTE).
	Nombre d'immigrés résidant en Tunisie (2015)	■ 53 000 (INS, 2014) / 56 700 (IOM, <i>Migration Data Portal</i> , 2017)
	Transferts de fonds envoyés par les TRE (2017)	4,6% du PIB
	Nombre de migrants internes – migration intra et inter-gouvernorat (2014)	Environ 688 000
Sources : INS, RGPH (2014) ; UN DESA, <i>Migration Data Portal</i> (2017) ; IFAD, <i>Sending Money Home: Contributing to the SDGs, one family at a time</i> (2017).		

1.2 Le Développement

Jusque dans les années 1990, la notion de « **développement** » était presque exclusivement liée à la croissance des indicateurs économiques, c'est à dire à l'augmentation de la production matérielle (approche dite « quantitative »). Or, le développement ne s'entend plus seulement comme un accroissement des revenus, il renvoie également, dans une approche dite « qualitative », au concept de « **développement humain** ». Dans une approche basée sur le développement humain, favoriser le développement renvoie à créer un environnement propice au développement du potentiel des individus, en accord aussi bien avec leurs besoins que leurs intérêts, et en atténuant l'impact négatif sur les ressources naturelles.

Dans cette perspective, l'ICMD de l'ONU définit le **développement local** comme un « *un processus de diversification et d'enrichissement des activités socio-économiques à l'échelle territoriale infranationale, en mobilisant les acteurs et les réseaux mais aussi à travers la coordination des ressources matérielles et immatérielles* »⁹.

Le développement local est donc un **processus participatif** mis en œuvre au sein d'un territoire donné, en partenariat avec toutes les parties prenantes, aussi bien du secteur public, privé, que civil.

2. Liens entre migration et développement local : pourquoi l'échelle locale ?

2.1 Les effets de la migration sont particulièrement visibles à l'échelle locale

Les liens entre migration et développement (M&D) s'apparentent aux relations entre le phénomène migratoire et le contexte structurel d'un territoire donné. Ce contexte structurel renvoie à tous les éléments caractéristiques et propres d'un territoire : conditions socio-économiques, culture, gouvernance, etc.

Par ailleurs, analyser le contexte structurel d'un territoire permet d'étudier à la fois dans quelle mesure la migration influence le développement du territoire en question, mais aussi comment les caractéristiques du territoire influencent les individus à émigrer ou immigrer. Ainsi, on considère que **la migration affecte autant le contexte d'un territoire** (par exemple, le soutien de la diaspora à l'économie d'un territoire renforce son attractivité), que **le contexte du territoire influence l'expérience migratoire** (le manque d'opportunités économiques encouragera par exemple les individus présents sur un territoire à le quitter).

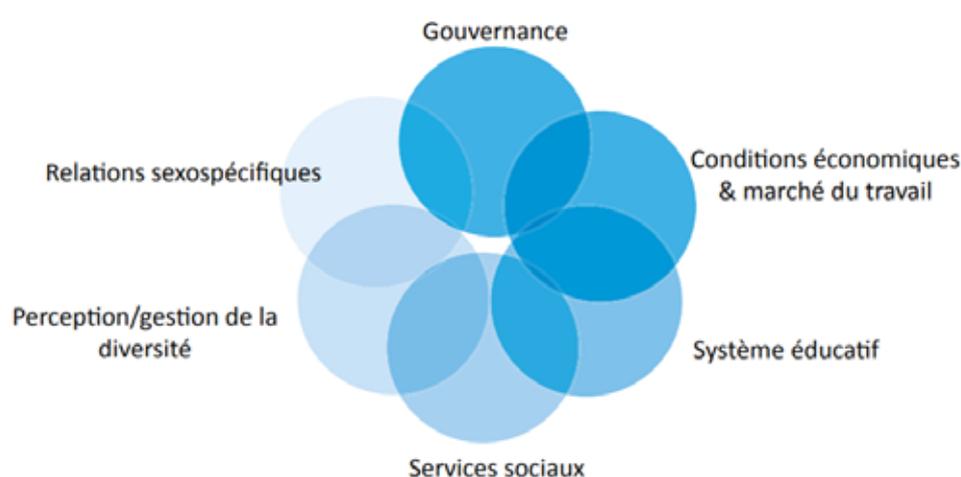
Néanmoins, il n'existe pas de relation linéaire entre M&D, puisque les deux s'alimentent réciproquement.

9 - ICMD, Boîte à Outils de l'ICMD de l'ONU - Module Principal (2015)

En effet, si le manque de développement (pauvreté, manque d'emploi, faibles revenus) peut encourager des individus à émigrer, de meilleurs résultats en termes de développement peut à la fois encourager et réduire les vagues d'émigration. Par exemple, un accroissement du revenu des populations locales peut à la fois encourager les gens à rester dans leur pays d'origine, mais aussi à émigrer, car la migration peut être relativement coûteuse et implique de disposer de suffisamment de ressources financières.

De même, si un meilleur accès à l'éducation peut contribuer à long terme à accroître positivement l'économie d'un pays, cela peut également conduire des individus à émigrer, car ces derniers disposeront des compétences requises pour trouver du travail à l'étranger. **Les liens entre M&D posent donc à la fois des défis mais aussi des opportunités qui s'alimentent réciproquement** comme le met en évidence le schéma ci-dessous. **Afin de s'assurer que la migration demeure un choix et non une nécessité, il est donc indispensable d'analyser, dans une perspective de développement humain, les différents facteurs encourageant les individus à migrer.**

Schéma 3 : Les secteurs affectant et étant affectés par la migration¹⁰



Les collectivités locales ont tout avantage à intégrer la migration dans leurs stratégies de développement, car les liens M&D sont plus particulièrement visibles à l'échelle locale. **L'expérience de l'ICMD de l'ONU montre que l'impact des initiatives de développement est d'autant plus fort, qu'elles bénéficient d'un ancrage local important et du soutien des autorités locales.** Si les politiques migratoires sont principalement élaborées à l'échelle nationale, on observe néanmoins que :

- **La migration est avant tout un mouvement de personnes d'un territoire A (territoire d'origine) à un territoire B (territoire de destination).** En migrant, les individus quittent le territoire d'une collectivité locale pour s'installer sur le territoire d'une autre localité ;
- **Les migrants sont généralement particulièrement attachés à leur territoire/ville/village d'origine ;**
- **Les principales destinations des migrants sont les villes** car ce sont les lieux qui concentrent le plus d'opportunités (économiques et sociales) ;
- **Les migrants originaires des mêmes territoires ont tendance à se regrouper dans les mêmes villes de destination ;**
- **Les effets (positifs, négatifs ou neutres) de la migration se font avant tout ressentir à l'échelle locale,** car le départ ou l'arrivée d'individu sur un territoire impacte la situation économique et sociale du territoire en question (au niveau du marché du travail, du processus d'intégration, des échanges culturels etc.) ;
- **Selon la même logique, les migrants (futurs, actuels ou de retour) sont directement soumis aux conditions locales prévalant sur le territoire dans lequel ils résident ou souhaitent résider.** En s'installant sur un territoire, les migrants sont directement impactés par la présence ou l'absence de services, le marché du travail, la disponibilité et les prix des logements, etc.

¹⁰ - ICMD, *Boîte à Outils de l'ICMD de l'ONU - Module Principal* (2015).

► L'échelon local s'avère ainsi plus approprié pour aborder le lien entre M&D (tirer avantage des opportunités et relever les défis) puisqu'il permet d'analyser concrètement les contextes, c'est-à-dire les conditions structurelles affectant la migration, et les éléments et caractéristiques locaux que la migration influence.

Pour mieux comprendre le lien entre M&D, il peut être utile, par exemple, d'analyser les **“facteurs de répulsion et d'attraction”** qui peuvent influencer **la migration en fonction du développement économique**. Comme l'illustre le schéma ci-dessous, le manque d'opportunités d'emploi sur un territoire peut encourager les individus à émigrer, tandis que le manque de main-d'œuvre dans un autre territoire peut attirer des travailleurs en provenance de l'étranger. Il convient cependant de se prémunir contre toute vision simpliste, car **la migration résulte dans tous les cas de facteurs multiples**.

Schéma 4 : Quelques “facteurs de répulsion et d'attraction” qui peuvent influencer la migration en fonction du développement économique¹¹

 RÉPULSION	<ul style="list-style-type: none"> • L'importance du taux de chômage dans les zones rurales • Un nombre significatif de jeunes sans emploi • L'impossibilité d'accéder aux opportunités de travail décent • L'impossibilité d'accéder à la protection sociale • Les droits fondamentaux au travail ne sont pas respectés/garantis • Aucune possibilité de faire correspondre les compétences avec les besoins du marché du travail 	 ATTRACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Les opportunités d'emploi et le manque de main d'œuvre • L'accès au travail décent • De meilleures conditions de travail et un meilleur accès au droit du travail • L'accès aux soins de santé et à la protection sociale • Des incitations et des facilités pour créer une entreprise (par ex., des exonérations fiscales) • La population des personnes âgées (qui augmentent les besoins de travailleurs dans des secteurs spécifiques comme le secteur de la santé mais aussi plus généralement le besoin de travailleurs en mesure de cotiser à un régime de sécurité sociale) • Les réseaux de migration et les flux migratoires traditionnels
---	--	--	--

11 - ICMD, *Boîte à Outils de l'ICMD de l'ONU - Module 4* (2015).

- *Le contexte structurel du territoire influence donc grandement les retombées de la migration sur le développement local.*
- *Si tous les individus, sans distinction, peuvent contribuer, à différentes échelles, au développement du territoire où ils résident ou bien dont ils sont originaires, l'impact positif des migrants sur le développement local est potentiellement supérieur à celui des non-migrants, car les capitaux des migrants – c'est-à-dire leurs ressources matérielles et immatérielles - ont été enrichis par leurs différentes expériences migratoires.*

2.2 Dans quelle mesure la migration est-elle facteur de développement ?

Tous les individus possèdent et développent tout au long de leur vie des ressources que l'on désigne par l'expression « **capital** ». Le potentiel qui découle de ces capitaux varie selon les conditions structurelles prévalant dans les territoires d'origine et de destination, la nature de chaque individu et la volonté des autorités locales de tirer avantage de ces capitaux. Le schéma et tableau ci-dessous illustrent le concept de capital appliqué aux migrants.

Schéma 5 : Les capitaux des migrants

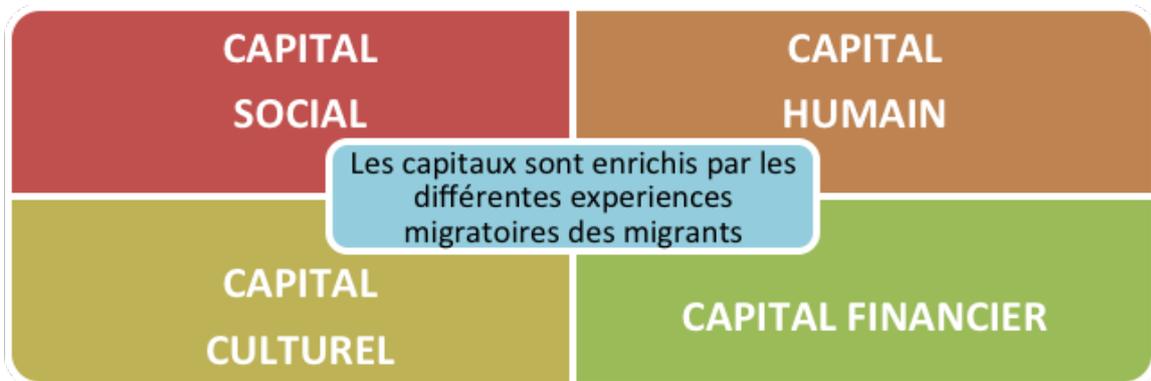


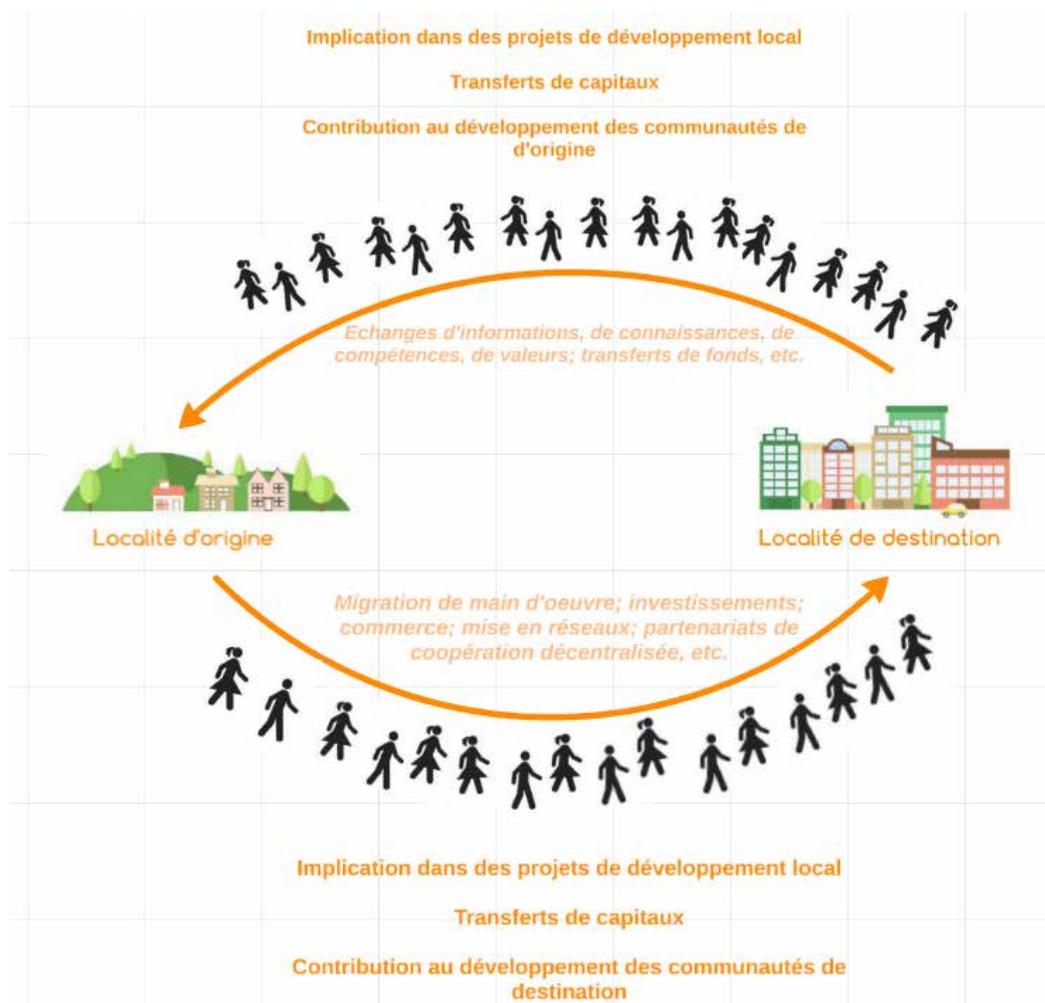
Tableau 3 : Les différents caractéristiques des capitaux des migrants

CARACTERISTIQUES	
CAPITAL SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> • Le capital social est l'élément de base sur lequel tout projet M&D peut être élaboré, car ce sont les réseaux formels ou informels transnationaux des migrants qui rendent possibles les échanges et les partages des autres capitaux. • Le capital social renvoie donc à toutes les relations sociales que les migrants ont tissées et tissent tout au long de leurs expériences migratoires entre les différents territoires, et les opportunités qui découlent de l'existence de ces liens sociaux transnationaux. • Ces réseaux peuvent être très variés : associatifs ; familiaux ; personnels ; professionnels. Le capital social des migrants permet ainsi de : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faciliter les échanges de compétences, d'informations, d'idées, de ressources financières, de valeurs ; ➤ Dynamiser la coopération au sein et entre les groupes ; ➤ Renforcer les dynamiques sociales entre les différents groupes (associations de la diaspora, autorités locales, familles de migrants, réseaux professionnels). ➤ A l'échelle locale, le capital social peut également s'appréhender en termes de capital « affectif » et de capital dit « local » : • Le capital affectif renvoie à l'engagement émotionnel, le lien affectif de migrants vis-à-vis de leurs territoires. Il détermine la propension éventuelle des migrants à agir dans leur territoire d'origine, à maintenir et renforcer les liens avec lui, ou même à finalement y retourner. Sans en être nécessairement originaires, certaines personnes se sentent émotionnellement attachées à des territoires. On peut alors parler de « diaspora de cœur » (<i>expression utilisée par Mr. Brahim SAFINI, Président de la commune d'Arbaa-Sahel, Province de Tiznit, Maroc.</i>) • Le capital local désigne la connaissance approfondie que les migrants ont de leur territoire d'origine, de ses acteurs, de ses besoins de développement, etc. Il est entretenu dès lors qu'il existe et perdure un lien concret entre les migrants et le territoire d'origine grâce notamment aux réseaux familiaux et amicaux, aux visites régulières, etc. Le capital local peut se perdre en cas de délitement du capital social (réseaux familiaux et personnels) et lors d'expériences migratoires de longue durée sans retour. Dans ce cas-là, les migrants développent leur capital local vis-à-vis du territoire de destination, c'est-à-dire du nouveau territoire sur lequel ils résident. ➤ C'est sur la base notamment du capital local, que les migrants peuvent faciliter les partenariats entre les territoires d'origine et de destination.
CAPITAL HUMAIN	<ul style="list-style-type: none"> • Comme mis en évidence dans le premier chapitre de ce Guide, le capital humain renvoie aux compétences professionnelles (savoir-faire) et relationnelles (savoir-être, comportement en société, etc.), aux connaissances, formations et qualifications des migrants.
CAPITAL CULTUREL	<ul style="list-style-type: none"> • Le capital culturel désigne les normes, idées, habitudes, conceptions, approches et manières d'appréhender la vie. • Le capital culturel détermine la façon dont les migrants s'identifient et sont identifiés au sein du territoire de destination, par rapport à la population locale et aux autres migrants. • Le capital culturel est un élément clef favorisant le renforcement du capital social (création de réseaux, de groupes, d'associations), puisqu'il implique une notion d'appartenance.
CAPITAL FINANCIER	<ul style="list-style-type: none"> • Le capital financier et entrepreneurial des migrants renvoie aux échanges commerciaux, aux investissements de développement étrangers, aux transferts d'épargne et de fonds, à l'achat de biens immobiliers et à l'aide humanitaire. ➤ Pour associer efficacement les migrants au développement local, il convient d'éviter de se focaliser exclusivement sur les capitaux financiers et de privilégier les autres capitaux. En effet, les transferts de fonds sont des capitaux privés et représentent une partie du salaire des migrants, que ces derniers envoient au prix souvent d'importants sacrifices.

➤ **Les migrants ont donc la faculté de contribuer au développement aussi bien sur le territoire sur lequel ils résident, que sur le territoire dont ils sont originaires.** Les migrants participent ainsi à créer de véritables

« passerelles » entre les territoires d'origine et de destination (voir le schéma ci-dessous), en « rapprochant » les communautés d'origine et de destination et en renforçant leurs liens transnationaux.

Schéma 6 : Les migrants contribuent à créer des passerelles entre les territoires¹²



En résumé, tirer avantage du potentiel de la migration pour le développement local implique, pour les acteurs locaux tunisiens, à valoriser la présence de migrants à l'étranger et sur leur territoire. Enfin, cela revient également à comprendre les déterminants de la migration - c'est-à-dire les raisons profondes poussant les individus à émigrer ou à ne pas revenir dans leur localité d'origine – afin de faire de la migration un choix et non pas une nécessité¹³.

2.2 Les différentes parties prenantes à l'échelle locale

Si les autorités locales et régionales sont les mieux placées pour tirer avantage de la migration en intégrant les questions relatives au phénomène migratoire dans la planification du développement local, de nombreux autres acteurs peuvent également œuvrer pour le développement. Les compétences de ces acteurs locaux sont mises en évidence dans le schéma ci-dessous.

12 - Adapté de : ICMD, *Boîte à Outils de l'ICMD de l'ONU* (2015).

13 - GMG, *Integrating Migration and Displacement into UNDAFs* (2017).

Schéma 7 : Compétences générales des acteurs au niveau local, national et global¹⁴

Acteurs	Compétences		
Autorités locales et régionales	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en application le cadre législatif national; Définir la législation et les réglementations locales (si possible) Planifier et mettre en œuvre des politiques et des projets à l'échelle locale, dans le cadre de leurs mandats Créer, gérer et coordonner les institutions et les services locaux Appuyer les initiatives locales Se concerter avec les acteurs des niveaux supra-locaux, nationaux et internationaux, et en particulier avec les autres ALR Se concerter et créer des partenariats avec les autres acteurs locaux, à l'intérieur et à l'extérieur du territoire Fournir des plateformes pluripartites pour le travail en réseau Déléguer des prestations de services Gérer les fonds publics locaux Mobiliser des fonds (publics et privés) 	Groupes de citoyens et associations (le plus souvent à l'échelle locale, avec les fédérations nationales et internationales) – notamment les groupes de la diaspora	<ul style="list-style-type: none"> Se réunir autour d'intérêts spécifiques Exercer une action de plaidoyer pour des causes spécifiques et jouer un rôle de porte-parole Travailler en réseau avec leurs homologues nationaux et internationaux Se concerter avec les autorités locales/nationales
		Secteur privé – notamment les entrepreneurs migrants	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des biens et services Employer des travailleurs et des travailleuses Établir des partenariats avec d'autres acteurs (secteur privé, universités, autorités) Sponsoriser des initiatives
		Personnes migrantes	<ul style="list-style-type: none"> Créer des groupes de migrants Développer/créer des réseaux transnationaux Transférer des capitaux transnationaux (sociaux, culturels, financiers, humains)
		Autorités nationales	<ul style="list-style-type: none"> Définir le cadre législatif national Planifier et mettre en œuvre les politiques et les projets à l'échelle nationale Créer, gérer et coordonner les institutions et les services à l'échelle nationale Approuver les initiatives Se concerter à l'échelle internationale Fournir les directives nécessaires aux acteurs sous-nationaux Fournir des plateformes pour le travail pluripartite en réseau Déléguer les prestations de services Gérer des fonds publics à l'échelle nationale
Population	<ul style="list-style-type: none"> Vote Importance intrinsèque dans la mesure où elle définit le climat social dans lequel les politiques sont créées et les mesures sont prises 		
Institutions et organisations non-gouvernementales aux niveaux local et national (notamment les ONG de la diaspora)	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser leurs circonscriptions Développer et mettre en œuvre des projets spécifiques Défendre leurs priorités Travailler en réseau et en partenariat avec d'autres organisations et institutions aux niveaux local, national et international Collecter des fonds 		
Médias locaux et nationaux	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des informations Transmettre des messages 		
Milieu universitaire local/national	<ul style="list-style-type: none"> Entreprendre des recherches, produire des données Former des personnes hautement qualifiées Apporter des expertises fréquentes Se concerter et travailler en partenariat avec d'autres institutions du monde académique 	Acteurs du développement international	<ul style="list-style-type: none"> Fournir une assistance technique; fournir une expertise thématique technique; promouvoir des partenariats; gérer des projets; mobiliser des fonds internationaux; promouvoir les discours nationaux et internationaux sur les questions de la M&D (cf. FMMD, DHN, GMG, etc.)

► Il convient de garder à l'esprit que la migration ne bénéficie pas « naturellement » au développement local. Le tableau ci-dessous récapitule les facteurs influençant la contribution des migrants au développement local.

Tableau 4 : Les trois facteurs influençant la contribution des migrants au développement local¹⁵

LA VOLONTE	• Les migrants peuvent ne pas souhaiter contribuer au développement local (et devenir des acteurs du développement).
LA POSSIBILITE	• Les migrants peuvent manquer de possibilités pour concrétiser leurs initiatives.
LA CAPACITE	• Les migrants souhaitant s'impliquer peuvent manquer de capacités techniques et financières .

► L'expérience de l'ICMD de l'ONU a montré que **les autorités locales sont les mieux à même de tirer avantage de la migration**, en créant les conditions pour **convaincre, permettre et aider** les migrants à contribuer au développement local.

14 - ICMD, Boîte à Outils de l'ICMD de l'ONU - Module 2 (2015).

15 - Adapté de l'ICMD de l'ONU, Boîte à Outils de l'ICMD de l'ONU - Module principal (2015).

B) Pourquoi les autorités locales sont-elles les mieux placées pour tirer avantage du potentiel de la migration ?

1. La Décentralisation et le rôle des autorités locales comme acteurs du développement

1.1. Les principes de la décentralisation

La **décentralisation** se définit comme « **le transfert d'autorité et de responsabilité du Centre aux gouvernements et autorités des niveaux intermédiaire ou local** »¹⁶. C'est un système d'administration qui consiste plus précisément à transférer des compétences administratives de l'Etat unitaire vers des collectivités locales.

Avant l'adoption de la Constitution du 27 Janvier 2014, un rapport de la Banque Mondiale observait le manque de décentralisation en Tunisie et la « *faible articulation entre les politiques nationales, régionales et locales, le cloisonnement des planifications socio-économiques et territoriales, un système de finances locales limité, l'absence de représentativité et de participation citoyenne n'offraient pas un cadre propice à un développement régional et local harmonieux, partagé et équitable* »¹⁷.

Afin de relever ces défis, la Constitution de 2014 a consacré le principe de décentralisation (Chapitre VII – du pouvoir local). Consciente du rôle que peuvent jouer les collectivités locales dans le développement du pays, **la Tunisie a développé un Plan quinquennal pour le développement (2016-2020)**¹⁸ préconisant notamment d'œuvrer à :

- Promouvoir le développement des régions et l'amélioration de leur attractivité ;
- Développer le système de financement du développement régional ;
- Améliorer les conditions de vie aux niveaux local et régional ;
- Renforcer la décentralisation et jeter les bases de la gouvernance locale et régionales.

En Tunisie, le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALE) est chargé de la décentralisation, tandis que le Ministère de l'Intérieur est responsable des questions en lien avec la déconcentration. Pour explorer davantage les concepts de décentralisation et de déconcentration :

➤ *Voir Chapitre 5 : Points de connaissance N°2.*

De même, **l'adoption prochaine du nouveau Code des collectivités locales** vise notamment à consacrer le principe selon lequel **les collectivités locales sont chargées d'assurer le développement local de leur territoire**.

En effet, les autorités locales, et plus largement les villes, sont les plus à mêmes de favoriser le développement car **elles ont la responsabilité de mettre en œuvre le niveau de gouvernance le plus proche des citoyens**. Si les politiques générales sont définies au niveau national, leur mise en œuvre s'opère à l'échelon local, sous la responsabilité des autorités locales. Ces dernières sont ainsi les premiers relais de l'Etat et **peuvent profiter de cette position pour soulever les préoccupations locales** au niveau régional et national.

Par ailleurs, les autorités locales disposent d'une **meilleure connaissance de la réalité de leur territoire** et peuvent à ce titre élaborer des stratégies locales spécifiques correspondant à la réalité de leur territoire. De par leur position, les autorités locales sont en **lien direct avec un large éventail d'acteurs locaux** (société civile, secteur privé, universitaires, etc.), offrant ainsi la possibilité **de conclure des partenariats multipartites**. Il leur est donc possible de tisser des liens avec des collectivités locales ou le secteur privé étranger au travers de partenariats de coopération décentralisée.

16 - Banque Mondiale, *Note d'orientation en matière de décentralisation* (2015).

17 - Ibid.

18 - Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale, *Synthèse de la Note d'Orientation du Plan Stratégique de Développement 2016-2020* (2015).

Enfin, étant donné que les autorités locales sont de **petites unités** avec des coûts structurels relativement peu élevés, et compte tenu du fait que de nombreux services sont souvent disponibles uniquement au niveau national, les collectivités locales ont avantage à les établir également au niveau local pour faciliter la provision des services à destination des bénéficiaires.

► Si l'Etat tunisien délègue des compétences propres aux autorités locales conformément au principe de subsidiarité - qui prévaut que les décisions législatives ou administratives doivent être prises à l'échelon administratif le plus bas possible (Article 134) – **les autorités locales tunisiennes manquent souvent de capacités pour mener à bien leurs missions**. C'est une des raisons pour lesquelles **ce Guide entend contribuer à renforcer les capacités des autorités locales tunisiennes, en mettant à disposition des stratégies pour tirer avantage de la migration en faveur du développement local**.

1.2 Les autorités locales et le phénomène migratoire

Les autorités locales ont avantage à prendre en compte toutes les catégories de migrants. Le nombre de migrants internationaux établis en Tunisie est évalué à environ 56 700 milles personnes¹⁹, tandis que le nombre de TRE est estimé à près de 1,3 million de personnes²⁰, soit 12% de la population tunisienne.

Par ailleurs, la Tunisie est particulièrement concernée par la migration interne, c'est à dire le mouvement de Tunisiens à l'intérieur même des frontières du pays. L'INS estime qu'environ 688 000 personnes ont changé de délégation de résidence à l'intérieur du même gouvernorat ou ont changé de gouvernorat de résidence entre 2009 et 2014. Ainsi, il semble particulièrement opportun de calculer le solde migratoire - appelé également « balance migratoire » ou « migration nette » - qui permet de déterminer le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire de la délégation ou du gouvernorat et le nombre de personnes qui en sont sorties pendant la même période. **Calculer la balance migratoire offre l'opportunité de mesurer l'attractivité des territoires, et éventuellement, de suggérer des pistes de collaboration entre les principales collectivités d'origine et de destination des migrants internes.**

Comme l'illustre le tableau ci-dessous élaboré d'après les données collectées en 2014 par l'INS, seuls huit gouvernorats sur vingt-quatre ont enregistré un solde migratoire excédentaire, signifiant que davantage de personnes se sont installées dans ces territoires. L'âge moyen de ces migrants est de 26,2 ans. Les principales raisons poussant les hommes à migrer sont d'abord liées au « travail » puis à la « famille », tandis que pour les femmes il s'agit d'abord de « rejoindre la famille », « le mariage », puis vient « le travail ». Enfin, l'INS note un accroissement de la part des femmes dans la migration interne (962 hommes pour 1 000 femmes entre 2009 et 2014).

19 - OIM, Migration data portal (2017).

20 - OTE.

Tableau 5 : Les balances migratoires des gouvernorats en Tunisie - RGPH (2014)

GOUVERNORAT	SOLDE MIGRATOIRE POSITIF (2014)	GOUVERNORAT	SOLDE MIGRATOIRE NEGATIF (2014)
ARIANA	+ 40 087	TOZEUR	- 324
BEN AROUS	+ 26 625	KEBILI	- 463
SOUSSE	+ 19 156	ZAGHOUAN	- 678
NABEUL	+ 12 770	GABES	- 2 173
MONASTIR	+ 11 859	TATAOUINE	- 2 486
SFAX	+ 9 607	MAHDIA	- 3 127
MANOUBA	+ 8 468	GAFSA	- 5 746
MEDENINE	+ 2 694	BIZERTE	- 6 384
		ELKEF	- 7 898
		BEJA	- 7 964
		SIDI BOUZID	- 9 138
		SILIANA	- 9 528
		JENDOUBA	- 12 722
		KASSERINE	- 12 827
		KAIROUAN	- 22 418
		TUNIS	- 27 392

Les retombées de la migration sur le développement local dépendent donc du **contexte structurel du territoire**, mais aussi de la **phase de la migration dans laquelle se trouve l'individu** (voir le tableau ci-dessous). Il convient d'analyser à chaque phase du cycle migratoire, le lien entre la migration et le contexte structurel des territoires (d'origine ou de destination) où se situent les migrants (candidats à l'émigration, migrants, migrants de retour).

Tableau 6 : Les différentes phases du cycle migratoire²¹

	<p>Pré-décision : Il s'agit du moment où un éventuel migrant envisage la possibilité de migrer.</p>
	<p>Pré-départ : Il s'agit du moment qui précède la migration. Le migrant prépare et organise son départ (son émigration) vers un territoire de destination.</p>
	<p>Migration : Cette phase couvre l'ensemble de la période que le migrant passe dans le territoire de destination ;</p>
	<p>Retour : Cette phase couvre la période pendant et après laquelle le migrant retourne dans son territoire d'origine.</p>

Comme l'illustre le **tableau ci-dessous**, chaque étape du cycle migratoire s'accompagne ainsi de défis et d'opportunités. Les autorités locales peuvent relever et tirer avantage de ces opportunités, d'autant plus que chaque étape du cycle migratoire englobe un large éventail de politiques (telles que l'intégration, la réintégration, l'éducation, la santé, le développement économique, etc.).

21 - Adapté de : ICMD de l'ONU, Boîte à Outils de l'ICMD de l'ONU - Module Principal (2015).

Tableau 7 : Défis, opportunités et rôles potentiels des autorités locales à chaque phase du cycle migratoire²²

	PRE-DECISION	PRE-DEPART	MIGRATION	RETOUR
DEFIS	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'informations sur les réalités de la migration ; • Conditions structurelles qui poussent les individus à émigrer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutements injustes ; • Droits bafoués ; • Manque d'informations sur les potentiels territoires de destination ; • Manque de compétences certifiées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Violations des droits ; • Vulnérabilité accrue ; • Manque d'accès aux services sociaux ; • Familles laissées à l'abandon ; • Xénophobie et problèmes d'intégration ; • Défis urbanistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réintégration ; • Utilisation et reconnaissance des compétences acquises pendant la migration.
OPPORTUNITES	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir des informations auprès des migrants rentrés au pays ou ceux établis à l'étranger. 		<ul style="list-style-type: none"> • Présence de groupes et d'associations de membres de la diaspora ; • Réseaux transnationaux (capital social) ; • Les migrants contribuent à l'économie du territoire d'accueil ; • Transferts de fonds ; • Acquisition d'expérience et de capacités (capital humain). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les migrants de retour ont acquis une expérience et ont développé leurs réseaux ; • Possibilité de s'appuyer sur ces réseaux pour renforcer la coopération décentralisée, les échanges, etc.
ROLE POTENTIEL DES AUTORITES LOCALES	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de campagnes de sensibilisation ; • Collecte de données locales et internationales sur la migration. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la disponibilité de services locaux (services préalables au départ et recrutement éthique) ; • Collecte de données sur le profil des émigrés et les raisons les poussant à changer de pays de résidence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de services locaux, au travers par exemple de centres de ressources pour migrants : voir Chapitre IV, Partie • Appui aux associations de la diaspora et à leurs projets transnationaux ; • Organisation et financement de programmes d'alphabétisation (notamment financière) ; • Collecte de données locales sur la migration ; • Conclusion de partenariats de coopération décentralisée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de partenariats de coopération décentralisée ; • Fourniture de services pour favoriser la réintégration au niveau local ; • Collecte de données sur les retours ; • Conclusion de partenariats avec les migrants de retour.

Pour résumer (voir le tableau ci-dessous), **en raison de son caractère transnational, la migration s'accompagne d'opportunités et de défis aussi bien dans les territoires d'origine et de destination.**

22 - ICMD, Boîte à Outils de l'ICMD de l'ONU - Module 1 (2015).

Tableau 8 : Exemples des opportunités et défis de la migration dans les territoires d'origine et de destination²³

	+	-
TERRITOIRES D'ORIGINE	<ul style="list-style-type: none"> • Transferts de fonds, d'informations, de compétences ; • Echanges de normes et de valeurs ; • Renforcement des partenariats ; • Renforcement des compétences des migrants de retour ; • Investissements, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fuite des cerveaux ; • Dépendance aux transferts de fonds ; • Distorsion du marché du travail.
TERRITOIRES DE DESTINATION	<ul style="list-style-type: none"> • Recettes fiscales ; • Enrichissement culturel ; • Main d'œuvre compétente et volontaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Xénophobie et discrimination ; • Dumping social⁸ si la législation du travail n'est pas correctement appliquée.

Si les politiques et stratégies nationales en matière de migration sont généralement élaborées au niveau national, les impacts de la migration sont particulièrement visibles à l'échelle locale, car ce sont les villes qui concentrent les opportunités économiques et les réseaux humains et sociaux recherchés par les migrants. **Les autorités locales** ont par conséquent tout avantage à œuvrer pour une bonne gouvernance des migrations à l'échelle locale, afin d'adapter au niveau local les politiques et stratégies élaborées à l'échelle nationale.

1.3 Vers une gouvernance locale des migrations

La **Gouvernance** s'entend comme « *la somme des différentes façons - formelles ou informelles - dont les individus et les institutions, publiques et privées, gèrent leurs affaires communes.* »²⁴

Encourager les autorités locales à développer une **gouvernance locale des migrations** revient ainsi à **ajuster de manière continue les intérêts entre les différentes parties prenantes, pour tirer pleinement avantage de potentiel de la migration pour le développement et minimiser ses impacts négatifs.**

La nécessité de mettre en place **une gouvernance locale des migrations** est de plus en plus reconnue à l'échelle globale (voir Schéma 2). C'est la raison pour laquelle **l'objectif n°3 de la version provisoire de la Stratégie nationale de la migration** vise à « *renforcer la contribution de la migration au développement socio-économique sur le plan local, régional et national* ». La réalisation de cet objectif devrait notamment se traduire par « **un renforcement des collectivités locales afin de mobiliser et encourager la contribution des migrants au développement régional et local** ». La Stratégie nationale de la migration a également pour valeur fondatrice « *la bonne gouvernance en matière de migration au niveau national, régional et local dans le cadre d'une approche participative, inclusive et multisectorielle* ».

23 - Adapté de l'ICMD de l'ONU, *Boîte à Outils de l'ICMD de l'ONU - Module Principal* (2015).

24 - Définition adaptée de : Christophe BAILL, *Environmental Governance: Reducing risks in democratic societies. Introduction paper*, EEC, Future Studies Unit, 1996.

Conclusion Chapitre 1

Les liens entre M&D posent à la fois des défis et des opportunités qui s'alimentent réciproquement. Ils sont également davantage ressentis à l'échelle locale, car intrinsèquement liés au territoire sur lequel les migrants résident. Les collectivités locales ont donc avantage à intégrer la migration dans la conception de leurs politiques de développement local.

Pour résumer, les retombées de la migration sur le développement local diffèrent selon :

- Le contexte structurel du territoire où résident les migrants ;
- La nature du territoire (d'origine, de transit ou de destination) ;
- La phase de la migration (pré-décision ; pré-départ ; migration ; retour) ;
- La nature du migrant (candidats à l'émigration, migrants internationaux, migrants internes, migrants de retour, etc.).
- L'implication des migrants eux-mêmes, et ;
- **L'implication des autorités locales.**

Partant du constat que les autorités locales tunisiennes manquent parfois des outils, connaissances ou informations sur les questions de migration et développement, **le chapitre 2 de ce guide analyse les différentes manières d'intégrer la migration dans la planification de leurs politiques de développement local.**

➤ **Le rôle des autorités locales vise donc à favoriser le développement local, c'est-à-dire à créer un environnement dans lequel tous les individus (étrangers et Tunisiens) sont à même de développer leur plein potentiel et à tirer pleinement avantage de leurs différents capitaux (social, humain, culturel, financier, affectif et local) selon leurs besoins et leurs intérêts.**

Pour plus d'informations sur les liens entre migration et développement local

- 💡 La [Boîte à Outils de l'ICMD de l'ONU](#) : disponible en Anglais, Arabe, Espagnol et Français (ICMD, 2015) ;
- 💡 Le [cours en ligne de l'ICMD de l'ONU](#) : basé sur la Boîte à outils de l'ICMD de l'ONU (ICMD, 2016) ;
- 💡 Le [manuel « Migration et Développement : une approche issue de la base »](#) (ICMD, 2011).
- 💡 Le Guide ["Guidance note - Municipalities and People on the Move Cities' development Policies for Successful Local Management of Migration and Displacement"](#) (PNUD, 2017).

CHAPITRE 2

La migration et son intégration dans la planification du développement local

A) La planification du développement local

1. Les étapes clés d'un projet « classique » de développement

1.1 L'élaboration d'un projet de développement local

L'élaboration d'un projet de développement local suit en principe six étapes clés prenant la forme d'un cycle comme l'indiquent le schéma et le tableau ci-dessous. Si les noms, le nombre et l'ordre des étapes peuvent parfois varier selon les approches, la démarche reste identique.

Schéma 8 : Le cycle de développement local

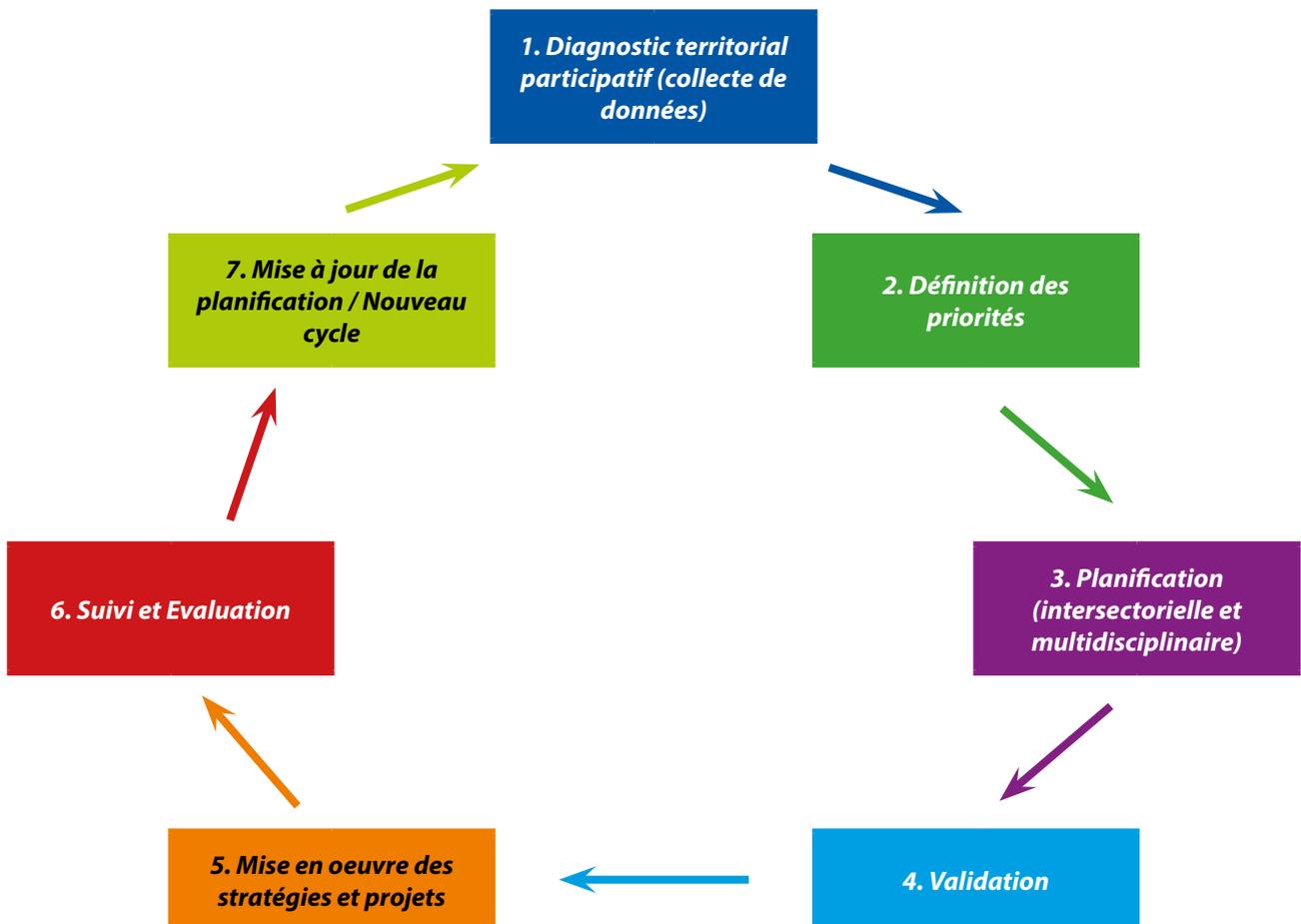


Tableau 9 : Les étapes d'un cycle de développement local

1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTICIPATIF (COLLECTE DE DONNEES)	<p>➤ La 1^{ère} étape d'une stratégie de développement vise à faire un constat de la situation dans laquelle se trouve le territoire de l'autorité locale. Cette observation se traduit notamment au travers d'une collecte de données. Les informations suivantes peuvent être utiles pour rendre compte au mieux de la situation du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les caractéristiques essentielles du territoire ; • Les parties prenantes impliquées dans le développement local (nature ; fonctions ; responsabilités ; forces ; faiblesses ; besoins ; attentes ; et liens entre elles) ; • Les projets de développement en cours ; • Les partenariats existants.
2. DEFINITION DES PRIORITES	<p>➤ La 2^{ème} étape s'articule autour de l'analyse des résultats du diagnostic territorial (opportunités et défis) au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De l'identification des axes d'intervention et des objectifs de la collectivité locale en fonction des priorités nationales, régionales et locales (plan quinquennal 2016-2020) ainsi que des ressources disponibles ; • De la prise en compte des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.
3. PHASE DE PLANIFICATION (INTERSECTORIELLE ET MULTIDISCIPLINAIRE)	<p>➤ Sur la base du résultat du diagnostic (1^{ère} étape) et de l'identification des priorités (2^{ème} étape), la 3^{ème} étape consiste à réfléchir collectivement autour de la programmation/définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des orientations stratégiques (développer une vision) ; • Des objectifs spécifiques et des résultats attendus ; • Des activités spécifiques qui seront mises en œuvre ; • Des responsabilités des acteurs ; • Des ressources qui seront consacrées à ce projet ; • Des indicateurs destinés à mesurer la réussite du projet (nécessaires pour le suivi et évaluation).
4. PHASE DE VALIDATION	<p>➤ La 4^{ème} étape est destinée à valider collégalement, en présence de toutes les parties prenantes, les points discutés lors de la troisième étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction définitive du plan ; • Adoption du plan en conseil municipal ; • Approbation par l'autorité de tutelle ; • Promotion du plan.
5. MISE EN ŒUVRE	<p>➤ La 5^{ème} étape représente le cœur du projet de développement, car elle consiste en l'opérationnalisation du plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des actions planifiées ; • Identification des mesures d'accompagnement pour garantir le succès des activités mises en œuvre.
6. SUIVI ET EVALUATION	<p>➤ Cette 6^{ème} étape intervient tout au long de la mise en œuvre des activités (suivi et évaluation à mi-parcours), ainsi qu'à la clôture du projet (évaluation finale). Cette étape a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'analyser l'efficacité des actions mises en place tout au long du processus (pour recadrer les actions si besoin est), ainsi qu'à la fin du projet ; • D'identifier des leçons apprises et des bonnes pratiques en vue de préparer les futurs projets.
7. NOUVEAU CYCLE	<ul style="list-style-type: none"> • En s'appuyant sur les leçons apprises et les bonnes pratiques identifiées, un nouveau cycle de développement peut être initié. <p>➤ Il convient alors de répéter le cycle sans oublier de mettre à jour les données collectées au cours de la phase n°1 qui ont pu évoluer.</p>

Il est important de garder à l'esprit qu'une approche transparente, participative, inclusive et cohérente est essentielle à la réussite de tout projet de développement. Ces principes sont des valeurs phares de la République tunisienne (voir le [tableau ci-dessous](#)).

Tableau 10 : La démocratie locale et la participation des acteurs locaux en Tunisie

<ul style="list-style-type: none"> • Constitution de la République tunisienne (2014) Article 139 	<ul style="list-style-type: none"> • « Les collectivités locales adoptent les mécanismes de la démocratie participative et les principes de la gouvernance ouverte, afin de garantir une plus large participation des citoyens et de la société civile à l'élaboration des projets de développement et d'aménagement du territoire et le suivi de leur exécution, conformément à la loi »⁹. <p>9 - République tunisienne, Constitution de la République tunisienne, Chapitre VII, Article 139 (2014).</p>
<p>A la suite de l'adoption du programme du développement urbain et de gouvernance locale (PDUGL) 2016/2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté conjoint entre le ministre de l'intérieur et le ministre des finances du 13 juillet 2015 fixant les conditions minimales requises pour le transfert des subventions annuelles par la Caisse des prêts et de soutien des collectivités locales aux collectivités locales, qui prévoit dans son article premier l'obligation de l'élaboration du programme annuel d'investissement (PAI). • Circulaire du 9 juin 2017 du Ministère des affaires locales et de l'environnement relative à l'élaboration du Plan d'investissement communal (PIC) pour l'année 2018. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les communes doivent notamment garantir : <ul style="list-style-type: none"> • Une approche participative de proximité, afin d'associer toute la population à la définition des PAI et PIC ; • La transparence et la bonne gouvernance locale.
<ul style="list-style-type: none"> • Avant-projet de loi organique relatif au Code des collectivités locales 	<ul style="list-style-type: none"> • « Le plan de développement local, est élaboré selon une méthode participative » (Article 101).
<p>► Pour plus d'informations sur les consultations publiques que peuvent mettre en place les collectivités locales, la Caisse des prêts et de soutien des collectivités locales a élaboré un « Guide sur la consultation publique pour les collectivités locales élaboré par la caisse des prêts et de soutien des collectivités locales » (2015).</p>	

Quel que soit leur nature, **toutes les parties prenantes peuvent contribuer positivement au développement local** (voir le schéma ci-dessous). C'est la raison pour laquelle elles doivent être consultées et impliquées tout au long du processus, afin de contribuer à identifier les besoins, potentialités, obstacles, solutions et modalités de mise en œuvre des stratégies de développement. Enfin, solliciter la société civile permet à la collectivité locale de s'assurer de l'adhésion de la population locale aux projets portés par la collectivité.

Schéma 9 : La planification du développement local, un processus participatif



1.2 Le suivi et l'évaluation

Un rapport de la Banque Mondiale sur la Tunisie en 2015²⁵ mettait en évidence qu'un des principaux défis à relever eu égard au processus de décentralisation, était « **d'améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation** » et notamment « *des performances des collectivités locales* » au travers de la mise en œuvre « *la mise en place d'indicateurs de performance locale robustes, de méthodes d'évaluation systématiques* »²⁶.

Adopter un fonctionnement transparent et un suivi régulier permet d'asseoir la légitimité de la collectivité locale et de renforcer le lien de confiance entre les parties prenantes. Toute initiative de politique publique doit **être suivie et réévaluée régulièrement, afin d'opérer à des ajustements si besoin et d'assurer une bonne gestion des ressources.**

Par ailleurs, suivant l'adoption du programme du développement urbain et de gouvernance locale (PDUGL) 2016/2019, l'octroi des subventions aux collectivités locales dépend également de l'évaluation de la performance de chaque commune. Pour bénéficier des subventions, les communes doivent avoir une note supérieure ou égale à 70 points sur 100. Le schéma ci-dessous illustre les différents concepts relatifs au suivi et à l'évaluation.

Schéma 10 : Les concepts de suivi et d'évaluation²⁷

Le Suivi	L'évaluation	L'étude d'impact
Un processus continu d'observation du déroulement d'un programme en vue d'obtenir des éléments d'information utiles à la mise en œuvre.	Bilan régulier et objectif d'un projet, d'un programme ou d'une politique établi avant, pendant ou après la mise en œuvre.	Recherche de liens de cause à effet et appréciation des changements directement attribuables à un programme ou un projet.

Communiquer régulièrement sur l'état d'avancement des projets contribue à garantir la crédibilité de la collectivité locale et participe à renforcer le lien de confiance entre les différentes parties prenantes. Par ailleurs, l'expérience de l'ICMD de l'ONU a montré qu'il était très avantageux de **partager les informations relatives au suivi et à l'évaluation sur le site internet de la localité**, afin d'encourager la **diffusion** de bonnes pratiques et de leçons apprises. Cela peut aussi éventuellement **favoriser la naissance d'une communauté d'apprentissage**. Pour s'assurer de l'efficacité du processus de suivi et d'évaluation, il est nécessaire de :

- ▶ S'appuyer sur des données de référence (obtenues en amont du démarrage du projet) ;
- ▶ Recourir à des outils à la fois quantitatifs et qualitatifs (observation directe, entretiens, consultations, questionnaires, enquêtes, visites sur le terrain ici et là, etc.).

▶ Pour mesurer le **changement** et les **progrès** apportés par les projets, il est nécessaire que tous les **indicateurs** aient un **point de référence** (« *baseline* ») **mesurant la situation avant le début du projet**. Pour établir un point de référence, il est opportun d'**utiliser des données existantes** ou de **collecter de nouvelles données une fois les bénéficiaires du projet identifiés**. L'identification de bons indicateurs est gage d'un bon suivi du projet en question (voir le tableau ci-dessous).

25 - Banque Mondiale, *Note d'orientation en matière de décentralisation* (2015).

26 - Ibid.

27 - Adapté de : OIM, *Comment associer les diasporas au développement manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil* (2015).

Tableau 11²⁸ : Comment choisir de bons indicateurs ?

CRITERES DE SELECTION	OBJECTIFS
SPECIFIQUE	Obtenir des données précises.
PERTINENT	Vis-à-vis de l'objectif à atteindre.
MESURABLE	Des données disponibles peuvent être collectées.
UTILE	Aide à la prise de décision.
PERIODIQUE	Déterminer une période à laquelle relever ces indicateurs.
RECOMMANDATIONS	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mélanger des éléments quantitatifs et qualitatifs ; ▶ Ventiler les indicateurs en fonction du sexe, du genre, du statut migratoire, etc. (Confère ODD 17.18). 	

Après s'être familiarisé avec les étapes d'un projet classique de développement, la partie suivante explorera les moyens d'intégrer de manière transversale la migration dans la planification du développement local. Avant cela, il sera tout d'abord donné une attention particulière à une phase préalable, destinée à évaluer l'importance de la migration dans un territoire.

**Pour plus d'informations sur l'aspect
et le contenu d'une matrice d'un projet de développement :**

 [Chapitre V - Points de connaissance N°2](#) : Les grands axes d'une matrice d'un projet de développement ;

 [Chapitre VI - Outil N°1](#) : créer une matrice de suivi et d'évaluation ;

**Pour explorer davantage les questions en lien avec le suivi
et l'évaluation des projets M&D :**

 [Etudes de cas de l'ICMD de l'ONU](#) sur la thématique « intégration de la migration dans la planification locale » ;

 Voir les exemples décrits dans le Guide : "[Summid Calabarzon: the LGU's guide on mainstreaming international migration and development into local development planning and Governance](#)" (ICMD de l'ONU, 2016) ;

 Voir les indicateurs proposés dans : "[Guide de mise en œuvre pour l'intégration transversale de la migration dans la planification du développement local](#)" (ICMD, 2016).

B) Intégrer la migration dans la planification du développement local

1. Les outils de mise en œuvre

1.1 Définition

Quand des politiques de développement locales intègrent les questions relatives à la migration, elles s'insèrent à la fois dans le cadre de référence national et international. En effet, il est opportun de mobiliser **à la fois les migrants internes et internationaux établis sur le territoire des collectivités locales tunisiennes, et ceux vivant à l'étranger étrangers (les TRE)**. Dans le processus d'élaboration de stratégies locales, il convient donc de développer une dynamique au niveau « **glocal** » qui peut se résumer ainsi : **penser à l'échelle mondiale et agir à l'échelon local**

28 - GMG, *Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policymakers and practitioners* (2010).

afin de créer des dynamiques transnationales et des « passerelles » entre les territoires et les communautés.

Schéma 11 : Les trois éléments indispensables pour tirer avantage de la migration



Le Groupe mondial sur les migrations (GMG)²⁹ définit **l'intégration de la migration dans la planification du développement local** comme :

« Le processus d'évaluation des implications de la migration sur toute sorte d'action (ou d'objectifs) planifiée dans le cadre d'une stratégie de développement et de réduction de la pauvreté.

Cela signifie intégrer les questions relatives à la migration et au développement (M&D) dans la législation, les politiques et les programmes à tous les niveaux (local, national et si possible régional).

Cela signifie également intégrer les questions relatives au domaine de la M&D dans toutes les phases de la planification du développement, notamment celles de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation ».

Intégrer la migration dans la planification du développement revient ainsi à créer un environnement local dans lequel les migrants, qu'ils soient présents sur le territoire de la localité ou à l'étranger (la diaspora), sont à même de développer leur plein potentiel, et à tirer pleinement avantage de leurs capitaux (social, humain, culturel, financier, affectif et local) selon leurs besoins et leurs intérêts.

Avant d'intégrer la migration dans la planification du développement local, il convient de passer par une **phase préalable**, destinée à **évaluer l'importance du phénomène migratoire sur le territoire de la localité**. Cette étape permet notamment d'évaluer si la localité prend déjà en compte les questions en lien migration et de déterminer si la localité est davantage concernée par l'émigration ou l'immigration.

1.2 Phase préalable : évaluer l'importance de la migration sur le territoire de la localité

Avant d'intégrer la migration dans la planification du développement local, il convient au préalable de faire le point **sur ce que fait déjà la collectivité locale, et ce qu'elle peut faire de plus, en fonction des besoins et des attentes des acteurs locaux**. En effet, certaines autorités locales tunisiennes ont déjà intégré la migration dans leurs stratégies de développement **sans vraiment s'en rendre compte (accueil de migrants, conseils sur leurs projets, assistance, etc.)**.

Cette étape préalable indispensable vise donc à évaluer si votre localité a intérêt à intégrer la migration dans ses stratégies de développement. Pour les localités concernées de fait par le phénomène migratoire, cette étape préalable peut également offrir des pistes vers lesquelles orienter les futures stratégies M&D.

Il est possible tout d'abord de réaliser **une Cartographie des acteurs (voir Outil N°2 - Chapitre VI)**. Cet outil offre une vue d'ensemble des différents partenaires déjà impliqués ou bien à associer, dans des projets en lien avec les questions M&D.

Une fois cette cartographie réalisée, il est judicieux de collecter des informations sur les différents partenaires institutionnels identifiés. Le **Répertoire des institutions clefs opérant dans le domaine M&D (voir Outil N°3 - Chapitre VI)** propose un modèle pour rassembler toutes ces données utiles.

Par ailleurs, il peut être opportun de distribuer **un Questionnaire initial** à des personnes susceptibles de disposer de données permettant de mieux cerner l'importance du phénomène migratoire sur le territoire (**voir**

29 - GMG, *Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policymakers and practitioners* (2010).

Outil N°4 – Chapitre VI). Ces personnes interrogées peuvent être des représentants d'institutions publiques (INS, OTE, ONM), de collectivités locales, d'entreprises privées ou d'associations de la société civile travaillant sur ces questions. Ce questionnaire initial permet de collecter des informations sur les acteurs impliqués dans le domaine de la migration, les projets portés par les migrants ou bien les services existants destinés aux migrants.

D'autre part, une fois que la collectivité locale dispose d'une meilleure connaissance de l'importance du phénomène migratoire sur son territoire, il peut être judicieux d'élaborer **le Profil migratoire « partiel »³⁰ de la localité**, afin de cerner les différentes tendances migratoires (**voir Outil N°5 – Chapitre VI**). Cet outil a pour objectif de collecter des informations reflétant l'impact du phénomène migratoire dans la localité. Cela passe notamment par la collecte de données sur l'ampleur de l'émigration et de l'immigration.

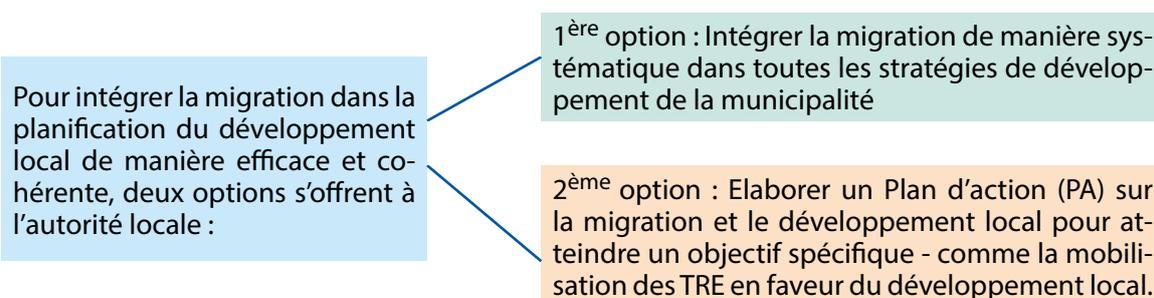
Enfin, un des derniers outils proposé est **un Tableau de recensement (voir Outil N°6 – Chapitre VI)**. L'objectif ici est de répertorier la proportion d'émigrés originaires de la localité, le nombre d'immigrés établis sur le territoire de la localité, les Tunisiens (migrants internes) s'étant installés récemment dans la localité, les principaux pays de destination ou d'origine, ainsi que leurs principales occupations etc.

Sur la base des informations recueillies, la localité disposera d'une bonne vue d'ensemble de l'ampleur du phénomène migratoire sur son territoire, ainsi que des personnes ressources à associer. **Elle peut, à partir de ce moment-là, réfléchir aux moyens d'intégrer la migration dans la planification du développement local.**

1.3 Comment intégrer la migration dans la planification du développement local ?

A l'échelle locale, d'après l'avant-projet de loi organique relative au Code des collectivités locales, ce sont les communes qui sont chargées de mettre en œuvre le niveau de gouvernance le plus proche des citoyens. La **commune**, qui est gérée par un conseil municipal (Article 192) élu au suffrage universel, est une collectivité locale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, chargée de mettre en œuvre le développement économique, social et culturel du territoire (Article 189). **Deux possibilités s'offrent aux communes pour intégrer la migration dans leurs stratégies de développement local (voir le schéma ci-dessous).**

Schéma 11³¹ : Intégration transversale ou ciblée de la migration dans la planification du développement local



La 1^{ère} option - **intégrer la migration de manière transversale et systématique dans le cadre de la planification du développement** - permet :

- De mieux tirer avantage du potentiel de la migration ;
- De garantir la cohérence des différentes politiques sectorielles (et de limiter ainsi les incidences négatives de ces politiques sur les objectifs qu'elles se sont fixées³²) ;
- D'assurer une meilleure affectation des ressources selon les priorités du développement et ;
- De garantir une plus grande coordination des activités.

30 - Ce profil migratoire est dit «partiel» car il vise essentiellement à évaluer les tendances migratoires de la localité. Pour établir un profil migratoire complet, voir Chapitre V - Point de connaissance N°3.

31 - Adapté de : GMG, *Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policymakers and practitioners* (2010).

32 - HOEBINK, P., DE HAAS, H., & WAGEMANS, G., *The Coherence of EU Policies: Perspectives from the North and the South*, Centre for International Development Issues, Nijmegen (2005).

Dans l'idéal, l'intégration de la migration devrait se faire dans le plan d'investissement communal (PIC) et ou le Plan Annuel d'Investissement (PAI), car la migration est une **thématique pluridimensionnelle**³³.

Le tableau ci-dessous met en évidence les dispositions permettant au conseil municipal des localités tunisiennes de traiter les questions en lien avec la migration.

*Tableau 12: Dispositions au sein des conseils municipaux tunisiens permettant de prendre en compte les questions en lien avec la migration*³⁴

- **Le conseil municipal de la commune forme au minimum huit commissions permanentes (Article 199) :** Les affaires financières, économiques et le suivi de la gestion ; Les médias, la communication et l'évaluation ; La propreté, la santé et de l'environnement ; Les affaires sociales, l'emploi, les personnes sans soutien familial et les personnes handicapées ; Les affaires de la femme et de la famille ; L'égalité et l'égalité des chances entre les deux sexes ; Les travaux et l'aménagement urbain ; L'enfance, la jeunesse et le sport ; Les affaires administratives et la prestation des services ; Les arts, la culture, l'éducation et l'enseignement.
- ▶ **La migration étant une thématique intersectorielle, chaque commission peut intégrer les questions relatives à la migration.**
- **Sur demande de la société civile, il est possible** de former des **commissions non permanentes** chargées de traiter des questions déterminées (Article 199).
- ▶ **A ce titre, il est donc possible de créer une commission spécialement chargée des questions « migration et développement local » ou « démocratie participative et gouvernance ouverte ».**
- Le conseil municipal prend **toutes les mesures nécessaires et possible** pour le développement de la commune et pour l'attractivité de l'investissement (Article 227) et ce, **à travers les services municipaux, les organisations et les associations opérant dans les secteurs visés** (Article 230).
- **Les collectivités locales peuvent également soutenir l'activité sociale ou culturelle des associations (Article 106).**

→ Etant donné qu'il peut être difficile dans un premier temps **d'intégrer la migration dans toutes les stratégies de développement** de la municipalité – **puisque cela requiert au préalable d'identifier et de mobiliser les migrants** - il peut être préférable, dans un premier temps, **d'élaborer un Plan d'Action sur la migration et le développement (M&D) local destiné à atteindre un objectif spécifique en lien avec la migration (2^{ème} option).**

Un Plan d'action M&D est un document de programmation. Comme tout autre plan de développement élaboré selon une méthode participative, il constitue le cadre de référence pour l'action et les interventions des collectivités locales, et a pour objectif de consolider les avantages comparatifs de chaque collectivité locale, ou à la doter desdits avantages pour promouvoir son développement (Article 101 de l'avant-projet de loi organique sur les collectivités locales). A la suite à la phase de diagnostic, le plan d'action M&D définit :

- ▶ Les problématiques à résoudre ;
- ▶ Les objectifs et les priorités ;
- ▶ Les acteurs ;
- ▶ Les structures et les ressources institutionnelles nécessaires à la mise en place d'un programme de planification de la migration et du développement.

Comme représenté dans le schéma ci-dessous, le processus d'élaboration d'un plan d'action M&D local diffère peu du cycle de développement classique (analysé dans le Chapitre II de ce guide), mise à part que :

- ▶ **Le diagnostic territorial** - la première étape d'un projet de développement comme décrit dans la partie A du Chapitre II - doit porter spécifiquement sur **la collecte de données en lien avec la migration ;**

33 - Le PIC structure les projets d'investissement et fixe les priorités de la commune en vue d'améliorer les services rendus à la population au cours des cinq années à venir. Le PIC a pour objectifs d'améliorer les conditions de vie de tous les citoyens ; de réduire les disparités de richesse et d'équipement entre régions, communes et quartiers ; et de renforcer les capacités des collectivités locales. D'autre part, le PAI est le programme annuel des projets municipaux retenus et approuvés par le conseil municipal dans le cadre du PIC et qui seront exécutés durant l'année « n ». Le PAI concerne les projets communaux à caractère local, régional et national ; intercommunaux, en partenariat avec le secteur public, avec le secteur privé et avec la société civile. Au sein du conseil municipal, des commissions sont chargées de traiter des thématiques spécifiques.

34 - République tunisienne, Avant-projet de loi relatif au Code des collectivités locales (2017).

► **Chaque étape** doit impliquer, autant que faire se peut, des acteurs locaux vivant sur le **territoire de la localité**, ainsi que des **acteurs établis à l'étranger** (notamment dans les **principaux territoires de résidence des TRE**). Cette approche est résumée par l'expression « **Ici et là-bas** »³⁵.

Schéma 12 : Les différentes phases d'un Plan d'action Migration et Développement Local



35 - Expression employée par l'ONG Grdr Migration-Citoyenneté-Développement.

1.4 Focus sur la première étape d'un Plan d'action M&D – la collecte de données sur le phénomène migratoire

La **collecte de données** est une étape indispensable à la conception de stratégies de développement. Cette affirmation se vérifie d'autant plus dans le cas **d'un plan d'action M&D**, puisque la migration est un phénomène en perpétuelle évolution. On distingue deux types de données :

• Les données quantitatives :

- Elles fournissent des chiffres se rapportant à la **magnitude d'un phénomène**, ou des statistiques reflétant l'ampleur des événements.

► Il est possible de collecter ces données auprès des différentes institutions nationales (Institut National des Statistiques (INS) ; Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE) ; Observatoire National de la Migration (ONM) ; ministère de l'intérieur ; gouvernorat ; consultats), ainsi que des représentations tunisiennes à l'étranger (ambassades et consulats).

• Les données qualitatives :

- Elles décrivent des dynamiques dans un contexte spécifique ;
- Les données qualitatives répondent à des questions comme : Comment ? Quoi ? Pourquoi ?

► il est alors possible de collecter ces données en organisant des réunions de groupe ou des entretiens semi-structurés, auprès de petits échantillons représentatifs des populations concernées.

Pour élaborer des stratégies de développement local, il est possible d'utiliser :

- Des données internationales :

- Elles sont peu utilisables au niveau local, mais peuvent néanmoins indiquer des grandes tendances ;
- Elles peuvent suggérer des types d'informations utiles à collecter ;
- Elles sont mises à disposition par des organisations internationales (Banque mondiale, OCDE, agences onusiennes, etc.).

- Des données nationales :

- Ces données sont souvent difficilement consultables. Les collectivités locales ont donc avantage à renforcer leurs connaissances et leurs liens auprès des institutions qui produisent des données en Tunisie afin de bénéficier d'un accès facilité à ces données.

• **Différentes institutions nationales collectent des données en lien avec la migration** : Ministère de l'Intérieur (administrations policières ou douanières ; visas, aux permis de résidence ou de travail) ; Ministère des Affaires Étrangères (réseaux consulaires) ; Ministère des affaires sociales ; OTE ; ONM ; INS.

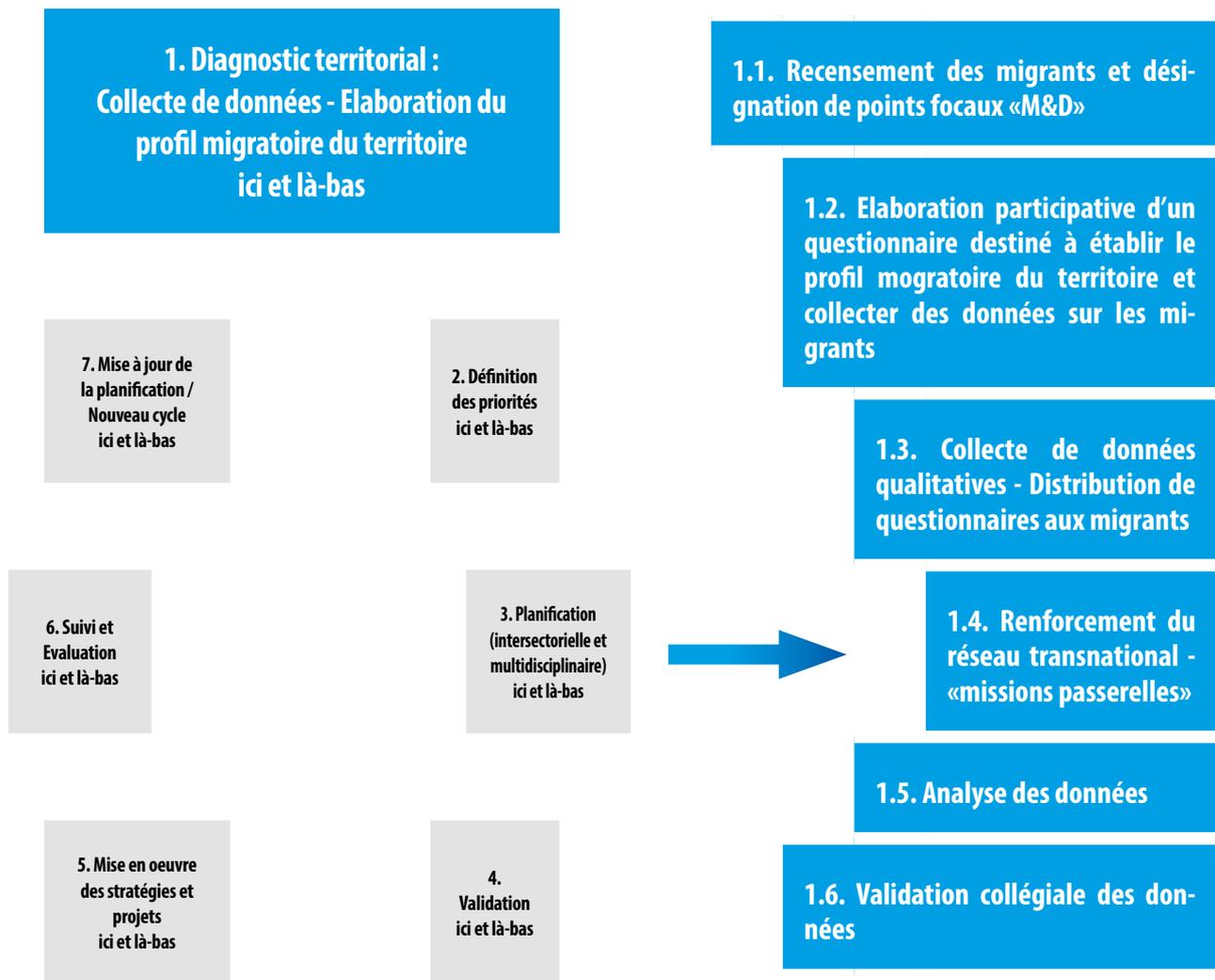
► L'Institut National des Statistiques **met par exemple à disposition un certain nombre de données locales brutes utiles** (population, économie, emplois, lieu de naissance, origine, etc.), qui peuvent être utilisées comme des **éléments intermédiaires à l'extraction d'informations sur la migration**.

- Des données locales :

- A l'échelle locale, **les autorités locales manquent souvent des moyens pour réaliser une analyse complète du phénomène migratoire**. Néanmoins, des **outils** peuvent être utilisés pour se rendre compte de l'ampleur du phénomène migratoire sur le territoire de la localité, et intégrer la migration dans les stratégies de développement.

Le schéma et le tableau ci-dessous analysent précisément en quoi consiste un diagnostic territorial destiné à collecter des données sur les migrants et à élaborer le profil migratoire d'une localité. Le nombre d'étapes et l'ordre chronologique peuvent changer en fonction du contexte et des besoins propres à chaque localité.

Schéma 13 : Les étapes pour collecter des données sur la migration³⁶



36 - Ce schéma a été adapté de : ICMD de l'ONU, *Etude de cas : élaboration et validation de profils migratoires territoriaux* (2017) ; du Plan d'action migration et développement local IN : GMG, *Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policymakers and practitioners* (2010) ; et OIM, *International migration and development training modules: facilitator's guide* (2013).

Tableau 13 : Les étapes pour collecter des données sur la migration (voir schéma 13)

<p>1.1 : RECENSEMENT DES MIGRANTS (immigrés et Tunisiens) SUR VOTRE TERRITOIRE & DESIGNATION DE POINTS FOCUX « M&D »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il peut être judicieux de répertorier les migrants ayant donné leur consentement, afin de connaître davantage leur profil en vue de les associer étroitement aux stratégies de développement de la localité. • Des informations clefs peuvent être collectées sur des migrants « ressources », c'est-à-dire des individus qui accepteraient d'être sollicité pour jouer un rôle dans l'élaboration des politiques de développement local, la mobilisation des communautés migrantes et la mise en œuvre des projets. • Ces personnes ressources pourront à leur tour collecter des données sur d'autres migrants, qui souhaitent s'impliquer dans le développement du territoire. <p>➔ Voir OUTIL N°7 – Chapitre VI : Répertoire des migrants « ressources » établis ou originaires de votre localité.</p>
<p style="text-align: center;">RECOMMANDATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désigner des Points Focaux (appelés également « Personnes ressources ») chargés des questions M&D au sein de l'association locale, de l'association de la diaspora, ou de l'autorité locale. • Rôles du Point focal M&D : <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les actions et les consultations ; • Mettre en lumière les activités, sensibiliser ; • Soutenir les parties prenantes et bâtir la confiance • Intermédiaire entre les acteurs • Suivi et évaluation. 	
<p>1.2 : ELABORATION PARTICIPATIVE D'UN QUESTIONNAIRE DESTINE A ETABLIR LE PROFIL MIGRATOIRE DU TERRITOIRE ET A COLLECTER DES INFORMATIONS SUR LES MIGRANTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration participative d'un questionnaire a pour objectif de collecter des données sur les migrants par l'intermédiaire des Points focaux M&D. • Ces données peuvent porter sur les projets portés par les migrants, leurs contributions variées au développement de la localité, leurs profils socio-économiques, etc. • Les acteurs locaux de M'saken, et plus particulièrement les membres de l'association M'saken 2050, ont élaboré un questionnaire destiné à collecter des données sur le TRE originaires de la ville : <p>➔ Voir OUTIL N°8 – Chapitre VI : Questionnaire – collecte de données sur les TRE.</p>
<p style="text-align: center;">RECOMMANDATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant de débiter l'élaboration de ce questionnaire, il est utile d'identifier au préalable ce que la localité souhaite savoir sur les migrants, et à quelles fins elle souhaite les associer au processus de développement local. <p><i>Exemples d'informations utiles : principales destinations ; lieux de résidence antérieure ; secteur d'activité ; savoir-faire; compétences ; réseaux ; projets en cours ; opportunités ; informations utiles à partager ; difficultés rencontrées sur le territoire où ils résident et dans le territoire d'origine (la localité tunisienne), etc.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poser des questions fermées afin de limiter les réponses pour pouvoir les analyser et les traiter. • Veiller à associer un maximum d'acteurs locaux, aussi bien en Tunisie qu'à l'étranger, dans l'élaboration de ce questionnaire (société civile, institutions publiques (INS ; OTE ; ONM). 	
<p>1.3 : COLLECTE DE DONNEES QUALITATIVES – DISTRIBUTION DES QUESTIONNAIRES AUX MIGRANTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des acteurs universitaires (professeurs et étudiants) pour conduire des entretiens en suivant précisément le questionnaire préalablement élaboré. • Organisation d'un événement culturel pour inviter les migrants à se rassembler : journée d'échanges et de mise en réseau. • Pour la distribution d'un questionnaire destiné aux TRE, il est conseillé de solliciter : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Les familles comptant parmi elles des TRE ; ➔ Les TRE de passage qui peuvent faire bénéficier la localité de leur réseau ; ➔ La société civile (association locale d'immigrés/association de TRE) ; ➔ Les consulats tunisiens.

**1.4 :
RENFORCEMENT
DU RESEAU
TRANSNATIONAL-
- « MISSIONS
PASSERELLES »**

- **Les « missions passerelles » sont généralement des visites entreprises par les acteurs locaux sur les territoires de résidence des TRE.**
- Ces missions passerelles peuvent être organisées dans les principales villes des TRE avec l'appui du Point Focal M&D ;
- Il est opportun de profiter de ces missions pour rencontrer l'autorité locale du territoire sur lequel résident les TRE pour discuter de **potentiels partenariats de coopération décentralisée.**
- Ces **voyages** visent à renforcer les liens entre les localités d'origine et de destination des TRE, et à accroître les échanges, afin de créer de véritables « passerelles » entre les territoires.
- Cela permet de confronter la vision de la commune avec celle de ses ressortissants, et d'avancer de manière coordonnée sur les priorités des migrants et des collectivités d'origine et de destination.

RECOMMANDATIONS

- **Garder à l'esprit les objectifs suivants :**
 - Comment coordonner les efforts pour accompagner les projets des migrants ?
 - Comment mieux prendre en compte leurs besoins ?
 - Comment les associer davantage au développement local ?
 - Comment tirer avantage de leurs ressources ?
 - Quel type de partenariats conclure ?
- **Pour aller plus loin :** consulter le Guide du Grdr « **A la rencontre des migrants et de leurs partenaires. Pour une coopération de territoire à territoire** » (2012), fournissant des conseils avisés pour conclure des partenariats avec des collectivités locales étrangères.

**1.5 : Analyse
des données**

- L'analyse des données est une étape clef destinée à comprendre l'impact du phénomène migratoire sur le territoire de la localité. Il est judicieux de garder en tête les deux questions suivantes lors de cette étape :
 - ➔ Qu'est-ce que ces données mettent en évidence ?
 - ➔ Quelles stratégies M&D pourraient être mises en place pour tirer avantage de la migration ?
- Il est utile de **recenser les projets des migrants (TRE et immigrés) à la fois dans la localité tunisienne, mais aussi dans leur localité de résidence (pour les TRE) ou d'origine (pour les immigrés).** En identifiant les principaux secteurs d'activités il est alors possible, dans un second temps, de favoriser **la mise en réseaux des entrepreneurs.**
- **Voir OUTIL N°9 – Chapitre VI : Répertoire des projets portés par des migrants (immigrés et TRE).**
- L'apport des migrants au développement ne se limite pas seulement aux projets qu'ils portent. Afin de mettre en évidence, les principaux axes de collaboration/secteurs d'activité/compétences/ contributions des migrants au développement, il est également utile de réaliser un « **Radar des contributions des migrants** ». Cet outil permet de visualiser concrètement sur quels axes la localité peut mobiliser davantage les migrants, afin de favoriser leurs contributions au développement.
- **Voir OUTIL N°10 – Chapitre VI : Elaborer un Radar des compétences des migrants.**
- **Voir OUTIL N°11 – Chapitre VI : Créer un Répertoire des compétences des migrants**

RECOMMANDATIONS

- L'élaboration des profils migratoires dans les communes d'origine et de destination favorise l'établissement de connections entre les territoires ;
- En analysant ces données, les autorités locales tunisiennes peuvent voir l'avantage de conclure **des partenariats de coopération décentralisée intégrant le phénomène migratoire, afin de favoriser le développement local dans les deux territoires.**

1.6 : Validation collégiale des données

- Faciliter, par la concertation, l'appropriation des résultats et l'engagement des acteurs locaux ;
- Croiser ces données avec les perceptions des acteurs locaux afin d'harmoniser les données récoltées ;
- Poser les bases d'une stratégie M&D ;
- Obtenir un consensus sur les principaux axes d'intervention de la stratégie M&D.

RECOMMANDATIONS

- Mettre à jour régulièrement les données ;
 - L'élaboration des profils migratoires doit demeurer un outil flexible capable de s'adapter à la réalité, aux besoins et aux priorités de chaque commune ;
 - Il convient d'adapter l'identification des profils et leurs validations aux sollicitations des acteurs locaux et aux objectifs de la commune (la recherche de partenariats, les échanges d'informations ; le transfert des compétences, etc.).
 - Il est particulièrement utile de mobiliser **le réseau universitaire** du territoire pour aider à collecter des données. Cela présente un double avantage : **bénéficiaire de l'implication des étudiants et de l'expertise de leurs professeurs, et contribuer, par la même occasion, à la formation pratique des étudiants.**
 - **Il est opportun de ventiler les données selon le sexe (homme et femmes)**, car la migration est vécue différemment en fonction du genre, chaque catégorie ayant des besoins/raisons spécifiques.
- Voir Chapitre IV - 2.2 « Campagne d'information sur les questions de genre ».

Conclusion Chapitre 2

Après avoir analysé les liens entre migration et développement local dans le Chapitre 1, le deuxième chapitre a exploré en détails les étapes d'un cycle de développement, ainsi que les différents moyens d'intégrer la migration dans la planification du développement local. Ainsi, les collectivités locales ont soit la possibilité de prendre en compte les questions M&D dans toutes leurs stratégies sectorielles (santé, urbanisme, environnement, etc.), soit d'élaborer spécifiquement un plan d'action M&D destiné à atteindre un objectif particulier. Cette dernière option étant plus facilement réalisable, étant donné que pour intégrer de manière systématique et transversale les questions M&D dans toutes leurs stratégies sectorielles des localités, il est nécessaire de s'assurer en amont que les migrants sont mobilisés et enclins à s'associer aux projets de développement des localités.

Le Chapitre 2 a ensuite exploré une étape indispensable à l'intégration de la migration dans la planification du développement local – la collecte de données sur le phénomène migratoire. Plus que tout autre phénomène, la migration nécessite d'être étayée de données probantes, en raison de son caractère évolutif.

Dans la partie 2, ce Guide de mise en œuvre explore l'application concrète des principes théoriques décrits dans la première partie du document. Le Chapitre 3 suivant analyse précisément les moyens d'engager la diaspora tunisienne dans l'optique de l'associer au développement des localités tunisiennes.

Pour plus d'informations sur l'intégration de la migration dans la planification du développement local :

-  [La Boîte à Outils de l'ICMD](#) : disponible en Anglais, Arabe, Espagnol et Français ; (ICMD, 2015)
-  [Le Cours en ligne de l'ICMD](#) basé sur la Boîte à outils de l'ICMD de l'ONU ;
-  Le Guide ["Guidance note - Municipalities and People on the Move Cities' Development Policies for Successful Local Management of Migration and Displacement"](#) (PNUD, 2017) ;
-  Le livre blanc [«White Paper on Mainstreaming migration into local development planning and beyond»](#) (ICMD & OIM, 2015) ;
-  Le manuel [« intégration de la migration dans la planification du développement - Manuel destiné aux décideurs politiques et aux professionnels »](#) (GMG, 2010)
-  Le manuel [« Migration et Développement : une approche issue de la base »](#) (ICMD, 2011) ;
-  Les études de cas compilées dans le document [« Récit de succès - Une collection de bonnes pratiques et de leçons apprises par les acteurs locaux liant la migration et son potentiel pour le développement »](#) (ICMD, 2017).

Pour plus d'informations concernant la collecte de données en lien sur le phénomène migratoire :

-  **Chapitre V – Point de connaissance N°4** : Elaboration du profil migratoire de la localité ;
-  L'étude de cas [« Rôle clé du système éducatif dans le soutien de l'intégration de la migration dans la planification du développement local »](#) (ICMD, 2017) ;
-  Le Guide [« Profils migratoires : exploiter au mieux le processus »](#) (OIM, 2015) ;
-  Le Guide [«Summid Calabarzon: the LGU's guide on mainstreaming international migration and development into local development planning and Governance»](#) (ICMD, 2016) ;
-  L'indicateur « données et faits » dans le [« Guide de mise en œuvre pour l'intégration transversale de la migration dans la planification du développement local »](#) (ICMD, 2017) ;
-  [Le site internet du GRDR](#) qui propose de nombreuses publications relatives à l'élaboration du profil migratoire de certaines communes ;

2

PARTIE 2

Mise en œuvre

Chapitre III :

Elaborer un plan d'action migration et développement (M&D) destiné à mobiliser la diaspora (les TRE)

A - Identifier et mobiliser les TRE

1. Feuille de route pour mobiliser les TRE

La Tunisie compte une diaspora très importante, puisque celle-ci représente environ 12% de la population totale (soit environ 1,3 million de personnes). Les Tunisiens Résidant à l'Étranger (TRE) sont principalement établis en Europe (plus de 80% d'entre eux). La France fait ainsi figure de principal pays de résidence (près de 57% des TRE y vivent), suivie par l'Italie (environ 15%) et l'Allemagne (autour de 7%). Environ 8% des TRE vivent dans les pays arabes, et près de 3% en Amérique et en Australie³⁷.

- ▶ Avant d'élaborer un plan M&D destiné à mobiliser les TRE, il est judicieux de déterminer au préalable :
 - Pour quelle raison la collectivité locale souhaiterait mobiliser sa diaspora ?
 - Dans quelle mesure la collectivité locale pense que les membres de la diaspora pourraient l'aider dans son développement ?

Le schéma ci-dessous suggère des idées directrices destinées à aiguiller les acteurs locaux pour mobiliser efficacement les TRE en faveur du développement local.

Schéma 14 : Feuille de route pour mobiliser la diaspora tunisienne en faveur du développement local ?³⁸

↓	1/ Bâtit la confiance	<ul style="list-style-type: none"> • Exemple : incitation, services personnalisés, mise à disposition d'informations (aussi bien sur le cadre national que local), appui à la mise en oeuvre de projets, facilitation des procédures administratives, évènements culturels pour favoriser les échanges et la mise en réseau, mise en oeuvre de projets pilotes communs. → Opportunité pour renforcer les capacités des associations de TPE
↓	2/ Connaître la diaspora tunisienne	<ul style="list-style-type: none"> • Comment ? Collecte de données statistiques pour établir le profil migratoire du territoire, inventaire de projets et des ressources des migrants (capitaux sociaux, humains, culturels et financiers), cartographie des associations de la diaspora, identification et désignation de personnes ressources (points focaux) influents au sein de la communauté tunisienne à l'étranger, organisation d'évènements d'écoute et de rencontre. → Opportunité pour renforcer les capacités des associations de TPE
↓	3/ Mobilisation des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Comment ? Évènement annuel de mise en réseau, d'échanges culturels et de partage de compétences, missions passe-relles, participation des TRE au processus de planification locale, valorisation et renforcements des partenariats (jumelage, partenariat de coopération décentralisée)
↓	4/ Participation effective des TRE au développement local	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats : Connexions entre les territoires d'origine et de destination, liens renforcés (affectifs, culturels, sociaux, haumain, financiers), gains mutuels.

37 - Chiffres évoqués lors d'une présentation de l'OTE réalisée au cours d'une table ronde intitulée « *Regards croisés sur la mobilisation de la diaspora et analyse des enjeux en Tunisie* » organisée par Expertise France à Tunis le 5 Avril 2017.

38 - Adaptée de : OIM, *Comment associer les diasporas au développement manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil* (2015) et des discussions avec les acteurs locaux de M'saken lors de l'atelier « migration et développement local organisé le 22 Juillet 2017 à M'saken.

Bâtir la confiance

■ **1^{ère} étape** : Pour mobiliser efficacement les TRE et les associer aux stratégies de développement de la localité, il convient tout d'abord de **bâtir la confiance** entre les TRE et les acteurs locaux de votre localité (représentant de la localité, acteurs de la société civile, etc.).

■ Les questions ci-dessous peuvent aider les acteurs locaux à réfléchir à différents moyens pour bâtir la confiance avec les TRE :

- Quelles actions/projets votre collectivité locale pourrait mettre en œuvre pour réunir (physiquement) les TRE et les habitants, afin de favoriser le dialogue et la mise en réseau des acteurs locaux ?
- Quelles initiatives seraient susceptibles de contribuer à renforcer le lien de confiance entre les TRE et votre localité ?
- Quels facteurs empêchent selon vous les TRE de s'impliquer dans le développement de votre localité ?
- Quel est le lien qui unit votre collectivité locale avec les membres de cette diaspora ?
- Est-ce que votre collectivité a déjà tenté de mobiliser la diaspora ?
- Si oui, quelles ont été les difficultés rencontrées ? Pouvez-vous les surmonter ?

■ Les exemples ci-dessous proposent des moyens simples pour créer ou renforcer ce lien de confiance entre les TRE et les acteurs locaux :

- Organisation d'**événements culturels/sportifs** afin de rapprocher les TRE et les habitants de votre localité ;
- Amélioration de la **communication** de la collectivité locale (site internet en arabe et français) sur les projets en cours/futurs de la localité, sur les nouvelles législations (comme le Code de l'investissement) et la volonté de la localité de mobiliser la diaspora pour le développement durable de la ville ;
- Prise de **contact avec les services consulaires et les ambassades**, ainsi que les attachés sociaux de l'OTE dans les principaux pays de destination des TRE, dans l'optique de collecter et de partager des informations clés, et d'identifier des TRE susceptibles de s'engager bénévolement pour mobiliser la diaspora ;

■ Afin de bâtir efficacement ce lien de confiance entre les TRE et les acteurs locaux, il est particulièrement recommandé de :

- **Désigner des Points Focaux (ou « Personnes ressources ») chargés des questions M&D :**
 - Sur votre territoire ; et
 - Dans les principales villes étrangères où sont établis les TRE originaires de votre localité.
- **Encourager la création d'une association des TRE originaires de votre localité ;**
- **Garder à l'esprit que la confiance s'entretient, et qu'il est nécessaire de maintenir les efforts pour ne pas laisser ce lien s'effriter.**

Connaître la Diaspora tunisienne

■ **2^{ème} étape** : Une deuxième étape clef pour mobiliser les TRE consiste à collecter des informations pour **connaître les TRE originaires de votre localité**. Les questions ci-dessous peuvent vous aiguiller dans la recherche de données importantes sur ces membres de la diaspora :

- Où se situent principalement les membres de cette diaspora ?
- Quelles sont leurs ressources ? (Capital social, humain, culturel, financier) ;
- Sont-ils disposés à contribuer au développement de la localité ?
- Quels sont leurs besoins et attentes ?

■ Les exemples ci-dessous suggèrent des moyens utiles pour cerner le profil de ces TRE :

- **Répertorier les projets** portés par les TRE sur votre territoire ;
- **Identifier des interlocuteurs** / les futurs référents de la collectivité locale au sein de la diaspora.
- **Demander l'appui de l'OTE, des ambassades et consulats tunisiens ; des associations de la diaspora sur place ; du réseau des ressortissants de votre localité.**

- Procéder à une **cartographie des organisations de la diaspora** dans les territoires de destination des TRE originaires de votre localité ;

- Encourager la **création d'association de TRE** originaires de votre localité ;

► Il est utile de s'appuyer sur un réseau bénévole de TRE au sein de la diaspora, susceptible de distribuer des questionnaires et collecter des informations.

- Analyser le profil des TRE au travers de la collecte d'un questionnaire.

■ **Afin de cerner au mieux le profil de ces TRE, il est particulièrement recommandé de :**

► **Rechercher à connaître leurs besoins et leurs attentes, au lieu de les supposer.**

► **Profiter des périodes de retour des TRE (vacances d'été, fêtes religieuses, saison des mariages), pour organiser des rencontres, des exercices d'écoute entre les TRE et les acteurs locaux.**

Mobilisation des parties prenantes

■ **3^{ème} étape :** Une troisième étape clef pour mobiliser les TRE consiste à collecter à **mobiliser les parties prenantes**, à la fois sur le territoire de la localité, mais aussi dans les principales villes de résidences des TRE. Les questions ci-dessous peuvent vous donner des pistes sur la manière de mobiliser les différents partenaires :

- Quels projets pourraient favoriser la mobilisation des TRE dans une démarche gagnante-gagnante à la fois pour les TRE et les acteurs locaux de votre localité ?

- Comment les TRE pourraient être associés efficacement à la planification locale du développement ?

- Quels sont les acteurs sur votre territoire susceptibles de vous aider à entrer en contact avec la diaspora ?

- Quelles associations locales disposent de connexions / ramifications à l'étranger ?

■ **Les exemples ci-dessous suggèrent des moyens utiles pour cerner le profil de ces TRE :**

- Fournir des **services spécifiques et faciliter les procédures administratives** pour les TRE (documents officiels, services sociaux, cours d'arabe, permis de construire, etc.) ;

- Conclure des accords de **jumelage** avec des villes où vivent un grand nombre de TRE, avec le soutien d'une association de TRE originaire de votre localité ;

- Développer des **partenariats multipartites de coopération décentralisée** (société civile locale et association de TRE, collectivités locales du pays d'origine et de destination, secteur privé, etc.) ;

- Inviter des **représentants de la diaspora à siéger dans les commissions du conseil municipal** sur les questions qui les concernent directement ou plus indirectement ;

- Organiser des **camps d'été** dans votre localité pour les jeunes de la troisième génération (sport, tourisme, cours d'arabe, etc.) ;

- Création d'une **plateforme de dialogue en ligne** (page facebook ou une rubrique sur le site internet de la localité), afin de favoriser la mise en réseau des acteurs locaux et des TRE ;

- Faire la **promotion des opportunités d'emploi et d'investissement** dans votre localité ;

- Favoriser le retour temporaire des **migrants qualifiés pour partager l'expérience** avec les jeunes en recherche d'emploi (journée bénévole organisée dans le cadre des vacances des TRE en Tunisie).

■ **Afin de cerner au mieux le profil de ces TRE, il est particulièrement recommandé de :**

► Favoriser la **création de groupes/ d'associations de migrants** pour le co-développement ;

► Créer au sein de la collectivité locale, ou dans les locaux d'une association locale, un **guichet unique – du type « maison de la migration »** - chargé de fournir des services aux TRE (renseignements ; conseils), sur la base des CRM de l'OTE (Voir Chapitre IV).

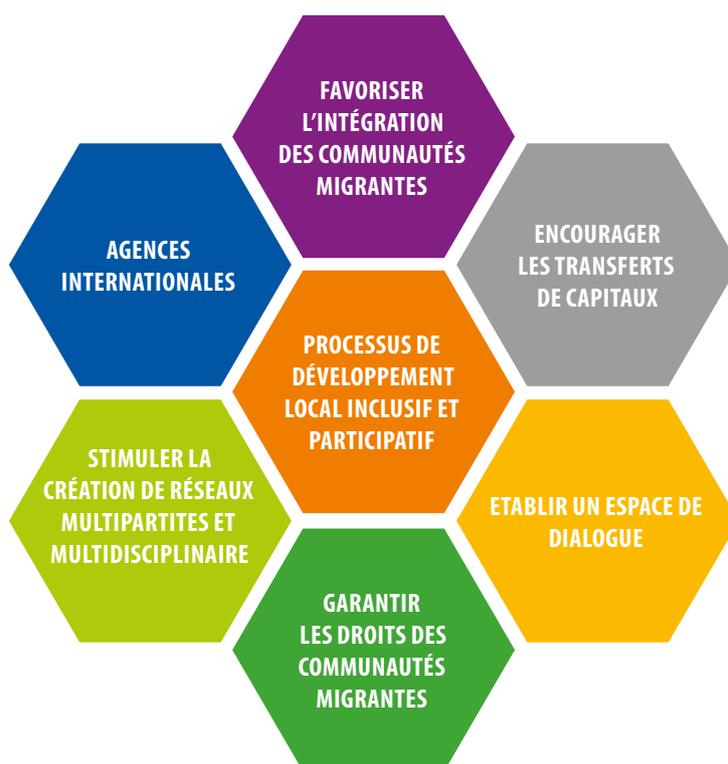
Participation effective des TRE au développement local

En suivant les recommandations de cette feuille de route, les localités tunisiennes peuvent espérer assurer la participation effective des TRE au développement local. Les connexions entre les territoires d'origine des TRE et de destination s'en trouveront renforcées, tout comme les liens affectifs, culturels, sociaux, humains et financiers entre les deux communautés.

Pour s'assurer des gains mutuels entre le territoire de destination des TRE et votre localité, il est notamment recommandé, sur la base de l'expérience de l'ICMD de l'ONU de :

- **Garder à l'esprit que la contribution des TRE sera d'autant plus importante que les efforts entrepris par votre localité reflètent ses besoins et priorités ;**
- **Ne pas décourager les investisseurs étrangers en donnant trop d'avantages aux TRE ;**
- **Renforcer les capacités des associations de migrants :**
 - Les associations ne disposent pas toujours des capacités nécessaires pour mener à bien des projets en étroite collaboration avec la collectivité locale. **Ce manque de capacités peut limiter la mise en œuvre des activités.** Il est parfois nécessaire d'aider les associations à se structurer et à coordonner leurs actions. Afin de tirer pleinement avantage de la migration pour le développement local, **les autorités locales peuvent aider les communautés migrantes à s'autonomiser** (comme l'illustre le schéma ci-dessous) :

Schéma 15 : L'autonomisation des communautés migrantes



Focus sur les TRE de retour

- La migration étant souvent accompagnée d'une **dilution du réseau social** des migrants, il est conseillé aux autorités locales d'accorder une attention toute particulière aux **TRE de retour** pour faciliter leur **réintégration à la fois personnelle et professionnelle**.
- Il est donc opportun de prendre connaissance du profil de ces migrants, de leurs motivations de retour et de leurs capacités à se réintégrer efficacement. Le retour des TRE peut favoriser le développement, notamment si les autorités locales parviennent à mettre en valeur leurs capitaux (humain, culturel, social et financier) acquis tout au long de leurs différentes expériences migratoires.
- Par ailleurs, il convient de garder à l'esprit que le retour de certains TRE peut être particulièrement délicat, notamment lorsque la migration fut vécue comme un échec. Pour faciliter la réintégration des migrants de retour, les autorités locales peuvent :
 - ▶ Mettre en place des centres d'informations au sein de leur localité ou en ligne via une plateforme électronique afin de faciliter la mise en réseaux ;
 - ▶ Faciliter la reconnaissance des compétences des migrants de retour et tenter de les faire correspondre aux besoins locaux ;
 - ▶ Améliorer les programmes de réorientation professionnelle ;
 - ▶ Favoriser leurs accès aux services administratifs.

Pour plus d'informations sur les moyens de favoriser l'engagement de la diaspora en faveur du développement :

 [Les Etudes de cas sur la thématique « engagement de la diaspora en faveur du développement » \(ICMD de l'ONU, 2017\) ;](#)

 [« Comment associer les diasporas au développement - manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil » \(OIM, 2015\).](#)

2. Axes d'intervention des acteurs locaux pour mobiliser la diaspora

Cette section propose d'analyser certains axes sur lesquels les collectivités locales peuvent s'efforcer de mobiliser leur diaspora. Seront analysées dans cette section les thématiques suivantes : les transferts de fonds, les investissements directs, le capital humain et les contributions philanthropiques.

2.1. Les transferts de fonds

Les transferts de fonds sont des **transferts transfrontaliers, privés, monétaires ou non monétaires (en nature) réalisés par les migrants au bénéfice de leurs proches ou communautés**. Ils traduisent un lien de **solidarité**, puisqu'ils sont généralement utilisés pour **soutenir la consommation directe des proches, augmenter leur niveau de vie et atténuer les chocs** (économiques, sécheresses, catastrophes naturelles).

Il a été remarqué que la fréquence, le montant et l'utilisation des transferts de fonds diffèrent selon le genre. Il semble ainsi que si les hommes privilégient souvent les investissements, les femmes transfèrent davantage d'argent pour aider leurs proches.

D'après le Fonds international de développement agricole, une augmentation de 10% des transferts de fonds par habitant conduit généralement à une baisse de 3,5% de la part des pauvres dans la population³⁹.

Environ **200 millions de migrants** envoient chaque année près de 450 milliards de dollars de transferts de fonds - dont 75% servent à répondre aux besoins immédiats des bénéficiaires. **Ces transferts de fonds représentent en moyenne 60% du revenu des ménages bénéficiaires**. Le tableau ci-dessous présente les tendances relatives aux transferts de fonds en Afrique du Nord, qui représentent une part non négligeable du PIB des différents pays, notamment la Tunisie.

Tableau 14 : Les transferts de fonds en Afrique du Nord (2016)⁴⁰

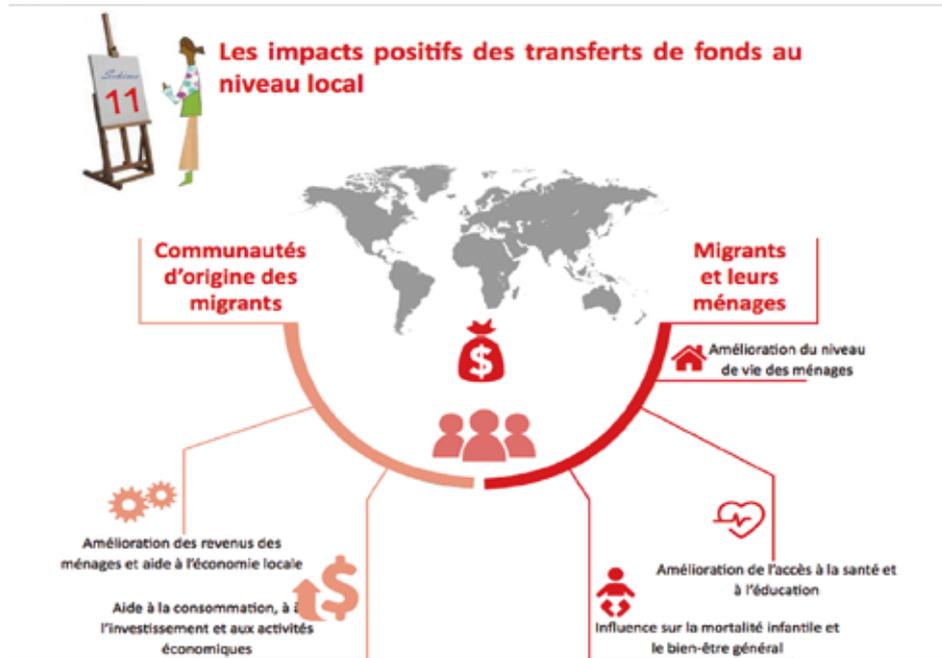
	Montant des transferts de fonds (2016) (US\$ million)	Pourcentage du PIB	Evolution sur la période 2007-2016
Algérie	2,046	1,2%	-3,5%
Egypte	16,584	5,5%	+116,6%
Libye	-	-	-
Maroc	7,010	6,9%	+4,1%
Tunisie	1,794	4,6%	+4,6%

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) soulignent l'importance des transferts de fonds et leurs impacts socio-économiques positifs sur les familles. L'Agenda 2030 encourage ainsi les synergies entre les transferts de fonds, l'inclusion financière et la baisse des inégalités en faveur d'une croissance durable. Il est notamment fixé comme objectif d'ici à 2030, « *de faire baisser au-dessous de 3% les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5%* » (Cible 10c). **Les transferts de fonds peuvent donc favoriser le développement local des territoires**, comme l'illustre le schéma ci-dessous.

39 - IFAD, Sending Money Home: Contributing to the SDGs, one family at a time, (2017).

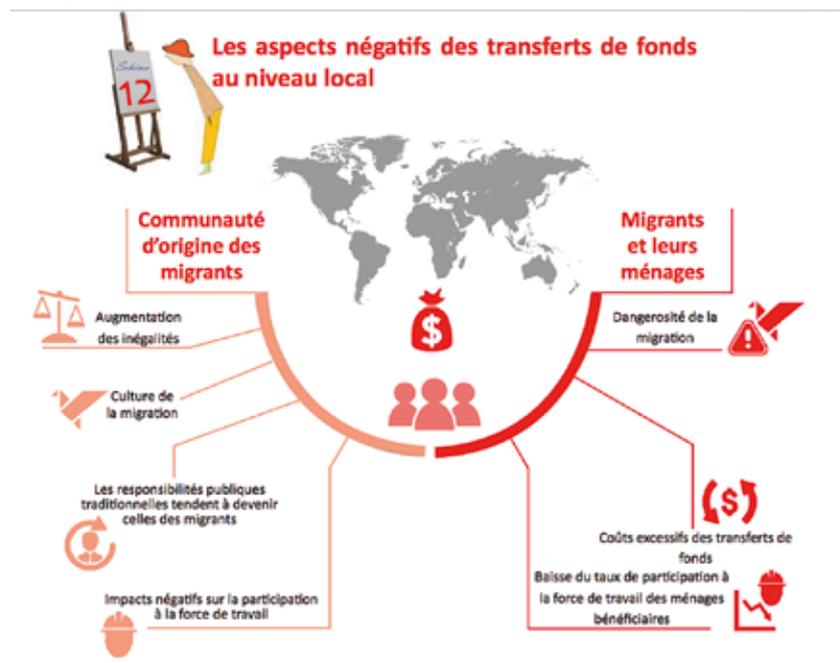
40 - Ibid

Schéma 16 : Les impacts positifs des transferts de fonds au niveau local⁴¹



Néanmoins, **les transferts de fonds peuvent également impacter négativement les territoires, les communautés qui en bénéficient, ainsi que celles qui les envoient.** Ces effets négatifs se traduisent notamment par une **augmentation des inégalités** entre les foyers qui bénéficient de transferts de fonds et ceux qui n'en bénéficient pas, et l'instauration d'une « **culture de la migration** » où les individus sont encouragés à émigrer, afin de pouvoir transférer des fonds à leur famille. Les impacts négatifs de ces transferts de fonds au niveau local sont résumés dans le schéma ci-dessous.

Schéma 17 : Les impacts négatifs des transferts de fonds au niveau local⁴²



41 - ICMD de l'ONU, Boîte à outils de l'ICMD de l'ONU - Module 4 (2015).

42 - ICMD de l'ONU, Boîte à outils de l'ICMD de l'ONU - Module 4 (2015).

■ **Afin de maximiser leurs effets positifs et atténuer leurs impacts négatifs, les autorités locales tunisiennes peuvent prendre les dispositions suivantes :**

► **Sur le territoire de la localité :**

- Fournir des **informations** lors de la phase de pré-départ aux personnes souhaitant émigrer à l'étranger ;
- Promouvoir l'**éducation financière** à destination des futurs émigrés sur les transferts de fonds, services bancaires, paiements électroniques pour tous les habitants (migrants et communauté locale) afin d'optimiser l'utilisation des fonds ;
- Instaurer des **mécanismes d'information sur les priorités de la collectivité locale** en matière de développement local et sur les **opportunités d'investissement** ;
- Négocier avec des institutions bancaires tunisiennes l'**obtention de microcrédits** pour les communautés locales (baisse des taux d'intérêts, échéances de paiement, montant du crédit).

► **Sur le territoire de résidence des TRE :**

- Fournir des **informations sur les coûts des transferts de fonds** ;
- Etablir un **tableau de comparaison des différents organismes en Tunisie permettant les transferts de fonds et les paiements via mobile** ;
- **Conclure des partenariats avec des institutions financières étrangères** afin de réduire le coût des transferts de fonds ;
- Mettre en place des **cours d'éducation financière**.

■ **Dans l'optique de faire connaître à la diaspora les moyens de rapatrier des fonds, les localités peuvent, par exemple, donner une côte aux institutions financières en comparant les droits exigés pour les virements. Pour cela, il est conseillé de :**

- Prendre contact avec les banques et autres institutions de transferts d'argent sur son territoire pour analyser les coûts des transferts d'argent ;
- **Créer une rubrique sur le site internet de la municipalité comparant les meilleures institutions permettant le transfert d'argent** ;
- **Prendre contact avec les compagnies téléphoniques qui offrent des services de paiement mobile.**

■ L'expérience de l'ICMD de l'ONU met en évidence les points suivants :

► **Plus les autorités locales tenteront de contrôler les transferts de fonds, plus les TRE auront recours aux circuits informels.** Il est plus avantageux de faciliter les transferts en prenant contact avec des institutions financières/de transferts d'argent et négocier des avantages ;

► **Il peut être opportun de renforcer les capacités des acteurs locaux en donnant des cours d'alphabétisation financière pour les familles bénéficiant des transferts de fonds, notamment dans les zones rurales ;**

► **L'alphabétisation financière permet de stimuler la productivité et de renforcer l'impact sur le développement, au profit de la communauté dans son ensemble :**

- Il est nécessaire d'évaluer au préalable les besoins et les connaissances financières des bénéficiaires à travers des entretiens individuels. L'alphabétisation financière peut porter sur les thèmes suivants : *épargne, crédit, investissement, assurance, transferts de fonds, budget des ménages, fournisseurs de services financiers, produits financiers, établissement d'objectifs financiers, création d'entreprise et gestion des risques* ;

► Les collectivités locales peuvent ainsi rechercher des **bénévoles** travaillant dans des banques et acceptant de participer à des journées de sensibilisation sur l'éducation financière. Ces activités peuvent également se dérouler dans des centres d'apprentissage participatifs en collaboration avec le secteur privé et des organismes partenaires. Les formateurs sélectionnés peuvent aussi être issus d'institutions et de coopératives financières.

► L'impact de la formation à l'alphabétisation financière sera d'autant plus grand si la formation est interactive, basée sur des exemples concrets et favorise le partage d'expériences entre les participants.

Pour plus d'informations sur les moyens de favoriser les transferts de fonds des migrants et leur utilisation :

💡 L'étude de cas : « **La formation à l'alphabétisation financière comme facteur clé pour exploiter le potentiel de développement des transferts de fonds** » (ICMD, 2017) ;

💡 Le rapport : « **Sending Money Home: Contributing to the SDGs, one family at a time** » (IFAD, 2017);

💡 Le manuel : « **FReDI: Financial Literacy for Remittances and Diaspora Investments: A Handbook on Methods for Project Design** ».

2.2 Les investissements directs

L'**investissement** renvoie à « *tout emploi durable de capitaux effectué par l'investisseur pour la réalisation d'un projet permettant de contribuer au développement de l'économie tunisienne tout en assumant ses risques et ce, sous forme d'opérations d'investissement direct ou d'opérations d'investissement par participation* »⁴³.

Pour encourager la création d'entreprise et augmenter la croissance, les collectivités locales tunisiennes ont intérêt à favoriser plus précisément les **investissements directs**, c'est-à-dire la « *création d'un projet nouveau et autonome en vue de produire des biens ou de fournir des services, ou toute opération d'extension ou de renouvellement réalisée par une entreprise existante dans le cadre du même projet permettant d'augmenter sa capacité productive, technologique ou sa compétitivité* ». Or, l'expérience montre que les TRE sont parfois réticents quand il s'agit d'investir directement en Tunisie.

En effet, le tableau ci-dessous illustre les résultats d'une étude de l'OIM intitulée « **Quels liens les Tunisiens résidant en Europe gardent-ils avec le pays d'origine** » (2011)⁴⁴, qui a notamment permis d'identifier les principaux obstacles à l'investissement en Tunisie mis en avant par les TRE :

Tableau 15 : Les cinq raisons principales décourageant les investissements des TRE en Tunisie⁴⁵

1	Difficultés d'accès à l'information (environ 60% des réponses)
2	Démarches administratives complexes (37%)
3	Méconnaissance de la législation tunisienne (35%)
4	Manque de relations et contacts utiles (30%)
5	Craintes de difficultés de financement en Tunisie (20%)

Selon cette étude datée de 2011, « **ces réticences sont fondées particulièrement sur des expériences d'investissement plutôt négatives de l'entourage en Tunisie (37%) ou encore de proches parmi les TRE (30%)** ». En collectant des informations sur les TRE et sur leurs difficultés pour investir en Tunisie, les acteurs locaux peuvent **identifier les axes sur lesquels agir afin de faciliter les projets d'investissement**, notamment en favorisant **l'accès à l'information et en allégeant les démarches administratives**.

43 - République tunisienne, *Loi de l'investissement - loi des contrats de partenariat public privé loi refondant le dispositif des avantages fiscaux et textes annexés* (2017).

44 - Cette étude a été conduite auprès des TRE établis en France (Paris, Pantin, et Marseille), Italie (Milan et Palerme) et Allemagne (Hambourg). Ces trois pays représentent environ 80% des lieux de résidence des TRE dans le monde.

45 - D'après l'étude : OIM, *Quels liens les Tunisiens résidant en Europe gardent-ils avec le pays d'origine ?* (2011).

Pour encourager les investissements des TRE, il est nécessaire tout d'abord de les accompagner. En effet, disposer de capacités financières ne signifie pas être capable d'investir, ou de disposer de toutes les informations nécessaires pour le faire.

Il est utile de réfléchir aux informations que vous seriez vous-même susceptibles de rechercher si vous souhaitez investir dans un pays étranger (ce seront sans doute les mêmes attendues par un investisseur en Tunisie).

Pour encourager les investissements, votre localité peut ainsi réfléchir aux moyens d'**améliorer l'accès à l'information**, au travers de différents moyens :

- Promouvoir les nouvelles dispositions, lois, décrets relatifs aux investissements sur le site de la localité, comme par exemple le nouveau Code de l'investissement (2017) ;
- Communiquer sur les **avantages fiscaux du statut de « non-résident »**⁴⁶ **donné aux TRE** lors de leur séjour en Tunisie ;
- Mettre à jour le site internet de la localité ;
- Créer un **guichet M&D au sein de l'autorité locale** chargé de fournir des informations sur le marché du travail local et les possibilités d'investissement.

En plus de mettre à disposition des informations, il est nécessaire de s'assurer qu'elles soient suffisamment **visibles**, et ce notamment au travers d'une bonne **communication**. Pour cela, il peut être utile de communiquer à la fois en arabe, mais aussi en français, étant donné que l'usage de l'arabe est moins généralisé parmi les TRE de la deuxième, troisième ou quatrième génération.

Par ailleurs, votre localité peut également **faciliter les démarches administratives pour les investisseurs**. Pour cela, il peut être utile de prendre contact avec le représentant régional du Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI), afin de prendre connaissance des procédures à suivre. Il peut être aussi judicieux de :

- **Désigner une personne ressource au sein de la localité chargée de renseigner les investisseurs potentiels (en personne et en ligne) et de coordonner leurs investissements dans les domaines prioritaires préalablement identifiés ;**
- **Récapituler sur votre site internet les démarches administratives et les documents nécessaires à tout investissement en Tunisie.**

D'autre part, votre localité peut également **favoriser la mise en réseau et les échanges entre les TRE et la localité**, afin d'encourager les potentiels investisseurs à se regrouper, à échanger et à identifier des filières potentielles d'investissement. Il est important de garder à l'esprit que les TRE sont à la fois **des investisseurs potentiels, mais aussi des personnes susceptibles d'encourager d'autres investisseurs et de vous donner accès à leurs réseaux**. Pour cela, votre localité peut :

- Organiser des **événements professionnels** selon des secteurs d'activité bien précis. Ces occasions peuvent être l'opportunité pour des personnes issues d'horizons parfois différents de se rencontrer ;
- **Encourager les associations de la diaspora à organiser des événements semblables dans leur ville de résidence**. La localité peut ensuite centraliser les contacts des personnes ayant assisté aux événements, et les mettre en relation par voie électronique ;
- Il peut être éventuellement utile de **créer une section sur le site internet de la localité dédiée spécifiquement à l'investissement**. A l'image d'un réseau social professionnel, les individus pourraient s'enregistrer, renseigner un formulaire de contact, et avoir accès aux profils des autres personnes enregistrées.

Enfin, si votre localité recherche des **financements** pour soutenir la mise en œuvre de projets collectifs, il peut être très avantageux de :

- Prendre contact avec les TRE et **explorer les possibilités de conclure des partenariats de coopération décentralisée**, en associant des structures étrangères avec des moyens souvent supérieurs ;
- **Développer le financement paritaire, afin de mettre en évidence l'engagement de la collectivité locale et la transparence du financement**. Par exemple, pour un dinar investi par la diaspora, la collectivité locale

46 - Les tunisiens « non-résidents » sont les personnes ayant leur résidence habituelle à l'étranger (plus d'informations ici).

et le secteur privé s'engagent chacun à verser un dinar ;

• **Cibler des projets porteurs avec un impact fort, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS).** L'ESS renvoie à l'ensemble « des activités économiques de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services exercées par les **coopératives**, les **mutuelles** et les **associations** ainsi que par toute personne morale de droit privé »⁴⁷. Ce secteur est encore très faiblement développé en Tunisie (représentant tout au plus 1% du PIB), mais est appelé à devenir le troisième secteur créateur de richesse et d'emploi en Tunisie dans le cadre du plan quinquennal⁴⁸.

- Entre les coopératives, les mutuelles et les associations, ce sont les **coopératives** qui constituent le modèle le plus à même de répondre aux besoins des individus. Ainsi, une coopérative est un regroupement autonome de personnes se réunissant volontairement au sein d'une structure « pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement »⁴⁹. Les coopératives réunissent donc en quelque sorte des « travailleurs-proprétaires ». Elles peuvent offrir des services sur-mesure aux migrants afin d'encourager leur adhésion.

Cinq conseils pour favoriser les investissements directs :

1. Assurer l'accès à l'information ;
2. Faciliter l'accès aux réseaux (locaux et internationaux) ;
3. Mettre en place des programmes de formation pour renforcer les capacités des acteurs locaux ;
4. Aider les investisseurs à obtenir un financement ;
5. Coordonner et orienter les investissements vers des domaines prioritaires en partenariat avec l'infrastructure publique ou le secteur privé.

(Source : Adaptée de « Comment associer les diasporas au développement manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil » (OIM & MPI, 2015).

Pour plus d'informations concernant les moyens de stimuler les investissements de la diaspora dans votre localité :

- 💡 L'étude « [Quels liens les Tunisiens résidant en Europe gardent-ils avec le pays d'origine ?](#) » (OIM, 2011) ;
- 💡 L'étude « [Etude stratégique sur l'économie sociale et solidaire en Tunisie](#) » (MDICI & PNUD, 2017) ;
- 💡 Le manuel « [Comment associer les diasporas au développement manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil](#) » (OIM & MPI, 2015).

47 - MDICI & PNUD, *Etude stratégique sur l'économie sociale et solidaire en Tunisie* (2017).

48 - Lors d'une conférence sur la thématique au mois Juillet 2017, le Gouvernement a annoncé vouloir mettre en place un système juridique et économique pour l'économie sociale et solidaire en Tunisie.

49 - ICMD, *Boîtes à outils de l'ICMD de l'ONU - Module 4* (2015).

2.3. La circulation du capital humain

Comme mis en évidence dans le premier chapitre de ce Guide, le capital humain renvoie aux compétences professionnelles (savoir-faire) et relationnelles (savoir-être, comportement en société, etc.), les connaissances, formations et les qualifications des migrants. Le capital humain s'enrichit des expériences migratoires des TRE.

Certains TRE ont pris la décision d'émigrer afin de poursuivre des études, obtenir d'autres expériences ou accéder à de meilleures conditions socio-économiques. Pour certaines localités tunisiennes, cela peut se traduire par ce que l'on désigne sous le concept de « fuite des cerveaux ».

Or, le fait que ces Tunisiens vivent dans des localités étrangères ne signifie pas nécessairement qu'ils ne peuvent pas faire bénéficier leur localité d'origine des qualifications qu'ils ont acquises. Ainsi, les acteurs locaux peuvent mettre en place des incitations pour favoriser la « **circulation des cerveaux** », c'est-à-dire **le partage des connaissances entre les territoires d'origine et de destination**. Les concepts relatifs à la migration et au capital humain sont illustrés par le schéma ci-dessous.

Schéma 18 : Les concepts sous-tendant le capital humain et la migration⁵⁰

La fuite des cerveaux	Le gaspillage des cerveaux	Le recrutement des cerveaux	La circulation des cerveaux
Départ de personnes professionnellement qualifiées ou formées, en règle générale, pour de meilleures conditions de travail/un meilleur salaire	Migrants acceptant un travail ne nécessitant pas de compétences spécifiques, malgré un niveau plus élevé de qualifications professionnelles	Acquisition de travailleurs migrants hautement qualifiés	Circulation des connaissances et des capacités entre les pays d'origine et de destination

Favoriser la circulation du capital humain participe ainsi à rapprocher les communautés et les territoires, et constitue un moyen transversal de favoriser le développement. A ce titre, la cible 17.16 des ODD met en évidence la nécessité de : « *renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières {...}* ».

Pour favoriser la circulation du savoir-faire et des compétences des TRE, les localités tunisiennes peuvent notamment :

► **Faire intervenir les membres de la diaspora comme praticiens pour pallier le manque de ressources et de connaissances, notamment en :**

- Sollicitant des TRE de passage (présents pendant les vacances ou le mois de Ramadan) ou des TRE de retour (vous contribuerez par la même occasion à faciliter leur réintégration sur le territoire de votre localité) ;
- Mobilisant des bénévoles pendant les vacances ou leur temps libre ;
- Valorisant les compétences et connaissances acquises par les migrants lors de leurs expériences migratoires ;
- Organisant des ateliers bénévoles réunissant des demandeurs d'emplois ou des jeunes travailleurs souhaitant se perfectionner et accroître leurs compétences au contact des TRE.

► **Pour mobiliser efficacement des TRE, il est conseillé d'organiser des activités durant les vacances d'été ou pendant le Ramadan. Des TRE peuvent alors consacrer leur temps libre pour partager leurs expériences et dispenser des formations sur des compétences techniques** (garagistes, médecins, métiers du bâtiment, etc.). En parallèle, des activités peuvent être organisées pour leurs enfants, comme l'organisation de camps de vacances ou de centres de loisirs avec, par exemple, des cours d'arabe pour ceux ne maîtrisant pas nécessairement la langue de leurs parents/grands-parents.

50 - ICMD, Boîte à Outils de l'ICMD de l'ONU - Module 4 (2015).

► Recourir aux réseaux des TRE en s'appuyant sur :

- Les réseaux scientifiques, techniques et d'affaires composés à la fois d'experts locaux et de membres de la diaspora ;
- Les Tunisiens originaires de votre localité disposant d'un vaste réseau (chefs d'entreprises, fonctionnaires dans une localité, etc.) ;
- Les **autorités locales étrangères** où résident de nombreux TRE originaires de votre localité.

► Pour que ces réseaux puissent servir efficacement les intérêts de votre localité, **il est nécessaire, au préalable, de bien identifier sur quels secteurs bâtir ces réseaux**. De même, un des principaux enjeux une fois les personnes clés identifiées est de **faire vivre ce réseau**, car les individus ne disposent pas nécessairement du temps pour l'entretenir.

De manière générale, pour assurer efficacement la circulation du capital humain, il est recommandé les points suivants⁵¹ :

- Axer les programmes sur la demande (cela suppose de collecter préalablement des informations sur les attentes des TRE) ;
- Déterminer les participants potentiels en essayant d'obtenir un panel le plus diversifié possible (représentants d'institutions publiques, internationales, de la société civile locale et étrangère ainsi que le secteur privé) ;
- Offrir des avantages et des incitations aux TRE ;
- Fournir le maximum d'informations, y compris celles qui semblent évidentes car les TRE peuvent ne plus (ou ne pas) bien connaître le contexte local ;
- Favoriser la création de centres de ressources au sein de la collectivité locale ou au travers d'une association locale chargée de traiter des questions M&D (voir Chapitre IV – Etablir des centres de ressources pour migrants) ;
- Déterminer au préalable la durée de l'engagement des différentes parties prenantes ;
- Assurer un suivi régulier.

Pour plus d'informations concernant les moyens de favoriser les transferts de capitaux humains entre les territoires de destination des TRE et votre localité



Le Manuel : **« Comment associer les diasporas au développement manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil »** (OIM, 2015).

2.4. Les contributions philanthropiques⁵²

Les contributions philanthropiques font références aux **dons privés** que les individus peuvent verser au profit d'une cause ou de la réalisation d'un projet dans des secteurs variés. Il est souvent difficile de convaincre les TRE de soutenir financièrement certains projets, puisqu'ils manquent parfois d'informations et redoutent que cet argent soit mal utilisé. C'est pourquoi il est nécessaire de bâtir dans un premier temps le lien de confiance entre les acteurs locaux et les TRE et de **favoriser la circulation des capitaux non-financiers**.

Une fois la confiance établie, les acteurs locaux peuvent s'atteler à renseigner les TRE sur les axes prioritaires de développement du territoire de la localité. En effet, pour pallier au manque d'informations, les TRE souhaitant verser des dons ont souvent recours à des intermédiaires/connaissances pour agir en leur nom, ou pour leur indiquer quels secteurs ou institutions financer.

Les **collectivités locales** ont donc tout avantage à mettre à disposition des informations sur les priorités de la localité **en terme de développement, afin de coordonner et centraliser les efforts vers la réalisation d'un**

51 - Adaptés de : *Comment associer les diasporas au développement manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil* (OIM & MPI, 2015).

52 - Adapté de : ICMD, *Boîte à Outils de l'ICMD - Module 4* (2015).

unique objectif. Elles peuvent ainsi s'adresser :

- ▶ **Aux particuliers** (comme par exemple des notables du territoire susceptibles de vous faire accéder à un réseau plus large) ;
 - ▶ **Au secteur privé** (identifier des entreprises possédées ou dans lesquelles travaillent des TRE) ;
 - ▶ **A des associations de TRE** (ces associations peuvent mobiliser des partenaires dans leur territoire de résidence) ;
- ▶ Dans l'optique de rassurer les TRE sur les bonnes intentions des acteurs locaux et la transparence du financement des projets, les autorités locales ont la possibilité de s'engager dans des programmes conjoints de dons, où pour chaque dinar versé, les parties prenantes s'engagent à verser 50 ou 100% de la même somme. Par ailleurs, l'organisation d'**événements culturels et sportifs peut aussi être l'occasion de reverser** les profits à des œuvres caritatives ou à des projets d'utilité commune. Ces événements contribueront à resserrer les liens entre les communautés d'origine et de destination.

La mobilisation des TRE au profit du développement de la localité s'appuie sur la conclusion d'alliances stratégiques entre les parties prenantes établies en Tunisie et à l'étranger. La section suivante de ce guide explorera les différentes manières de collaborer et de nouer des alliances efficaces avec des parties prenantes en Tunisie ou à l'étranger, en vue de favoriser le développement local.

Pour plus d'informations et d'exemples concrets sur l'intégration de la migration dans la planification locale tirés des projets de l'ICMD :

- 💡 **Les études de cas sur la thématique « intégration de la migration dans la planification locale » compilées dans le document « [Récit de succès : une collection de bonnes pratiques et des leçons apprises par les acteurs liant la migration et son potentiel pour le développement](#) » (ICMD de l'ONU, 2017) ;**
- 💡 **Le « [Guide de mise en œuvre pour l'intégration transversale de la migration dans la planification du développement local](#) » (ICMD, 2017) ;**
- 💡 **Le Livre blanc « [Livre blanc de l'OIM et de l'ICMD : Intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà](#) » ;**
- 💡 **Voir le document du GMG : [Intégration de la migration dans la planification du développement - Manuel destiné aux décideurs politiques et aux professionnels](#) (2011) ;**
- 💡 **Voir les études de cas de l'ICMD de l'ONU rassemblées dans : [Récits de succès : Une collection de bonnes pratiques et de leçons apprises par les acteurs locaux liant la migration et son potentiel pour le développement](#) (ICMD de l'ONU, 2017) ;**
- 💡 **Pour consulter un guide basé sur l'expérience d'autorités locales aux Philippines, voir le document : « [Summit Calabarzon: the LGU's guide on mainstreaming international migration and development into local development planning and Governance](#) » (ICMD de l'ONU, 2016) ;**
- 💡 **Pour consulter un Guide basé sur l'expérience d'autorités locales au Maroc, voir le document : « [Comment intégrer la migration dans la planification locale ? Guide méthodologique à l'attention des collectivités locales marocaines](#) » (ICMD de l'ONU, 2017) ;**
- 💡 **Voir le document de : [Global migration : Resilient cities at the forefront - Strategic actions to adapt and transform our cities in an age of migration](#) (100 Resilient Cities, 2016)**
- 💡 **Voir le document : « [Promouvoir le Développement Economique Local par la Planification Stratégique](#) » (ONU Habitat, 2005)**

B. Mobiliser les parties prenantes ici et là-bas

L'un des principes essentiels d'une intégration transversale réussie des questions M&D dans la planification locale est l'engagement de toutes les parties prenantes : Si ce Guide de mise en œuvre a été élaboré principalement pour une utilisation par les autorités locales tunisiennes, ces dernières doivent, autant que faire se peut, **collaborer avec d'autres parties prenantes**, telles que les organisations locales de la société civile, le secteur académique et privé, les acteurs sociaux, les institutions publiques et les associations de migrants.

1. Les différents types d'alliances dans le cadre de projets Migration et développement à l'échelle locale

Si les TRE originaires de votre localité se concentrent principalement dans une zone géographique, il peut être particulièrement opportun **de resserrer les liens institutionnels entre les deux territoires**. Dans le cadre de projets M&D, des « **alliances** » peuvent être conclues entre des autorités locales tunisiennes et étrangères, des associations de la société civile et le secteur privé établis sur le territoire de résidence des TRE et en Tunisie.

Ces alliances sont des « **collaborations établies entre différents acteurs au profit de causes ou intérêts communs** »⁵³. Comme le montre le schéma ci-dessous, ces alliances donnent lieu à **trois différentes formes de collaboration**, selon la nature des acteurs impliqués et l'assistance recherchée.

Schéma 19 : Les trois types d'alliances dans le cadre de collaboration sur des projets relatifs à la migration et au développement⁵⁴



1.1. L'engagement des parties prenantes M&D à l'échelle locale

« **L'engagement des parties prenantes** » renvoie à des **collaborations épisodiques entre les partenaires d'un projet et d'autres acteurs**. Ces contributions concernent seulement **certains stades spécifiques du projet M&D** et ne requièrent pas nécessairement la participation aux décisions et/ou à la gestion du projet. En général, ce type de collaboration présente les avantages suivants :

- Mettre à disposition des ressources supplémentaires (financières, matérielles, sociales) ;
- Etendre la prestation de services et/ou assurer l'adhésion aux services établis par un projet ;
- Faciliter la coordination entre les partenaires et éviter le chevauchement avec des activités/services existants ;

53 - IOM, World migration report (2018)

54 - Ibid.

- Fournir une assistance pour surmonter des risques inattendus et conférer une légitimité ainsi qu'un soutien politique à des projets de M&D.

« L'engagement des parties prenantes » peut prendre la forme de deux types de collaboration, à savoir les collaborations formelles et informelles :

► **Les collaborations formelles :**

- Avantage : Formalisées par la conclusion d'un **accord écrit**, les collaborations formelles garantissent plus de **transparence** et fixent clairement les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes ;
- Défi : Procédures administratives coûteuses en temps.

► **Les collaborations informelles :**

- Avantage : La mise en œuvre d'une collaboration plus flexible ;
- Défi : Nécessitent en amont de solides relations de confiance.

On distingue généralement **trois catégories principales de parties prenantes**, selon le domaine d'intervention du projet M&D et selon le stade du projet (élaboration ; mise en œuvre des activités ; phase de plaidoyer, etc.). Le tableau ci-dessous résume les principaux avantages et défis inhérents à leur engagement en qualité de parties prenantes.

Tableau 16 : Les trois principales catégories de parties prenantes⁵⁵

	AVANTAGES	DEFIS
LES MIGRANTS ET LEURS FAMILLES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances relatives au contexte local du territoire de destination ; • Peuvent jouer les intermédiaires ; • Vaste réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Leur mobilisation peut être coûteuse en temps, énergie et en ressources.
LES AUTORITES LOCALES ETRANGERES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances et expertises spécifiques ; • Ressources supplémentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêts politiques ; • Lenteurs administratives.
LES PRESTATAIRES DE SERVICES PUBLICS / PRIVES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances et expertises spécifiques ; • Vastes réseaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la concurrence potentielle ; • Evaluer les capacités des parties prenantes.

Pour conclure ce type de collaboration et engager efficacement les parties prenantes, les collectivités locales tunisiennes peuvent suivre **deux étapes** :

► **Réaliser un inventaire des parties prenantes sur le territoire de la localité et celui de résidence des TRE :**

- Pour identifier efficacement des parties prenantes susceptibles d'appuyer les projets de développement de votre localité, il est judicieux de **rechercher les complémentarités** entre les acteurs pour aboutir à la conclusion d'alliances efficaces

► **Procéder à l'analyse des parties prenantes et les classifier sur la base de deux critères :**

- L'évaluation des intérêts potentiels des parties prenantes. Dans quelle mesure le projet est susceptible de les affecter ? Quels avantages ont-ils à conclure un partenariat avec votre localité ?
- L'évaluation de leur degré d'influence sur le projet : Comment peuvent-elles impacter le projet ?

1.2. Les alliances stratégiques M&D à l'échelle locale ⁵⁶

Les alliances stratégiques impliquent des partenaires qui n'interviennent pas nécessairement dans les décisions et ne contribuent pas directement aux activités. Les acteurs stratégiques sont néanmoins

55 - Adapté de : ICMD, *Manuel migration et développement : une approche issue de la base* (2011).

56 - Adapté de : ICMD de l'ONU, *Manuel migration et développement : une approche issue de la base* (2011).

impliqués dans le processus décisionnel, en raison de leur position « stratégique » : autorités centrales, des agences de coopération au développement, des organisations donatrices et des décideurs politiques.

► Principaux avantages :

- Rallonger la durée de vie des projets M&D ;
- Renforcer la visibilité ;
- Créer des synergies ;
- Formuler un cadre politique propice aux actions M&D ;
- Mobiliser des ressources matérielles ou financières ;
- Stimuler le dialogue.

► Principaux défis :

- Les alliances stratégiques sont sujettes aux contextes politiques changeants (changement de stratégies et/ ou de dirigeants) ;
- Le manque de disponibilité des alliés stratégiques ;
- Forte sensibilité politique de certaines thématiques ;
- Obtenir une reconnaissance légale.

Plus spécifiquement, conclure des alliances stratégiques présente des **avantages selon la nature des acteurs impliqués :**

► Pour les acteurs locaux et les bénéficiaires du projet :

- Gain de légitimité ;
- Meilleure visibilité et reconnaissance ;
- Accroissement de l'impact ;
- Prévention des chevauchements.

► Pour les alliés stratégiques eux-mêmes :

- Proximité avec les bénéficiaires ;
- Plus grande adéquation avec les caractéristiques du contexte local ;
- Innovations.

Pour conclure ce type de collaboration, il est opportun que les collectivités locales **analysent les forces favorables ou défavorables à la réalisation des objectifs du projet** (1^{ère} étape), et **identifient les acteurs et institutions adéquates** (2^{ème} étapes). L'implication des alliés dans les projets de la localité peut se traduire par trois formes différentes, comme illustré dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Les trois formes d'implication des alliés stratégiques

	COMMENT ?	DEFIS
LOBBYING	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une communication ciblée ; • Promouvoir le projet en détail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des projets faisant écho aux axes stratégiques et aux priorités nationales.
PARTICIPATIONS A DES EVENEMENTS DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> • Evénement de mise en réseau ; • Construction du lien de confiance au travers de relations interpersonnelles ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation physique des partenaires ; • Satisfaction des attentes de tous les alliés ; • Assurer la visibilité de tous les alliés.
PARTICIPATION A LA GESTION MEME DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation de la collaboration au travers d'un document écrit. 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux alliés d'influencer le processus décisionnel, sans pour autant faire du projet un support pour la réalisation de leurs propres objectifs.

Dans l'optique de conclure des alliances stratégiques pertinentes, il est recommandé de :

- Rechercher l'appui du MDICI ; du MAE ; du MALE et du Gouvernorat ;
- Analyser les complémentarités des alliés stratégiques ;
- Répertorier les collaborations précédentes pour éviter les doublons ou renforcer des dispositions d'accords existants ;

- ▶ Explorer les opportunités d'association et de renforcement des projets existants ;
- ▶ Identifier des acteurs influents à l'échelle transnationale et les avantages du cadre politique national existant.

1.3. Les partenariats M&D à l'échelle locale⁵⁷

Les partenariats M&D sont des **collaborations** formelles conclues entre diverses parties prenantes **pour la réalisation d'une action conjointe**. Les partenaires participent à **toutes les étapes du projet**. Dans le cadre de partenariat, la **coopération formelle** est gage d'**appropriation** et de **responsabilisation**. Le tableau ci-dessous reprend les principaux types de partenariat :

Tableau 18 : Les différents types de partenariat M&D

GESTION DIRECTE	<ul style="list-style-type: none"> • L'autorité locale gère elle-même le partenariat.
CREATION D'UNE ASSOCIATION PARAMUNICIPALE	<ul style="list-style-type: none"> • L'autorité locale peut créer une association locale chargée de la soutenir pour la mise en œuvre de sa stratégie de développement ; • L'autorité locale peut également conclure un accord avec une association existante (exemple : <i>l'association M'saken 2050 et la commune de M'saken sont liées par un partenariat stratégique</i>).
JUMELAGE	<p>• Un accord de jumelage est un contrat politique entre deux collectivités locales, sans limite dans le temps, conclu sur une base équitable avec réciprocité et respect mutuel. Tirant avantage des compétences que possèdent les autorités locales (<i>en termes de gestion urbaine, de politiques publiques de démocratie participative, etc.</i>), l'accord de jumelage institutionnalise un cadre de coopération pluridisciplinaire permettant la participation des citoyens et un espace d'échanges d'expériences, de connaissances et d'information¹⁰.</p> <p><small>10 - Définition adaptée de : AFCCRE, Un jumelage : qu'est-ce que c'est ? (2011).</small></p>
PROTOCOLE D'ACCORD	<ul style="list-style-type: none"> • Son objectif est de « promouvoir la communication, la collaboration, la mise en œuvre de projets communs et l'échange d'informations, de connaissances et d'expériences, afin d'améliorer la gestion de la migration et de mener au développement économique, social, institutionnel et culturel des deux villes grâce à une approche de durabilité visant à maximiser l'utilisation des ressources disponibles et la complémentarité des plans de travail »¹¹ <p><small>11 - CMD de l'ONU, Guide de mise en œuvre pour intégrer la migration dans la coopération décentralisée pour améliorer la gestion des migrations en faveur du développement local (2017).</small></p>
CREATION D'UNE ASSOCIATION PARAMUNICIPALE	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque l'autorité locale délègue à une association locale sur la base d'une convention explicite son action internationale, il est possible de créer, par exemple, un comité de jumelage avec l'autorité locale et l'association, en vue de gérer les partenariats de jumelage ou de laisser l'association gérer la coopération décentralisée seule¹². <p><small>12 - Définition adaptée de : RESACOOOP, Mise en place d'un jumelage (2017).</small></p>
LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE (PPP)	<ul style="list-style-type: none"> • Un Partenariat Public-Privé (PPP) est un accord par lequel une autorité publique confie à un prestataire privé la mise en œuvre d'un projet. Si les PPP ont une implication plus limitée dans le domaine de la migration, ils permettent néanmoins de s'appuyer sur les opportunités dérivant du caractère transnational de la migration. • Principaux avantages : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les PPP permettent de combiner les expertises des différents partenaires pour un effet de levier maximal ; ▶ Les PPP peuvent faciliter la mise en réseau en présentant les autorités locales à d'autres structures publiques ou privées ; ▶ Les PPP peuvent contribuer à renforcer les capacités des autres partenaires en fournissant des formations spécifiques. • Il est judicieux d'encadrer les PPP par des conventions précises. L'expérience de l'ICMD de l'ONU a montré que le principal facteur d'échec des PPP était la mauvaise définition du rôle de chacun dans les documents de projets. ▶ Pour plus d'informations sur les PPP, voir Étude de cas #15 : Le partenariat public-privé dans les projets de développement local soutenus par la diaspora (ICMD, 2017).

57 - ICMD de l'ONU, *Manuel migration et développement : une approche issue de la base* (2011).

Pour intégrer la migration dans les politiques de coopération, les autorités locales tunisiennes peuvent soit conclure des partenariats avec les principales villes ou région de destination des migrants ou bien, intégrer la dimension migration dans les partenariats existants.

Avantages liés à la conclusion de partenariats :

- ▶ Renforcer la cohésion, en privilégiant des collaborations participatives afin de favoriser la communication et une compréhension mutuelle entre les partenaires ;
- ▶ Disposer d'une meilleure connaissance du contexte local et d'exploiter la proximité avec les bénéficiaires ;
- ▶ Faire émerger des connaissances communes et favoriser une approche mutuelle ;
- ▶ Tirer avantage des complémentarités et de structures administratives plus flexibles car établies à une échelle locale ;
- ▶ Renforcer la mise en réseau et l'émergence de d'autres partenariats.

Risques liés à la conclusion de partenariats :

- Risques externes :

- Environnement économique, politique et social perturbé ;

- Manque de capacités des partenaires :

- La nature même des acteurs (leur taille affecte les capacités financières et organisationnelles) ;

- Risques liés à la conception et la mise en œuvre du projet :

- Mauvaise conception des projets, activités déconnectées, coordination insuffisante ; distribution imprécise/déséquilibrée des ressources et des responsabilités ;

- Relations entre partenaires :

- Agendas politiques et motivations différentes ;
- Une approche et une **culture divergentes** entre les partenaires peuvent compromettre la réalisation des objectifs du partenariat. Des **consultations régulières** et des **structures de gestion participatives** permettent d'éviter cela.

Défis inhérents à la conclusion de partenariats :

- Développer une **vision commune** ;
- **Tenir compte des forces et faiblesses de chaque partenaires** (notamment vis-à-vis de leurs aptitudes à tirer avantage des opportunités locales et à travailler en collaboration) ;
- **Eviter les collaborations opportunistes qui ne sont pas nécessairement gagnantes-gagnantes ;**
- **Identifier les complémentarités des partenaires. On distingue généralement deux types de complémentarité :**
 - **Les complémentarités transnationales** (entre le territoire d'origine et de destination) : elles tirent avantage des **proximités** (relations formelles et informelles ou personnelles ou institutionnelles) des acteurs individuels vis-à-vis d'autres acteurs, et les proximités par rapport à leurs contextes d'intervention respectifs (emplacement et présence physique dans une zone donnée) ;
 - **complémentarités techniques** : elles renvoient aux expertises professionnelles des différents partenaires bénéficiant du projet M&D (connaissances techniques, réseaux de connaissance ou sociaux complémentaires des autorités locales ou des chambres de commerce, liens entre associations, etc.).

Au regard des défis inhérents à la conclusion de partenariat, le schéma ci-dessous récapitule les clefs d'un partenariat réussi.

Schéma 20⁵⁸ : Les clefs d'un partenariat réussi

En analysant les **complémentarités** entre les partenaires, il est possible de **favoriser les transferts des capacités**. **Renforcer les capacités des parties engagées dans les partenariats peut contribuer à augmenter les chances de succès de ces collaborations, en développant une culture d'entraide.**

Dans le cadre de partenariats M&D à l'échelle locale où les acteurs sont exposés à des contextes transnationaux variés, on distingue principalement deux types de transferts de capacités :

- **Le soutien entre pairs** (assistance administrative ; soutien technique spécifique ; identification de compétences spécifiques et organisation de formations en interne) ;
- **L'apprentissage par la pratique** (ateliers pratiques et activités communes ; possibilité d'endosser des rôles multiples ; responsabilisation des partenaires et partage des rôles ; identification des leçons apprises et des bonnes pratiques).

Concernant la mise en œuvre des partenariats M&D à l'échelle locale, il est particulièrement recommandé les points suivants :

- ▶ Garder à l'esprit que les **contributions** des migrants peuvent être **multiples** ;
- ▶ S'assurer que les actions soient fondées sur des **liens transnationaux pertinents** ;
- ▶ **Fixer des attentes et objectifs réalistes** ;
- ▶ S'assurer que les **actions** sont **en phase avec des programmes de développement plus étendus à l'échelle nationale et transnationale** ;
- ▶ Associer de multiples parties prenantes – société civile, autorités publiques, secteur privé et académique - (les initiatives isolées ayant peu de chance de réussir et de s'inscrire dans la durée), tout en s'engageant dans des partenariats dont **l'ampleur est gérable** ;
- ▶ **Partager les responsabilités** avec les alliés à tous les niveaux ;
- ▶ Evaluer les projets **à l'aune de leur pertinence vis-à-vis de programmes de développement plus étendus** (étant donné que des projets peuvent contribuer au niveau local à des projets de développement plus vastes) ;
- ▶ **Faciliter la mise en réseau, ainsi que les échanges en face à face et virtuels**, afin de créer de nouvelles alliances et favoriser plus généralement l'échange de savoir ;
- ▶ Maintenir un **engagement à long terme** ;
- ▶ **Aligner les actions sur les politiques publiques existantes**, les **priorités nationales** (plan quinquennal 2016-2020) et **les ODD à l'horizon 2030** ;
- ▶ Informer l'administration sur l'avancée des projets pour bénéficier de son soutien et appui.

58 - Adapter du document : ICMD de l'ONU, Manuel migration et développement : une approche issue de la base (2011).

1.4. Focus sur la conclusion d'accord de partenariat de coopération décentralisée⁵⁹

Les partenariats de coopération en matière de migration sont le plus souvent conclus à l'échelle nationale ou internationale, dans le cadre des programmes de développement. Néanmoins, ce type de coopération néglige souvent la dimension locale de la migration, notamment en raison de l'absence de représentants d'acteurs à l'échelle locale. **Se faisant, ces partenariats ne prennent pas en compte le fait que les migrants originaires des mêmes régions/villes ont tendance à se regrouper dans les mêmes régions/villes des pays de destination, contribuant ainsi à créer de véritables passerelles entre les territoires.**

Par ailleurs, ce sont les collectivités locales qui sont concernées au premier rang par l'arrivée ou le départ des migrants, puisque ces phénomènes ont des effets en termes d'intégration, mais aussi des impacts sur le marché local de l'emploi, la fourniture de services ou les recettes fiscales, etc. **C'est pourquoi, les acteurs locaux tunisiens d'une même localité ont tout avantage à cibler les localités étrangères où se concentrent les TRE originaires de leur territoire, dans l'optique de conclure des partenariats de coopération décentralisée entre les territoires d'origine et de destination.**

Les partenariats de coopération décentralisée sont des actes par lesquels des acteurs se lient au travers d'un partenariat dans le but d'atteindre un intérêt commun de coopération. Rechercher la conclusion de partenariat de coopération décentralisée entre des localités tunisiennes et des localités étrangères contribue à « rapprocher » en quelque sorte les territoires et les communautés qui y vivent, en s'appuyant sur les activités transnationales des migrants. En effet, **les partenariats de coopération décentralisée sont particulièrement avantageux quand il s'agit de favoriser les transferts de connaissances, d'appuyer les associations de la diaspora, de faciliter les transferts de fonds, ou d'encourager les investissements des entrepreneurs.**

Les partenariats de coopération décentralisée entre deux collectivités visent généralement à **renforcer les capacités institutionnelles des collectivités locales**, notamment au travers d'échanges d'expériences et de connaissances (apprentissage par les pairs, coopération technique, formations spécifiques, renforcement des capacités, visites d'étude, etc.). Le schéma ci-dessous illustre les champs d'intervention des différents partenaires dans le cadre de partenariats de coopération décentralisée.

59 - Adapté de : ICMD de l'ONU, *White Paper on Mainstreaming migration into local development planning and beyond* (2015) ; de : la Boîte à Outils de l'ICMD de l'ONU - Module 2 (2015) et de : ICMD de l'ONU, *Guide de mise en œuvre pour intégrer la migration dans la coopération décentralisée* (2017).

Schéma 21 : Les domaines d'activité des différents partenaires dans les partenariats de coopération décentralisée⁶⁰

Compétences/domaines d'activité dans les partenariats de la CD	
Direction, Conseil, Secrétariats thématiques des ALR	Encadrement & coordination politique; renforcement des capacités institutionnelles, participation des citoyens; gouvernance démocratique; planification stratégique, en particulier pour l'urbanisme et le DEL.
Organismes publics sectoriels présents sur le territoire	Renforcement des capacités en fonction des compétences/expertises respectives qui s'opposent à la demande des territoires partenaires; appui à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques locales; interventions sectorielles basées sur la planification des localités bénéficiaires (santé, éducation, environnement, DEL).
Secteur privé	Assistance technique et formation; relations commerciales; mobilisation d'investissements également pour des projets liés à des priorités de développement économique localement identifiées. Valorisation des ressources endogènes.
Universités	Collaboration scientifique afin d'appuyer d'autres interventions sectorielles; programmes de bourses; suivi et évaluation des interventions de développement; capitalisation des bonnes pratiques; circulation des connaissances.
Organisations de la société civile	Grande variété de compétences dans tous les secteurs et, plus spécifiquement, en fonction du contexte: participation des citoyens; identité et patrimoine culturel; groupes vulnérables, minorités.
Diasporas, familles et organisations de migrants ¹⁶	Il s'agit d'une série de compétences encore sous-développées qui visent à créer des passerelles stratégiques, utiles à toutes les catégories précédentes: compréhension des langages et des spécificités culturelles relatives aux deux territoires d'un partenariat; meilleure vision des possibilités de développement local, à travers l'expérience migratoire; connaissance du territoire d'origine et de son potentiel aussi bien pour l'identification des priorités que pour l'investissement.

Le futur Code des collectivités locales encourage vivement les autorités locales tunisiennes à conclure des partenariats de coopération décentralisée : « les collectivités locales peuvent, dans le cadre de leurs compétences propres, **entreprendre des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec les collectivités locales de pays étrangers** ou des organismes internationaux publics ou privés de développement ». Ces conventions peuvent être déclaratives ou avoir un impact matériel, financier, etc. Elles portent sur les domaines

60 - ICMD, Boîte à Outils de l'ICMD – Module 2, (2015).

suivants : *culturels, sociaux, économiques, la formation professionnelle, le sport, la santé, l'enseignement, l'urbanisme, l'agriculture, la protection de l'environnement, la promotion des énergies renouvelables et l'égalité entre les deux sexes.* Les partenariats de coopération décentralisée sont donc de bons moyens d'atteindre les ODD sur la base de partenariats inclusifs et durables.

Conclure des partenariats de coopération décentralisée présente de nombreux avantages, puisqu'ils permettent de :

- S'appuyer sur les réseaux transnationaux des migrants pour créer des passerelles entre les territoires ;
- Bâtir des relations non-asymétriques (à la différence des partenariats dits « verticaux » entre des bailleurs et des bénéficiaires) ;
- S'engager dans des relations de co-développement, qui bénéficient aux territoires et aux communautés d'origine et de destination ;
- Favoriser l'appropriation des projets transnationaux par les habitants ;
- Décloisonner les projets des collectivités locales et renforcer leur coordination ;
- Renforcer la cohésion des habitants au sein même du territoire, puisqu'ils s'appliquent à promouvoir leur localité et à associer des partenaires étrangers au développement de leur ville ;
- Faciliter la coopération triangulaire à l'échelle locale ;
- Tirer avantage des complémentarités entre les acteurs et entre les cadres nationaux et multilatéraux.

Enfin, les principaux axes stratégiques des partenariats de coopération décentralisée sont les suivants :

- Appui institutionnel (gestion publique locale, urbanisme) ;
- Conseils lors des phases de pré-décision et de pré-départ ;
- Aide à la mise en place de services sociaux de base ;
- Soutien pour l'intégration ou la réintégration ;
- Lutte contre la xénophobie
- Action de développement local (tourisme, culture, économie) ;
- Mobilisation des acteurs transnationaux ;
- Renforcement des liens de solidarité.

Pour plus d'informations concernant la conclusion de partenariats M&D et la collaboration entre les différentes parties prenantes :

-  Voir le Chapitre VI et l'outil N°12 « [Conclure un partenariat de coopération décentralisée impliquant une autorité locale étrangère et une association de TRE](#) » ;
-  Voir l'indicateur « engagement des parties prenantes » dans le « [Guide de mise en œuvre pour l'intégration transversale de la migration dans la planification du développement local](#) » (ICMD, 2017) ;
-  Voir les études de cas regroupées au sein de la thématique « [partenariats pour une gestion efficace de la migration](#) » dans le document « [Récit de succès - Une collection de bonnes pratiques et de leçons apprises par les acteurs locaux liant la migration et son potentiel pour le développement](#) » (ICMD, 2017) ;
-  Le livre blanc « [White Paper on Mainstreaming migration into local development planning and beyond](#) » (ICMD & IOM, 2015) ;
-  Le « [Guide de mise en œuvre de l'ICMD sur l'intégration de la migration dans la coopération décentralisée pour améliorer la gestion de la migration en faveur du développement local](#) » (ICMD, 2017). Vous trouverez des étapes claires et un modèle de protocole d'accord entre deux collectivités locales.
-  Voir [le site internet du GRDR](#) qui propose de nombreuses publications relatives à l'élaboration du profil migratoire de certaines communes ;
-  Le manuel « [Comment associer les diasporas au développement manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil](#) » (OIM & MPI, 2015).

Conclusion Chapitre 3

Le Chapitre 3 a proposé une feuille de route pour engager et associer efficacement les TRE au développement des localités tunisiennes. Quatre secteurs ont été analysés plus en détails : l'impact des transferts de fonds, des investissements directs, du capital humain des migrants, et des contributions philanthropiques.

Le Chapitre 4 porte sur deux autres catégories de migrants : les migrants internes et internationaux résidant dans les localités tunisiennes. D'une part la Tunisie connaît une forte migration interne. D'autre part, si la Tunisie est historiquement un pays d'émigration, elle se transforme de manière croissante comme un pays à la fois de transit et de destination pour des ressortissants de pays limitrophes ou d'Afrique Sub-saharienne. Ces évolutions sont dues d'une part, à l'attraction de la Tunisie, et d'autre part, à la dégradation des conditions socio-économiques de ces pays. Ces migrants internationaux – qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière – sont davantage susceptibles de se retrouver en situation de vulnérabilité, en raison de leur manque de connaissance du contexte local, des longues procédures administratives, des barrières linguistiques, etc.

C'est la raison pour laquelle, les localités tunisiennes qui comptent un nombre relativement important de migrants internes et internationaux sur leur territoire, ont tout avantage à mettre à disposition des services pour ces migrants. Par ailleurs, il est opportun d'informer tous leurs administrés sur les droits dont disposent notamment les migrants internationaux. Se faisant, les localités concernées favoriseront la bonne intégration des migrants, et, in fine, leurs contributions au développement local.

Chapitre IV :

Protéger les droits des migrants en Tunisie et leur permettre de contribuer au développement local

Ce chapitre explore les moyens de favoriser la contribution des migrants internationaux (ressortissants étrangers appelés également immigrés) au développement local, et celle également dans une moindre mesure des migrants internes (les Tunisiens ayant changé de localité de résidence)

Cette partie met notamment en évidence l'importance de favoriser l'intégration des migrants en Tunisie, en leur fournissant des services spécifiques et en protégeant leurs droits. En veillant au respect des droits élémentaires des migrants internationaux établis sur leur territoire, les autorités locales **contribuent par la même occasion à créer les conditions permettant à ces migrants de contribuer au développement local.**

Partie A : Garantir et protéger les droits des migrants

1.1 Les migrants en Tunisie

D'après la Loi n°1968-0007 du 08 Mars 1968 relative à la condition des étrangers en Tunisie, est considérée « étrangère », toute personne qui n'est pas de nationalité tunisienne. Le terme « **immigré** » ou « **migrants internationaux** » désigne en ce sens tout étranger résidant en Tunisie de manière temporaire ou permanente, « *indépendamment de la raison de son établissement sur le territoire tunisien (études, travail, demande d'asile, regroupement familial) et indépendamment et de son statut juridique (migrant en situation régulière, migrant en situation irrégulière).* »

Tout étranger qui séjourne en Tunisie plus de trois mois ininterrompus ou six mois non consécutifs au cours d'une année, doit faire la demande et obtenir un visa et une carte de séjour pour continuer à séjourner de manière régulière en Tunisie. Ainsi, sont considérés comme vivant en **situation irrégulière**, les ressortissants étrangers qui séjournent en Tunisie sans respecter les conditions fixées par la législation applicable, **et dont la situation doit être évaluée au cas par cas (voir ci-contre).**

La Tunisie compte environ **56 700 migrants**⁶¹, soit **0,4% de la population totale**, parmi lesquels environ 6 170 personnes bénéficieraient d'un contrat de travail dans six grands sous-secteurs d'activités : **l'industrie manufacturière** (30%) ; **le transport et les communications** (17.6%) ; **l'immobilier et les services aux entreprises** (15.8%) ; **l'hôtellerie et la restauration** (10%) ; **le bâtiment** (7.2%) ; **l'industrie non manufacturière** (5.3%)⁶².

Les migrants en situation irrégulière

« Plusieurs hypothèses de situation irrégulière peuvent être envisagées ; il s'agit notamment de la situation :

- a) de l'étranger qui ne peut justifier être entré régulièrement sur le territoire de l'Etat, à moins qu'il ne soit titulaire d'un titre de séjour en cours de validité ;
- b) de l'étranger qui entre ou/et séjourne sur le territoire de l'Etat en utilisant des documents obtenus de manière frauduleuse ;
- c) de l'étranger qui s'est maintenu sur le territoire de l'Etat au-delà de la durée de validité du titre de séjour ;
- d) de l'étranger qui s'est soustrait à l'exécution d'une mesure d'éloignement ». (Source : OIM, 2007)

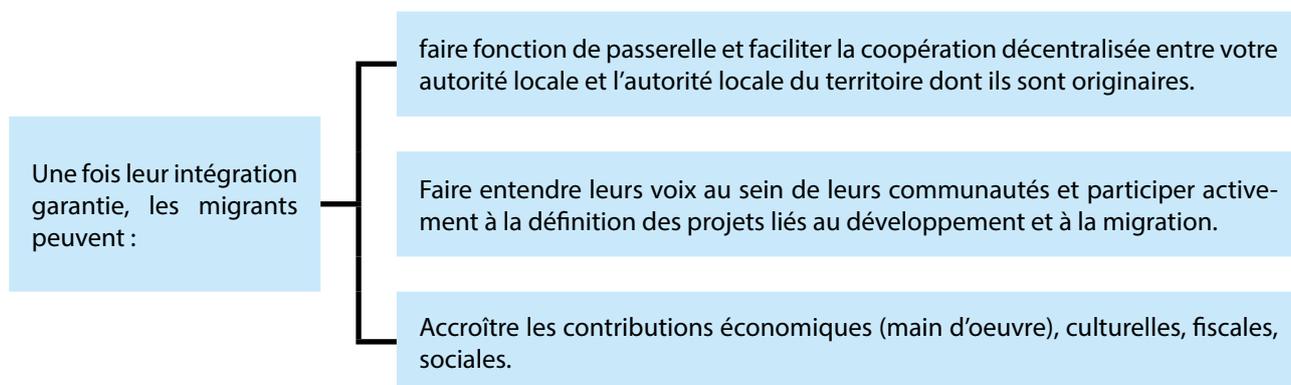
61 - OIM, Migration data portal (2017).

62 - *L'emploi formel et informel des travailleurs immigrés en Tunisie : cartographie et profils socioéconomiques des travailleurs immigrés en Tunisie* (2017) réalisée dans le cadre du programme « Améliorer la gouvernance de la migration de la main d'œuvre et la protection des droits des travailleurs migrants-IRAM » (11) lancé par le Bureau International du Travail (BIT), en partenariat avec le Haut-Commissariat au Droit de l'Homme (HCDH) et l'Observatoire Nationale de la Migration (ONM).

Pour pouvoir exercer une activité professionnelle salariée en Tunisie, tout étranger doit être muni d'un contrat de travail et d'une carte de séjour portant la mention « **autorisé à exercer un travail salarié en Tunisie** » (Articles 258-269 du Code du travail). Conformément aux dispositions du code du travail relatives à l'embauche des étrangers, l'autorisation⁶³ de travail constitue une condition préalable au recrutement du travailleur étranger. Elle est octroyée sur la base d'une multitude de critères, dont l'absence de compétences tunisiennes dans le secteur objet du recrutement.

Les entreprises tunisiennes ont donc souvent recours à des **travailleurs migrants**, car nombre d'entre elles connaissent des **difficultés à recruter des ouvriers tunisiens qualifiés** (plus de la moitié des besoins recensés en main-d'œuvre). Néanmoins, il semblerait que les **travailleurs migrants en Tunisie soient souvent employés de manière informelle, souffrent de discrimination et vivent dans des conditions précaires**. A ce titre, les droits des travailleurs migrants sont souvent bafoués et ne sont pas ou peu respectés. Or, la **capacité des migrants à contribuer au développement local est directement liée au respect de leurs droits et à leur intégration dans la communauté hôte**. Le schéma ci-dessous met ainsi en évidence l'intérêt pour les collectivités locales tunisiennes de **créer des conditions favorables à l'intégration des migrants**.

Schéma 22 : Un environnement propice au développement du potentiel des migrants



Veiller au respect des droits des migrants, indépendamment de leur statut (régulier ou irrégulier) est primordial, puisque ces derniers ont plus de risques de se retrouver en situation de vulnérabilité et d'être exposé au risque d'exploitation. En effet, le risque d'exploitation est souvent amplifié en raison du manque d'information sur le territoire d'accueil, de l'absence de proches sur place, de barrières linguistiques ou de leur éventuelle situation irrégulière.

Entre 2000 et 2014, les migrants ont contribué à hauteur de 9,4% au PIB mondial (soit 6,7 milliards), représentant trois milliards de plus que ce qu'ils auraient produits en restant dans leur pays d'origine⁶⁴. **Le degré d'intégration des migrants, quel que soit leur statut (régulier ou irrégulier), ainsi que l'ampleur de leurs contributions au développement, sont directement liés au respect et à l'application de leurs droits.**

Ainsi, favoriser l'intégration des migrants bénéficie aussi bien aux migrants eux-mêmes qu'aux territoires d'accueil. En mettant en œuvre une **gouvernance des migrations qui met les droits et les besoins des migrants au centre des préoccupations locales, les autorités locales participent à créer des conditions favorables permettant aux migrants de contribuer au développement local.**

D'après une récente étude⁶⁵, une **meilleure intégration des migrants sur les territoires** pourrait conduire à une **augmentation annuelle de leurs contributions économiques jusqu'à un milliard de dollars à l'échelle de la planète**, et ce, sans compter leurs apports difficilement mesurables en termes de **contributions humaines et culturelles**.

Ainsi, les droits des migrants ne peuvent être respectés que si les migrants eux-mêmes, ainsi que les communautés hôtes, ont connaissance de ces droits garantis par la législation tunisienne. C'est la raison

63 - Le visa d'emploi ou l'attestation de non soumission au régime de visa d'emploi.

64 - 100 Resilient Cities, *Global Migration: Resilient Cities at the Forefront* (2017)

65 - Ibid.

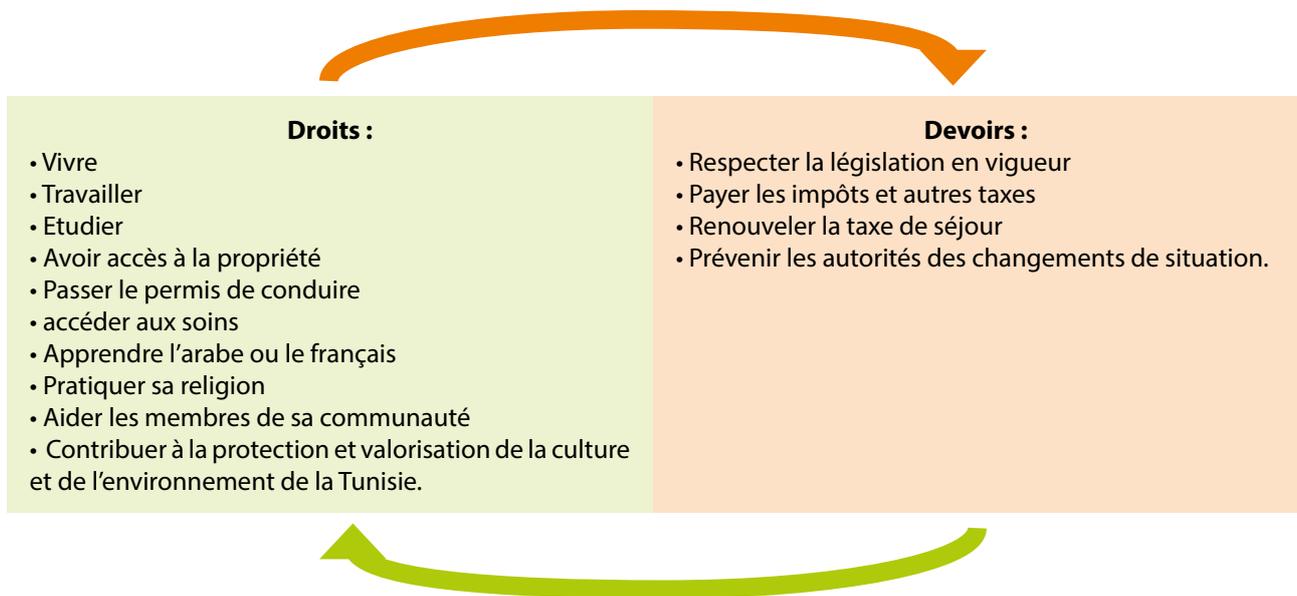
pour laquelle les collectivités locales ont tout avantage à **communiquer** à ce propos auprès de leurs administrés et des migrants eux-mêmes, afin de dissuader les pratiques discriminantes à leur rencontre et renforcer la cohésion sociale au sein des communautés sur le territoire. Ces efforts permettront également de lutter contre d'autres formes de discrimination liées au sexe, à l'appartenance ethnique, à la religion, etc.

Afin de faciliter l'intégration des communautés migrantes sur leur territoire, les collectivités tunisiennes ont tout avantage à élaborer un **Plan d'action M&D destiné à mobiliser les migrants pour le développement local (Voir chapitre II - Schéma 13)**.

Il est vivement encouragé de **collecter des données sur le phénomène migratoire dans les localités d'origine des migrants, afin d'explorer les possibilités de partenariats de coopération décentralisée entre les collectivités locales tunisiennes et étrangères**. Néanmoins, au regard du nombre assez restreint de migrants résidant sur le territoire tunisien – en comparaison à la proportion de TRE – cette étape n'est pas aussi essentielle que dans un Plan d'action M&D destiné à mobiliser la diaspora. A ce titre, la collecte de données dans les localités d'origine des migrants peut être négligée si votre localité ne dispose pas des moyens suffisants pour collaborer avec ces localités d'origine. Dans un second temps, une fois les migrants mobilisés et le lien de confiance établi, votre localité pourra alors explorer les moyens de prendre contact avec les principales localités d'origine de ces migrants.

Dans l'optique de mobiliser efficacement les migrants vivant sur votre territoire, il convient donc d'encourager **leur intégration, en faisant notamment la promotion de leurs droits auprès des administrés de la localité. Comme tout autre résident de votre commune, les migrants ont des droits et des devoirs** (voir le schéma ci-dessous) :

Schéma 23 : Droits et devoirs des migrants en Tunisie⁶⁶



La nécessité de promouvoir l'égalité de traitement entre les locaux et les migrants est reconnue dans l'agenda global (ODD 8), ainsi que dans la législation tunisienne. En effet, l'Article 263 du Code du travail tunisien dispose que : « *le travailleur étranger bénéficie des mêmes droits et est soumis aux mêmes obligations résultant des relations de travail et applicables au travailleur tunisien* »⁶⁷, notamment concernant le salaire, l'âge minimum de travail, les protections, etc. Par ailleurs, **l'objectif n°5 de la version préliminaire de la Stratégie Nationale de la Migration** vise à : « *protéger les droits de tous les migrants y compris les travailleurs migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés en Tunisie* », notamment en luttant contre toute forme d'exploitation et de discrimination.

66 - OIM, *Bienvenue en Tunisie : Le manuel pour mieux vous orienter* (2015).

67 - République tunisienne, *Loi n° 96-62 du 15 juillet 1996, portant modification de certaines dispositions du Code du Travail* (1996).

1.2 Des exemples pour communiquer sur les droits des migrants

Il existe de nombreuses façons de protéger les droits des migrants. Ces derniers sont souvent bafoués en raison d'une certaine ignorance – les communautés hôtes et les migrants eux-mêmes n'ayant pas nécessairement connaissance de leurs droits élémentaires. Pour y remédier, les autorités locales peuvent **communiquer sur les droits des migrants** auprès de leurs administrés, des institutions publiques et des migrants eux-mêmes. Se faisant, **les collectivités locales contribuent à lutter contre les discriminations et la xénophobie dont sont victimes certains migrants** (définitions ci-contre). Par exemple, afin de faciliter leur intégration et, à terme, leurs contributions au développement local, les collectivités locales tunisiennes ont la possibilité de :

- **Permettre aux enfants de migrants d'être scolarisé, conformément à l'article 13c du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui garantit le droit à l'éducation.** En effet, en raison de l'irrégularité de leur situation, et parfois de barrières linguistiques, les migrants et leurs enfants ont moins de chance d'accéder à une éducation inclusive, ce qui les expose à davantage de vulnérabilité ;
- **Communiquer sur la possibilité pour les migrants d'accéder aux services de santé publique :**

Permettre à tout être humain – y compris donc les migrants - d'accéder aux soins de santé est reconnu dans l'agenda global (ODD 3), ainsi que dans la Constitution tunisienne (Article 38) qui dispose que « *Tout être humain a droit à la santé* ».

Les migrants doivent souvent faire face à de nombreux **obstacles pour accéder aux services de santé** : *statut irrégulier ; barrières linguistiques ; inaccessibilité des services*. C'est pourquoi, dans le but de favoriser leur intégration en améliorant leurs conditions de santé, les collectivités locales peuvent communiquer sur le fait que **les services de santé en Tunisie sont accessibles à toutes personnes présentant un passeport, une carte de séjour, un certificat de demandeur d'asile ou de réfugié. Ainsi, si la personne ne dispose pas d'assurance maladie, elle peut néanmoins accéder aux soins de santé en s'acquittant de la totalité des frais de soin.**

Une liste des structures publiques de santé en Tunisie peut être par exemple affichée sur le mur d'information de la localité et le site internet⁶⁸. Par ailleurs, il est encouragé de prendre contact avec tous les services de santé de votre territoire : les centres de santé de base (CSB) ; les centres intermédiaires (CI) ; les hôpitaux de circonscription ; les hôpitaux régionaux ; les Centres Hospitalo-Universitaires (CHU) ; les Centres de conseil et de dépistage anonymes et gratuits (CCDAG) ; les Centres médico scolaire et les Instituts nationaux de santé.

Enfin, il peut être utile de mettre à disposition le « **Passeport santé** » créé spécialement par l'ONG Médecins du Monde pour les populations migrantes dans le Grand-Tunis. Ce guide regroupe des informations précieuses concernant l'accès aux soins de santé des populations migrantes (quel que soit leur statut juridique (réguliers ou irréguliers), demandeurs d'asile ou réfugiés, victimes de traite, étudiants ou travailleurs, etc.), et rappelle les engagements internationaux et nationaux pris par la Tunisie.

- **Informé sur les risques de traite des personnes dont sont majoritairement victimes les migrants :**

La Tunisie s'est dotée en 2016 d'une Loi organique très progressiste en matière de lutte contre la traite des personnes⁶⁹. Cette loi vise à « *prévenir toutes formes d'exploitation auxquelles pourraient être exposées les personnes, notamment les femmes et les enfants, à lutter contre leur traite, à en réprimer les auteurs et à protéger et assister les victimes* » (Article 1).

On parle de **discrimination** lorsque des personnes ne sont pas traitées sur un pied d'égalité, sur la base d'une distinction raisonnable à même de justifier un traitement de faveur. Ainsi, l'Article 2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dispose que : « *Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.* » (ONU, [Déclaration universelle des droits de l'homme](#), 1948).

La xénophobie renvoie aux « attitudes, préjugés et comportements qui rejettent, excluent et très souvent dénigrent des individus en se basant sur la perception selon laquelle ils sont étrangers ou n'appartiennent pas à la communauté, à la société ou à l'identité nationale. Il existe un lien étroit entre le racisme et la xénophobie, deux termes qu'il est difficile de différencier ». (ICMD, [Boîte à Outils – Module principal](#) (2015).

68 - Pour une liste des structures publiques de santé, consulter le Portail national de la santé en Tunisie.

69 - République tunisienne, *Loi organique n° 2016-61 du 3 août 2016 relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes* (2016).

La « traite des personnes » renvoie au « *recrutement, transport, transfert, détournement, rapatriement, hébergement ou l'accueil des personnes, par le recours ou la menace de recours à la force ou aux armes ou à toutes autres formes de contrainte, ou d'enlèvement, de fraude, de tromperie, d'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages ou de dons, de promesses de dons pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation, quel que soit la forme, que cette exploitation soit commise par l'auteur de ces faits ou en vue de mettre cette personne à la disposition d'un tiers.*

L'exploitation comprend l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou la mendicité, le prélèvement total ou partiel d'organes, de tissus, de cellules, de gamètes et de gènes ou toutes autres formes d'exploitation ».

Ainsi, est notamment entendu par **travail ou service forcé** [...] « *tout travail ou service imposé à une personne tout ou une partie des attributs du droit de propriété* ». (Article 2). Par ailleurs, le Chapitre III de cette Loi a consacré la création d'une **Instance Nationale de lutte contre la traite (Article 44)** chargée, entre autres, de « *recevoir les signalements sur des opérations de traite des personnes et les transmettre aux instances juridictionnelles compétentes* » (Article 46).

• **Informersur les risques de trafic d'êtres humains (« human smuggling ») :**

Les migrants, mais aussi les Tunisiens souhaitant émigrer irrégulièrement, peuvent faire l'objet de trafic. Le « trafic illicite d'êtres humains » désigne « *le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État* »⁷⁰. Ainsi, à la différence de la traite des personnes, le trafic illicite de migrants :

- N'implique pas l'utilisation de moyens coercitifs : **les personnes qui font l'objet d'un trafic ont donné leur consentement pour être déplacées d'un lieu à un autre ;**
- Ne se matérialise pas par une violation des droits de la personne **et ne suppose pas l'intention d'exploiter l'intéressé** : à l'arrivée de la personne, le trafic cesse et ne donne pas lieu à une exploitation ;
- Le trafic des personnes implique précisément le franchissement de frontières internationales.

Ainsi, les migrants (tout comme les candidats à l'émigration) peuvent faire l'objet de trafic puis être victime de traite. Pour lutter efficacement contre la traite des personnes et le trafic des migrants, il convient d'accorder **une attention particulière aux femmes migrantes, car elles sont souvent victimes d'une double discrimination en raison de leur statut de « femme » et de « migrante ».**

Pour plus d'informations sur les questions de genre, voir **Chapitre IV – Point de connaissance N°4.**

L'intégration de la dimension de genre dans les stratégies de développement de la localité vise ainsi à parvenir à l'égalité entre hommes et femmes, et à répondre aux besoins et aux priorités spécifiques des femmes et des hommes, ensemble ou séparément. Lancer une campagne d'information sur la traite des personnes peut donc permettre :

- De sensibiliser les administrés sur un phénomène dont ils n'ont pas nécessairement conscience ;
- D'encourager les victimes à prendre contact avec les organismes susceptibles de leur porter assistance (voir tableau ci-dessous), tout en gardant à l'esprit qu'au regard de la sensibilité de la question des violations des droits, il est difficile pour une personne exploitée, ou dont les droits sont bafoués, de s'exprimer sur la question.

⁷⁰ - Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale, 2000, art. 3 a).

Tableau 19 : les organismes en Tunisie susceptibles de porter assistance aux migrants victimes de traite ou de trafic.

 <p>IOM • OIM</p>	<p>Organisation internationale pour les migrations (OIM) 6, Passage du Lac le Bourget-BP77-Les Berges du Lac, 1053-Tunis Tel : (+216)71.860 312 /(+216)71.960 313/(+216) 71.861 097 -Fax : (+216)71.962 385 E-mail : IOMTunis@iom.int Internet : http://tunisia.iom.int</p>
 <p>UNHCR The UN Refugee Agency</p>	<p>Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés Adresse : 20 Rue des Lacs Mazouries, les Berges du Lac1- 1053 Tunis Tél. : + 216 71 963 383 ; Fax : + 216 71 963 384 Email : tuntu@unhcr.org</p>
<p>Maison du Droit et des Migrations</p>	<p>Maison du droit et des migrations Maison du droit et des migrations 17 rue Khaled Ibn El Oualid Quartier Mutuelleville 1002, Tunis Tel : (+216) 71 287 484 contact@maison-migrations.tn</p>

Pour plus d'informations sur les moyens de garantir les droits des migrants :

-  [Les études de cas sur la thématique « inclusion sociale » compilées dans le document « Récits de succès : Une collection de bonnes pratiques et de leçons apprises par les acteurs locaux liant la migration et son potentiel pour le développement \(OIM, 2017\) ;](#)
-  Le document [« Migration internationale, santé et droits de l'homme »](#) (OIM, 2013) ;
-  Le document [« Gestion d'un Centre de ressources pour migrants efficace : Manuel destiné aux spécialistes »](#) (OIM, 2015) ;
-  Le « [Manuel d'instauration de politiques de travail migratoires efficaces dans les pays d'origine et d'accueil](#) » (OIT-OIM-OSCE).
-  Le document [« Building Inter-cultural Cities; Strategies with Citizens: The Community Based Results Accountability Approach »](#);
-  Le document: ["Integrating Cities – Mixities: Toolkit on Migrant Integration"](#) (Eurocities, 2014).
-  Voir la plateforme de ressources de [Cities of Migration](#), qui propose de nombreux outils et ressources sur l'intégration des migrants.

Partie B : Favoriser l'entrepreneuriat

1. L'entrepreneuriat des migrants

Si une grande majorité de migrants établis en Tunisie **sont des travailleurs** qui exercent une activité professionnelle salariée, certains d'entre eux décident de s'établir en Tunisie pour investir et lancer une activité entrepreneuriale. **Cela est également vrai pour les migrants internes.** Ainsi, les migrants viennent souvent **dynamiser et combler les carences d'un territoire dans certains secteurs d'activités ou compétences.**

Généralement, les entrepreneurs travaillent plus que la moyenne des travailleurs (parce qu'ils ont investi leur temps et argent) et disposent d'un fort réseau social dans leur pays d'origine. Ils peuvent donc fortement contribuer au développement local des territoires. Le schéma ci-dessous présente en détails les objectifs et défis relatifs à l'entrepreneuriat des migrants.

Schéma 24 : Les opportunités et défis liés à l'entrepreneuriat des migrants⁷¹



71 - ICMD, Boîte à outils de l'ICMD de l'ONU - Module 4 (2015).

Afin de renforcer l'impact des projets, favoriser la collaboration entre les entrepreneurs tunisiens et les entrepreneurs migrants et bénéficier des réseaux transnationaux dont disposent les migrants, **les autorités locales peuvent notamment encourager les futurs entrepreneurs à investir dans des axes prioritaires pour la Tunisie, comme l'économie sociale et solidaire (ESS).**

L'ESS renvoie à l'ensemble « des activités économiques de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services exercées par les coopératives, les mutuelles et les associations ainsi que par toute personne morale de droit privé »⁷². De ces trois entités, **la coopérative constitue le modèle le plus à même de répondre aux besoins des individus.** Ainsi, une coopérative est un regroupement autonome de personnes se réunissant volontairement au sein d'une structure « pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement »⁷³. Les coopératives réunissent donc en quelque sorte des « travailleurs-propriétaires ». Elles peuvent offrir des services sur-mesure aux migrants afin d'encourager leur adhésion, accueillir des travailleurs migrants et proposer des formations linguistiques axées sur les compétences professionnelles.

Par ailleurs, pour favoriser l'entrepreneuriat des migrants, les autorités locales peuvent notamment :

- ▶ **Collecter des données** pour identifier les principaux secteurs investis par les entrepreneurs migrants, les défis auxquels ils font face et les raisons les poussant à lancer leurs affaires ;
- ▶ **Favoriser la mise en réseau entre :**
 - Les entrepreneurs locaux et les entrepreneurs migrants à la recherche d'un partenaire ;
 - Les entrepreneurs de la diaspora et les entrepreneurs migrants pour favoriser la conclusion de partenariats transnationaux ;
 - Les entrepreneurs migrants et les chambres d'industrie et de commerce étrangères.
- ▶ **Faciliter l'accès au capital financier :**
 - Organiser des sessions de rencontre entre des institutions de crédit et des entrepreneurs migrants ;
 - Encourager le financement participatif.
- ▶ Pour pallier aux besoins de financement, les autorités locales peuvent encourager **la création de Coopératives d'épargne et de crédit.** Ces dernières sont des coopératives financières qui offrent aux travailleurs migrants des services financiers fiables et abordables (épargne, crédit, assurance) dans le territoire d'origine des migrants.
- ▶ **Renforcer les compétences :**
 - Organiser des cours d'éducation financière, d'alphabétisation, de langue (arabe et ou français) en s'appuyant sur le bénévolat des habitants de la localité.
- ▶ **Améliorer la communication :**
 - Mise à disposition de l'information concernant les réglementations ;
 - Mise en évidence des secteurs stratégiques dans lesquels investir ;
 - Identification des institutions et personnes ressources sur le territoire de la localité ;
 - Clarification des étapes pour créer une entreprise ;
 - Conseil juridique et assistance.

Afin de coordonner les actions, projets et efforts en vue de favoriser la contribution positive des migrants au développement local, il peut être judicieux d'ouvrir un **Centre de ressources sur la migration et le développement (CRMD), appelé également bureau « migration et développement » au sien de la localité.**

Si la localité ne souhaite, ou ne peut pas héberger un tel centre, **une association locale** peut ouvrir un centre similaire dans un local et bénéficier du soutien de l'autorité locale. En effet, les collectivités locales ont la possibilité de soutenir l'activité sociale ou culturelle des associations (Article 106 de l'avant-projet de loi du nouveau Code

72 - MDICI & PNUD *Etude stratégique sur l'économie sociale et solidaire en Tunisie* (2017).

73 - ICMD, *Boîtes à outils de l'ICMD de l'ONU - Module 4* (2015).

des collectivités locales).

Ce bureau peut s'inspirer des cinq centres de ressources sur la migration (CRM) administrés par l'OTE en Tunisie (voir le [tableau ci-dessous](#)).

Tableau 20 : Les CRM en Tunisie

<p>13</p> 	AU KEF	11 BIS, RUE MONGI SLIM, 7100, LE KEF TÉL. : 78 223 612 KEF@CENTRESMIGRANTS.TN
	A MEDNINE	RUE EL BORMA 4100 TÉL. : 75 640 103 BETI.MEDENINE@EMPLOI.NAT.TN
	A SFAX	11 RUE CHEIKH MEGDICHE BP N°760 3000, SFAX, TUNISIE TÉL : 74296885 SFAX@CENTRESMIGRANTS.TN
	A TUNIS	90, RUE ABDERAZAK CHRAIBI, 1000, TUNIS TÉL : 71 343 665 TUNIS@CENTRESMIGRANTS.TN
<p>► Deux Conseillers de l'OTE en migration travaillent dans chacun de ces CRM, il peut être utile de prendre contact avec eux.</p>		

Ces cinq CRM⁷⁴, ainsi que le site internet qui leur est dédié, proposent des services (assistance, aide à l'insertion, orientation et fourniture d'information) pour tous les migrants : les Tunisiens désirant émigrer à l'étranger ; les TRE ; les Tunisiens de retour au pays ; les étrangers (désignés sous le terme « migrant » dans ce Guide) en Tunisie. Ces CRM ont trois principales missions :

Réunir l'expertise et les connaissances de deux agences – l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI) et l'OTE ;

► **Faciliter l'accès à l'information à travers :**

- Des rencontres organisées dans les centres ;

• [Un site web actualisé ;](#)

- Des entretiens téléphoniques et skype.

► **Fournir une assistance personnalisée à tous les migrants :**

- Accueil personnalisé pour la mise à disposition d'informations sur un large éventail de questions : *emploi, études, assistance sociale et médicale, assistance, juridique, investissements, réunifications familiales, visas...*
- Assistance dans les démarches administratives ;
- Orientation vers les prestataires de services appropriés ;
- Permettre aux bénéficiaires de réussir leur projet migratoire.

74 - Les Centres de Ressources pour Migrants (CRM) ont été établis en Tunisie dans le cadre du projet «**Développement de centres de ressources & services d'informations en ligne pour migrants (CRM)**» mis en place par l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) avec le soutien du Fonds de l'OIM pour le Développement et ce en partenariat avec l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE) et l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI). Le projet contribue à prévenir la migration irrégulière, faciliter la migration légale, protéger les migrants réguliers et irréguliers, promouvoir les retours durables et renforcer les liens entre la migration et le développement.

Pour plus d'informations sur les manières de favoriser l'intégration des migrants sur votre territoire :

-  Chapitre VI – Outil N°13 : Création d'un Centre de ressource migration et développement
-  Voir les études de cas de l'ICMD de l'ONU (2017) sur les thématiques « Inclusion Sociale » ; « Inclusion Économique » ; et « Inclusion Politique » regroupées dans le document : [Récits de succès : Une collection de bonnes pratiques et de leçons apprises par les acteurs locaux liant la migration et son potentiel pour le développement](#) (ICMD de l'ONU, 2017).

Conclusion Chapitre IV

Le chapitre 4 a mis en évidence les liens entre respect des droits des migrants, bonne intégration et contributions au développement local. Le respect des droits des migrants résidant dans les localités tunisiennes est en effet indispensable pour garantir la concorde au sein de ces territoires, ainsi qu'un développement inclusif et durable qui ne laisse « personne pour compte ».

Le Chapitre V fournit des informations complémentaires sur des thématiques qui auraient nécessité d'être approfondies.

Le Chapitre VI rassemble des outils spécialement conçus pour les autorités locales tunisiennes afin de collecter des données sur le phénomène migratoire ou associer efficacement les TRE au développement local.

Chapitre V :

Points de connaissance

Ce chapitre regroupe des informations destinées à faciliter la compréhension et l'assimilation des concepts clefs vis-à-vis desquels les lecteurs pourraient souhaiter obtenir davantage d'informations.

Point connaissance N°1 :

Liens entre migration et objectifs de développement durable (ODD)

Tableau A : Références spécifiques à la migration dans la Résolution du 21 Octobre 2015 « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

Paragraphe 14 : « Nous nous réunissons à un moment où d'immenses défis se posent en matière de développement durable. [...] Le chômage est un sujet de préoccupation majeur, surtout le chômage des jeunes. Les menaces sanitaires mondiales, les catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et intenses, la recrudescence des conflits, le terrorisme et les crises humanitaires connexes, et **les déplacements forcés de populations** risquent de réduire à néant une grande partie des progrès accomplis au cours des dernières décennies en matière de développement.

Paragraphe 23 : Il faut donner des moyens d'action aux groupes vulnérables. [...] Le Programme tient compte en particulier des besoins de tous les individus [...] y compris **des réfugiés, des personnes déplacées internes et des migrants** ».

Paragraphe 25 : Nous nous engageons à assurer une éducation de qualité à tous les niveaux de l'enseignement [...] Chacun, quelque soit son sexe, son âge, sa race ou son origine ethnique, y compris les personnes handicapées, les **migrants** [...] devrait avoir accès à une formation qui l'aide à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour mettre à profit les possibilités qui s'offrent à lui et participer pleinement à la vie de la société.

Paragraphe 29 : Nous sommes conscients de la contribution positive qu'apportent les migrants à une croissance inclusive et au développement durable. Nous sommes conscients également que les migrations internationales constituent une réalité pluridimensionnelle qui a une grande importance pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination et qui appellent des réponses cohérentes et globales. Nous coopérerons à l'échelle internationale pour faire en sorte que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants, réguliers ou irréguliers, les réfugiés et les déplacés. Cette coopération devra aussi s'attacher à renforcer la résilience des communautés qui accueillent des réfugiés, notamment dans les pays en développement. Nous soulignons le droit qu'ont les migrants de revenir dans le pays dont ils ont la nationalité et rappelons aux États qu'ils sont tenus d'accueillir leurs ressortissants qui reviennent chez eux.

Paragraphe 74 g) : Les processus de suivi et d'examen à tous les niveaux seront guidés par les principes suivants [...] : Ils seront rigoureux, fondés sur l'analyse des faits et étayés par des évaluations menées par les pays et des données de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, **le statut migratoire**, le handicap, la situation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national ;

Tableau B : Références spécifiques à la migration et aux déplacements dans les ODD

<p>Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p> 	<p><u>Cible 4.b</u> : D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement</p>
<p>Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> 	<p><u>Cible 8.8</u> : Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.</p>
<p>Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p> 	<p><u>Cible 10.7</u> : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées</p> <p><u>Cible 10.c</u> : D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent</p>
<p>Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</p> 	<p><u>Cible 17.18</u> : D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.</p>

Tableau C : cibles générales dans les ODD pouvant englober la migration, les déplacements et la mobilité humaine

	<p><u>Cible 1.3</u> : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.</p> <p><u>Cible 1.5</u> : D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p>
	<p><u>Cible 3.8</u> : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable</p> <p><u>Cible 3.c</u> : Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement</p>

	<p><u>Cible 4.1</u> : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile</p>
	<p><u>Cible 4.3</u> : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable</p>
	<p><u>Cible 4.5</u> : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</p>
	<p><u>Cible 5.2</u> : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation</p>
	<p><u>Cible 5.6</u> : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi</p>
	<p><u>Cible 6.1</u> : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable</p>
	<p><u>Cible 7.1</u> : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</p>
	<p><u>Cible 8.7</u> : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.</p>
	<p><u>Cible 8.10</u> : Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance</p>
	<p><u>Cible 11.3</u> : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays</p>
	<p><u>Cible 13.1</u> : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p>
	<p><u>Cible 16.2</u> : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants</p>
	<p><u>Cible 16.3</u> : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité</p>
	<p><u>Cible 16.9</u> : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.</p>
	<p><u>Cible 17.16</u> : Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.</p>
	<p><u>Cible 17.17</u> : Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière</p>

Point connaissance N°2 : Les principes de la décentralisation et de la déconcentration

Ce point de connaissance N°2 fait référence au Chapitre 1 – Partie B : Pourquoi les autorités locales sont-elles les mieux placées pour tirer avantage du potentiel de la migration ? 3. La Décentralisation et le rôle des autorités locales comme acteurs du développement. Ce point de connaissance revient sur les concepts de décentralisation et de déconcentration permettant d'illustrer l'importance des autorités locales.

La centralisation est un système d'administration dans lequel le pouvoir de décision de l'Etat est placé exclusivement entre les mains de l'autorité centrale. Une trop forte centralisation empêche l'Etat d'adresser efficacement les besoins des administrés au niveau local qui diffèrent selon chaque territoire ainsi que de prendre une prise de décision rapide. Afin de palier à ces difficultés et d'accroître le rôle des collectivités locales, la Constitution de la République tunisienne dispose que :

► « L'État s'engage à renforcer la décentralisation et à la mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire national, dans le cadre de l'unité de l'État » (Article 14).

► « Le pouvoir local est fondé sur la décentralisation. La décentralisation est concrétisée par des collectivités locales comprenant des communes, des régions et des districts » (Article 131 - Chapitre VII « pouvoir local » (Articles 131 à 142).

La décentralisation se définit comme « **le transfert d'autorité et de responsabilités du Centre aux gouvernements et autorités des niveaux intermédiaire ou local** »⁷⁵. C'est un **système d'administration** qui consiste plus précisément à **transférer des compétences administratives de l'Etat unitaire vers des collectivités locales. La décentralisation se transcrit sous deux formes**⁷⁶ :

■ **La dévolution** : donner aux collectivités territoriales des compétences propres qu'elles peuvent exercer sans tutelle de l'échelon administratif supérieur. La dévolution implique que les collectivités territoriales doivent disposer de ressources propres, notamment en termes de politique fiscales ;

■ **La délégation** : cela se traduit par un transfert de compétences aux collectivités territoriales dans un cadre précis, tout en ayant une certaine liberté dans la mise en œuvre afin de faire correspondre la délivrance du service avec la demande et les besoins locaux.

C'est le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALE) qui est responsable en Tunisie des affaires liées à la décentralisation. Renforcer le processus de décentralisation, sans pour autant décharger l'Etat central de ses responsabilités, présente quatre principaux avantages :

► Promouvoir la démocratie institutionnelle : via l'élection au suffrage universel direct (à ce jour des élections locales sont prévues en Tunisie au mois de mars 2018) – et participative – via la participation de la société civile au processus décisionnel ;

► Améliorer la gouvernance politique, la responsabilité et redevabilité : la décentralisation permet de responsabiliser les collectivités locales vis-à-vis des citoyens comme de l'Etat central et d'accroître la transparence des politiques locales ;

► Accroître l'efficacité institutionnelle : soit une gestion efficace des deniers publics et une plus grande cohérence des politiques locales ;

► Mieux prendre en compte les préférences des acteurs locaux, résidents, société civile, dans la fourniture des services collectifs.

La déconcentration – dont à la mise en œuvre revient en Tunisie au Ministère de l'Intérieur - est l'indispensable corollaire de la décentralisation, le mode de gouvernance nécessaire à la mise en place de la décentralisation.

75 - Banque Mondiale, *Note d'orientation en matière de décentralisation* (2015).

76 - DAFFLON, B., & GILBERT. G., *L'économie politique et institutionnelle de la décentralisation en Tunisie : état des lieux* (2013).

La **déconcentration** consiste à mettre en place dans des circonscriptions locales administratives **des autorités locales administratives représentantes de l'Etat unitaire**. La déconcentration permet à l'Etat central de conserver ses compétences mais de faire exécuter certaines tâches bien précises par des antennes administratives dites « déconcentrées » au niveau local ou régional. Ces autorités administratives déconcentrées sont ainsi sous la tutelle directe de l'Etat central.

La déconcentration se matérialise par un transfert d'un pouvoir décisionnel à un fonctionnaire local de l'Etat, qui demeure sous le contrôle administratif et hiérarchique de l'Etat. Le principe de déconcentration permet de :

- « Rapprocher » l'administration étatique des administrés afin de fournir des services plus adaptés aux besoins des administrés et mieux communiquer en retour sur les politiques décidées au niveau central ;
- Garantir la cohérence de la politique nationale dans les différents territoires du pays ;
- Rationaliser les coûts.

Point de connaissance N°3 : Les grands axes d'une matrice d'un projet de développement

Le point de connaissance N°3 fait référence au Chapitre 2 – Partie A : La planification locale – 1. Les étapes clés d'un projet classique de développement. Ce point de connaissance renseigne sur le contenu d'une matrice d'un projet de développement.

La matrice d'un projet de développement se structure d'une manière assez standard. Le tableau ci-dessous décrit ce à quoi correspondent les principales catégories.

LES GRANDS AXES	CARACTERISTIQUES
OBJECTIF STRATEGIQUE	Quel changement global à long terme prévoyez-vous ? (Changement résultant de la mise en œuvre de ce plan d'action Migration & Développement).
OBJECTIF SPECIFIQUE (CHANGEMENT A MOYEN TERME)	Quel changement global à moyen terme envisagez-vous ?
RESULTATS ATTENDUS (« EXPECTED OUTCOME »)	Cela renvoie à un changement de comportement, ce à quoi contribuent les activités.
PRODUIT (« OUTPUT »)	Produits et services concrets obtenus.
ACTIVITES	Les actions entreprises pour réaliser un produit.

Le tableau ci-dessous est un exemple d'une matrice d'un projet migration et développement. Son contenu résulte d'une synthèse des propositions formulées lors d'un atelier « migration et développement local » organisé à M'saken le 22 Juillet.

OBJECTIF STRATEGIQUE DU PLAN D'ACTION MIGRATION & DEVELOPPEMENT	Augmentation de la contribution de la diaspora originaire de M'saken au développement local de la ville			
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Objectif spécifique 1 : Le lien de confiance entre les TRE et les acteurs locaux de M'saken est renforcé		Objectif spécifique 2 : Les acteurs locaux de M'saken disposent d'une meilleure connaissance des TRE	
RESULTATS ATTENDUS	Résultat 1 : Renforcement et formalisation des liens entre les acteurs locaux de M'saken et les TRE		Résultat 2 : Le profil migratoire des TRE a été établi	
PRODUITS	Produit 1.1 : Des rencontres entre les TRE et les acteurs locaux sont organisées.	Produit 1.2 : Création d'associations de la diaspora dans les principaux territoires de destination des M'sakeniens..	Produit 2.1 : Un questionnaire est élaboré.	Produit 2.2 : Des données sur les migrants sont analysées et regroupées dans une base de données.
ACTIVITES	1.1.1 Identification de Points focaux au sein de la communauté des TRE dans les principaux territoires de destinations des M'sakeniens.	1.2.1 Promotion de l'association M'saken 2050 et du projet en cours à M'saken et là-bas.	2.1.1 Elaboration participative d'un questionnaire pour établir le profil des TRE.	2.2.1 Analyse des questionnaires.
	1.2 Mise en place d'une plateforme de communication pour valoriser le projet en cours (facebook ; site internet de la localité).	2.2 Organisation d'une journée culturelle de rencontre entre les acteurs locaux de M'saken et les TRE ici et là-bas.	2.1.2 Organisation d'une journée culturelle pour distribuer les questionnaires et favoriser l'échange et le dialogue entre les habitants et les TRE ici et là-bas.	2.2.2 Création d'une base de données.
		2.3 Accompagnement des Points focaux dans la création de ces associations.	2.1.3 distribution des questionnaires au travers des NTIC.	2.2.3 Identification des axes stratégiques.

Point de connaissance N°4 : L'élaboration du profil migratoire de la localité

Le point de connaissance N°4 fait référence au Chapitre 2 – Partie B : Intégration de la migration dans la planification locale - Partie 2.3 : Elaborer un Plan d'action M&D. Ce point de connaissance explore plus en profondeur les caractéristiques d'une collecte de données visant à analyser le phénomène migratoire.

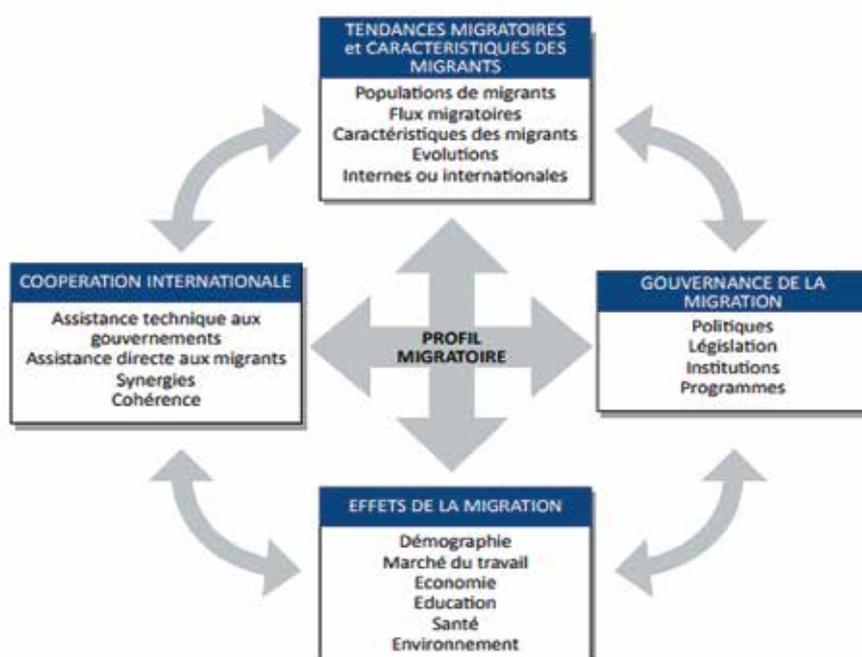
Etablir un profil migratoire permet non seulement d'analyser la situation migratoire d'un pays et le cadre de gouvernance du phénomène migratoire, mais aussi d'explorer le lien entre M&D et de fournir des données permettant de contribuer à l'élaboration de politiques multisectorielles qui intègrent la migration. Par ailleurs, cet outil offre également la possibilité de renforcer la coopération inter-institutions afin de favoriser la circulation des données et de recenser les différentes sources de données nationales et internationales.

L'élaboration de profils migratoires vise à « définir une méthode de la gouvernance de la migration »⁷⁷ qui soit fondée sur des données probantes (données objectives, pertinentes) et de faire en sorte que la migration soit systématiquement prise en compte dans d'autres domaines d'action au travers d'une approche transversale. Chaque localité est libre d'orienter les objectifs du diagnostic selon ses besoins prioritaires. **Les objectifs derrière l'élaboration de profils migratoires sont les suivants :**

- ▶ Obtenir une meilleure connaissance des populations migrantes de son territoire ;
- ▶ Analyser les tendances migratoires ; les effets de la migration ; la gouvernance et le cadre d'action ;
- ▶ Identifier les acteurs nationaux, régionaux et locaux concernés par la thématique M&D ; les besoins et attentes spécifiques des migrants ; les projets en cours sur la M&D et opportunités économiques, sociales et culturelles ; les relations entre les acteurs et faire émerger des futurs axes de collaboration et des potentiels partenariats.

Le profil migratoire d'un territoire permet ainsi de collecter un certain nombre de données renseignant sur quatre principales thématiques – *tendances migratoires et caractéristiques des migrants ; Gouvernance de la migration ; effets de la migration ; coopération internationale* - comme mis en évidence dans le schéma ci-dessous :

Figure 1. Concept du profil migratoire



78

77 - OIM, *Profils migratoires : exploiter au mieux le processus* (2015)

78 - OIM, *Profils migratoires : exploiter au mieux le processus* (2015).

Pour collecter ces données et élaborer un profil migratoire le plus complet possible, il est notamment recommandé :

- ▶ D'encourager l'échelon national et les institutions publiques chargées de la collecte des données à partager leurs données afin de permettre aux structures locales de recueillir ces informations ;
- ▶ **Solliciter le concours de l'autorité nationale pour concevoir un modèle de collecte des profils migratoires fournissant :**
 - Un aperçu des tendances (statistiques) et caractéristiques (aspects qualitatifs) de la migration ;
 - Des sources des données de la migration ;
 - Des acteurs en lien avec la migration sur le territoire ;
 - La gouvernance de la migration locale (intégration, encadrement de la politique local) et ses relations avec la gouvernance de la migration nationale.

Pour plus d'informations sur l'élaboration de profils migratoires :

-  Voir [Profils migratoires : exploiter au mieux le processus](#) (OIM, 2015) ;
-  Voir [le site internet du GRDR](#) qui propose de nombreuses publications relatives à l'élaboration du profil migratoire de certaines communes.

Point de connaissance N°5 : Intégrer la dimension « genre » dans les stratégies de développement

Alors que le sexe se réfère aux différences biologiques universelles entre les femmes et les hommes, **le genre fait référence aux attributs sociaux et aux opportunités associées au fait d'être une femme ou un homme, ainsi qu'aux relations entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons.**

Ces attributs, comportements, croyances, relations et opportunités sont des constructions sociales et sont acquis au cours d'un processus de socialisation. Ils sont considérés comme étant les comportements idéaux ou adéquats d'une personne d'un genre donné. Ils varient dans le temps et l'espace, selon les sociétés et les cultures. Ils sont donc spécifiques au contexte et peuvent être modifiés.

Par ailleurs, le genre influence le processus migratoire, et notamment : les motifs d'émigration ; la capacité de s'intégrer dans les territoires de destination ; le montant et la fréquence des transferts de fonds ; les relations avec le territoire d'origine.

Ces caractéristiques mettent en évidence que les autorités locales ont la possibilité d'intervenir afin de prévenir les relations de pouvoir inégales entre les femmes et les hommes, afin de garantir aux femmes et aux hommes **le plein exercice de leurs droits humains.** La nécessité de promouvoir l'égalité de genre est reconnue dans l'agenda global ainsi que dans la Constitution tunisienne. En effet, l'ODD 5 vise à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »⁷⁹. Les questions de genre sont également associées à tous les autres objectifs. De nombreuses cibles reconnaissent spécifiquement que l'égalité et l'autonomisation des femmes sont à la fois l'objectif et des éléments de la solution. D'autre part, l'Article 46 de la Constitution tunisienne dispose que : « *L'État s'engage à protéger les droits acquis de la femme et veille à les consolider et les promouvoir. L'État garantit l'égalité des chances entre l'homme et la femme pour l'accès aux diverses responsabilités et dans tous les domaines. L'État s'emploie à consacrer la parité entre la femme et l'homme dans les assemblées élues. L'État prend les mesures nécessaires en vue d'éliminer la violence contre la femme* »⁸⁰.

79 - ONU Femmes, ODD 5 (2017)

80 - République tunisienne, *Constitution – Article 46* (2015).

L'intégration de la dimension « genre » dans les stratégies de développement vise à parvenir à l'égalité entre hommes et femmes et à répondre aux besoins et aux priorités spécifiques des femmes et des hommes, ensemble ou séparément.

Une attention particulière aux femmes migrantes est donc nécessaire car elles sont souvent victimes d'une **double discrimination en raison de leur statut de femme et de migrante. Par ailleurs, les discriminations en fonction du genre se recoupent généralement avec d'autres caractéristiques sociales sources d'inégalités** (classe sociale, origine ethnique, handicap, etc.), entraînant ainsi certaines personnes dans un cycle de marginalisation. Sensibiliser les administrés sur les questions de genre permet donc de renforcer la contribution positive de la migration au développement local. Ainsi, **Intégrer la dimension de genre dans les stratégies locales de développement M&D** implique :

- ▶ De s'assurer de la participation équilibrée des femmes et des hommes au processus d'élaboration des stratégies ;
- ▶ De créer les conditions de cette participation égale des femmes et des hommes ;
- ▶ De mettre en place les conditions dans lesquelles les femmes et les hommes peuvent exprimer librement leurs opinions ;
- ▶ De répondre aux besoins spécifiques des femmes et des hommes ;
- ▶ De modifier les relations de pouvoir inégales pour garantir que les femmes et les hommes bénéficient des mêmes droits et opportunités.

Afin d'intégrer **la dimension de genre dans les stratégies locales de développement M&D**, les autorités locales peuvent, à titre d'exemple, mettre en place les actions suivantes :

- ▶ Sensibiliser les populations locales pour prévenir les discriminations envers les migrants fondées sur le sexe, l'identité sexuelle et le genre ;
- ▶ Créer des services de garde d'enfants (pour soulager les femmes et créer par la même occasion des possibilités d'emplois rémunérés pour des femmes) ;
- ▶ Mettre en place un service d'appel d'urgence pour les migrantes victimes de discrimination ou d'abus ;
- ▶ Faciliter la communication régulière entre les mères travaillant en Tunisie et leurs enfants restés au pays par le biais des médias sociaux et de nouveaux outils de communication ;

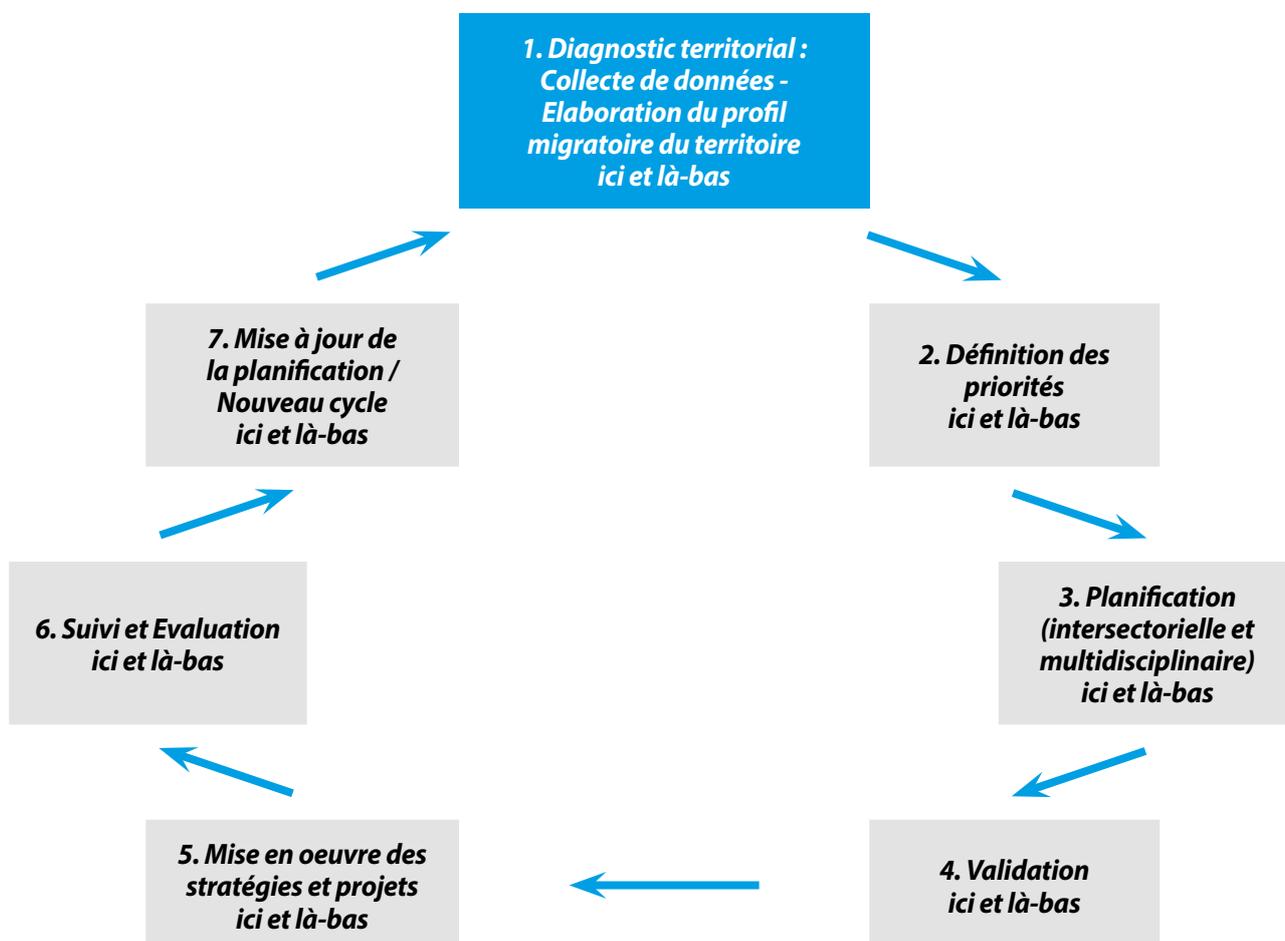
Chapitre VI : Outils M&D

Cette partie rassemble un certain nombre d'outils élaborés spécifiquement pour les acteurs locaux tunisiens. Ils proposent essentiellement des étapes à suivre, ou des types de questions à formuler, pour collecter des données sur le phénomène migratoire, déterminer les enjeux et défis liés aux questions migratoires et bâtir une relation de confiance avec les migrants. En amont de ces outils, il est précisé :

■ **La nature de l'outil**, précisant de quelle manière il peut être utilisé ([voir schéma ci-dessous](#)) :

Outils de pré-diagnostic	Outils de diagnostic	Outils de planification	Outils de suivi & d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure ma collectivité locale prend en compte les questions en lien avec la migration? 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure ma collectivité est impactée par le phénomène migratoire? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels dispositifs en place pour atteindre l'objectif fixé? 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer, une fois le plan d'action M&D mis en place, dans quelle mesure la collectivité locale a amélioré sa prise en compte des questions en lien avec la migration.

■ **L'étape du processus de planification** à laquelle cet outil peut être utilisé ([voir schéma ci-dessous](#)) :



Lors de l'utilisation de ces outils et la mise en œuvre des stratégies de développement, il convient de s'efforcer de :

- Maintenir une cohérence avec les **priorités nationales** et les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** (voir tableau ci-dessous) :

PLAN QUINQUENNAL 2020 → 2016	ODD 2016 → 2030					
	Pour que « personne ne soit laissé pour compte » et que « la migration demeure un choix et non une nécessité »					
						
						
						

- Associer toutes les parties prenantes au processus, afin d'assurer un **dialogue inclusif** (voir schéma ci-dessous) :



Outil N°1 : Une matrice de suivi et d'évaluation

Cet Outil n°1 fait référence au Chapitre II – Partie A « La planification du développement » section 1.2 : Le suivi et l'évaluation.

Cet outil propose un modèle de matrice pour renseigner les informations visant à assurer le suivi et l'évaluation d'un projet migration et développement. Des exemples d'indicateurs sont également suggérés. Assurer un suivi régulier et une évaluation rigoureuse des projets de développement sont des principes qui forment le cœur à la fois des priorités nationales (Plan quinquennal 2016-2020) et des ODD (la cible spécifique 17.19 y fait même spécifiquement référence « « Etablir des indicateurs de progrès en matière de développement durable »).

OBJECTIF STRATEGIQUE						
RESULTAT ESCOMPTE						
PRODUIT ESCOMPTE N°1	ACTIVITES	DEPENSES	BALANCE	POINT DE REFERENCES	RESULTAT DES ACTIVITES	INDICATEURS
	N°1					
	N°2					

Pour vous aider à identifier des indicateurs pertinents, le tableau ci-dessous suggère des exemples d'indicateurs destinés à mesurer l'engagement des TRE.

RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS
CONTRIBUTION DES TRE AU SECTEUR DE L'EDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre X d'assistants formés ; • Nombre X de cours de français dispensés ; • Nombre X de partenariats conclus entre l'université régionale et des universités étrangères • Amélioration du matériel pédagogique ; • Nombre X de mentorats créés ; • Nombre X visites de logopèdes ; • Nombre X de fournitures scolaires fournies.
CONTRIBUTION DES TRE AU SECTEUR DE LA SANTE	<ul style="list-style-type: none"> • X% d'infirmières et X% de médecins formés à de nouvelles techniques ; • Augmenter de X% l'accès des femmes et des enfants aux services de santé ; • X nombre de campagnes de prévention contre le cancer ; • Réduire de X% le nombre d'accouchement sans assistance ; • Réduire de X% les infections liées aux soins ; • Nombre de conventions conclues entre des institutions de santé étrangère et le centre de santé local ; • Amélioration des services de santé ; • Une base de données est créée.

Outils 2-6

Les outils Outil n°2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 font référence au Chapitre II – Partie B. Intégration de la migration dans la planification locale – 2.2 Phase préalable : évaluer l'importance de la migration sur le territoire de la localité.

Cette section présente cinq outils :

- **Outil N°2 : Cartographie des acteurs - Identifier les partenaires à associer aux stratégies Migration & Développement local sur votre territoire.**
- **Outil N°3 : Répertoire des institutions clefs opérant dans le domaine M&D**
- **Outil N°4 : Répertoire des institutions clefs opérant dans le domaine M&D**
- **Outil N°5 : Elaboration d'un profil migratoire partiel - Analyse des tendances migratoires.**
- **Outil N°6 : Recensement global.**

Dans le cadre d'une phase préalable réalisée en amont de l'intégration de la migration dans la planification locale, **ces cinq outils** font figure **d'outils de pré-diagnostic**, puisqu'ils permettent de déterminer dans quelle mesure une localité prend en compte les questions migratoires, ou quel aspect de la migration serait judicieux d'intégrer dans la planification locale. Par ailleurs, ces cinq outils peuvent également servir **d'outils de suivi et d'évaluation**, puisque les données récoltées pourront être comparées, une fois les projets M&D mis en œuvre, avec les résultats obtenus avant la phase de démarrage, pendant le projet et après. Ainsi, ces outils peuvent être utilisés lors des étapes de pré-diagnostic, de diagnostic, de définition des priorités et de suivi et d'évaluation.

Ces outils de collecte de données font échos aux priorités nationales (Plan quinquennal 2016-2020), ainsi qu'aux ODD puisque toute politique doit être élaborée sur la base de données fiables. La cible spécifique 17.18 souligne même l'importance de « *disposer d'un plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique* ».

Outil n°2 : « Cartographie des acteurs - Identifier les partenaires à associer aux stratégies Migration & Développement local sur votre territoire »

La cartographie des acteurs⁸¹ – voir modèle ci-dessous – permet d'identifier les principaux acteurs en lien avec les questions migrations et développement. Cet outil offre également la possibilité d'identifier des complémentarités entre les acteurs afin de créer des synergies et des potentiels axes de collaboration.

Elaborer une cartographie des acteurs a plusieurs objectifs :

- Identifier les relations plus ou moins fortes entre les différents acteurs locaux ;
- Faire émerger des axes de collaboration ;
- Formuler des recommandations pour améliorer les relations entre les individus et assurer une meilleure intégration.

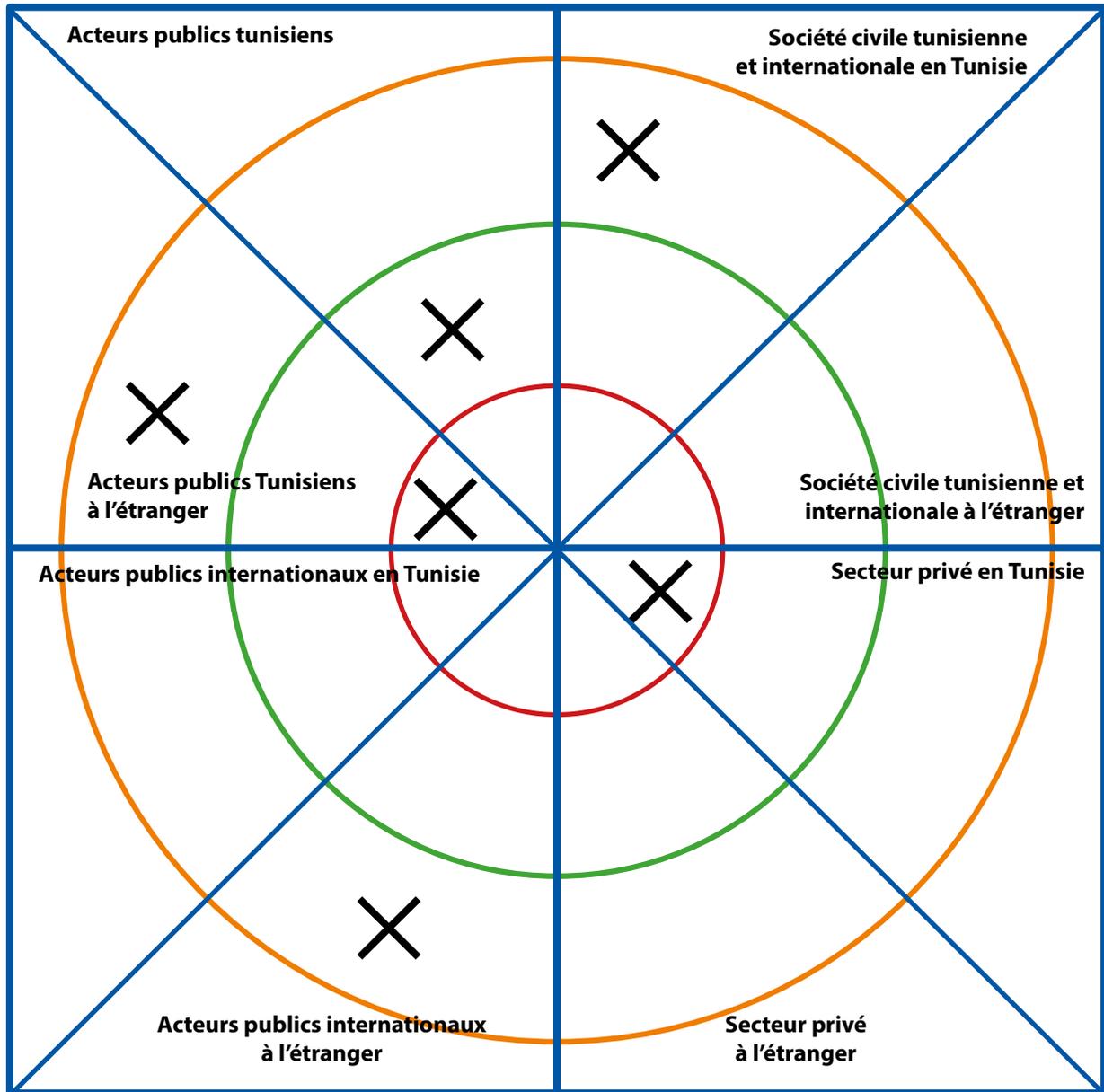
Les différentes parties prenantes identifiées peuvent être catégorisées selon trois niveaux d'importance :

- Les acteurs clefs : ils peuvent généralement influencer directement le projet et ont généralement la possibilité de participer aux prises de décision ;
- Les acteurs primaires : ce sont généralement les bénéficiaires et les cibles du projet directement impliqués dans le projet ;
- Les acteurs secondaires : ils ne sont impliqués qu'indirectement ou temporairement dans le projet.

81 - Cet outil a été élaboré par l'ICMD de l'ONU dans le Guide méthodologique : Comment intégrer la migration dans la planification locale ? A l'attention des collectivités locales marocaines » (2017).

Elaborer une cartographie des acteurs en associant un maximum de parties prenantes, minimise les risques d'omettre des personnes clefs susceptibles de vous aider dans vos projets. Si de nombreuses personnes originaires de votre localité sont établies à l'étranger (les TRE), il est aussi utile de reporter les institutions à l'étranger (comme les consulats, les services de l'OTE, etc.) susceptibles de vous appuyer. Pour vous aider à réaliser cette cartographie des acteurs, le tableau ci-dessous vous donne un aperçu des différentes institutions impliquées directement ou indirectement sur les questions M&D en Tunisie.

Vous trouverez ci-dessous un modèle de cartographie des acteurs à remplir :



- 1^{er} cercle : acteurs clefs
- 2^{ème} cercle : acteurs primaires
- 3^{ème} cercle : acteurs secondaires

Exemples d'acteurs à placer dans les cercles selon leur degré d'implication sur les questions M&D :

Acteurs publics tunisiens : ministère des affaires sociales (Office des Tunisiens à l'étranger (OTE) ; Observatoire National de la Migration (ONM) ; Secrétariat d'Etat à la migration et aux Tunisiens à l'étranger ; Direction Générale de la Coopération Internationale en matière de Migration (DGCIM)) ; Ministère des affaires locales et de l'environnement (*Direction générale des programmes communaux, des conseils régionaux et des conseils de districts ; Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation (CFAD) ; Caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales (CPSCL) ;* Agence de coopération et assistance techniques en Tunisie (ATCT) ; Institut National de la Statistique (INS) ; Fédération Nationale des Villes Tunisiennes.

Acteur public tunisien à l'étranger : ambassades ; consulats ; délégués de l'OTE.

Société civile tunisienne et internationale en Tunisie : ONG locales ; associations de migrants ; associations de quartiers ; responsables religieux ; anciennes familles, associations sportives/de parents d'élèves ; syndicats ; ONG nationales ; ONG internationales (MDM, MSF ; Mercy Corps).

Société civile tunisienne et internationale à l'étranger : associations de migrants.

Secteur privé en Tunisie et à l'étranger : entreprises ; entrepreneurs tunisiens ou étrangers.

Acteur public international en Tunisie : Ambassades ; agences de coopération (GIZ ; Expertise France ; OFFII ; agences onusiennes (OIM, PNUD, OMS, BIT, etc.).

Acteur public international à l'étranger : autorités locales ; chambre de l'industrie et du commerce ; conseils régionaux ; universités.

Outil N°3 : Répertoire des institutions clefs opérant dans le domaine M&D

Cette grille permet de recenser facilement les institutions clefs identifiées grâce à l'outil N°2 et de disposer des informations nécessaires pour les contacter.

	Nature : Associations / institutions publiques / entreprises /	NOM	Adresse et contacts	Date de création (existence formelle/informelle déclaration à la préfecture) et nombre d'adhérents	Principales activités	Liens avec d'autres structures (réseaux, fédérations d'associations ; collectivités locales, etc.)	Commentaires (attentes ; besoins)
Sur votre territoire							
Sur le territoire de résidence des TRE							

Outil N°4 : Le questionnaire initial : Est-ce que ma collectivité locale prend en compte les questions en lien avec la migration ?⁸²

En distribuant cet outil à des personnes ressources, c'est-à-dire des individus clefs sur le territoire de votre localité, vous pourrez obtenir des informations vous permettant de déterminer si votre localité prend d'ores et déjà en compte les questions en lien avec la migration. Cet outil vous aidera également à identifier certains secteurs qui nécessiteraient d'être pris davantage en compte par votre localité. En cas de réponse négative, vous pouvez encourager la personne interrogée à réfléchir aux raisons de sa réponse, et aux initiatives pouvant être mises en œuvre, le cas échéant, pour surmonter les difficultés rencontrées ou l'absence de dispositif. Pour collecter ces données, vous pouvez mener des entretiens semi-structurés ou des réunions de groupes. Parmi les principales personnes ressources susceptibles de vous aider à réunir ces informations figurent des représentants de la collectivité locale ; du gouvernorat ; d'institutions publiques (INS, OTE, ONM) ; du secteur privé (chambre d'industrie et de commerce ; chefs d'entreprises ; entrepreneurs ; secteur académique ; de médias ; d'associations de la société civile (sur votre territoire et à l'étranger) ; d'organisations internationales (comme l'OIM).

THEMATIQUES	QUESTIONS
L'IMPORTANCE DE LA MIGRATION DANS VOTRE LOCALITE	<p>Estimez-vous que votre localité soit concernée plutôt par l'émigration ou l'immigration ? Considérez-vous votre territoire comme :</p> <p><input type="checkbox"/> Un territoire de destination pour les migrants internationaux (appelés également ressortissants étrangers ou immigrés) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Un territoire de destination pour les Tunisiens ? (en provenance d'une autre localité tunisienne)</p> <p><input type="checkbox"/> Un territoire de départ ?</p>
DONNEES SUR LA MIGRATION	<p>Votre collectivité a-t-elle à sa disposition des outils pour déterminer le nombre de migrants et répertorier les projets qu'ils mettent en œuvre ?</p> <p>Exemples :</p> <p><input type="checkbox"/> Répertoire des associations de migrants, leurs partenaires et ONG et programmes intervenant dans la migration au niveau de la collectivité ;</p> <p><input type="checkbox"/> Recensement des projets portés par les migrants et leurs partenaires ;</p> <p><input type="checkbox"/> Données sur les migrants de retour, ou les travailleurs immigrés ;</p> <p><input type="checkbox"/> Plateforme d'inscription des migrants ;</p> <p><input type="checkbox"/> Plateforme de communication entre les migrants et la municipalité ;</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez-préciser).</p>
MECANISME DE COORDINATION & GESTION DES DEPLACEMENTS	<p>Existe-t-il des mécanismes pour coordonner les réponses à des potentiels déplacements importants de personnes sur le territoire (en cas de catastrophe naturelle ou humaine par exemple) ?</p> <p>Exemples :</p> <p><input type="checkbox"/> Coopération intercommunale pour gérer les déplacements ;</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination entre votre collectivité et des communes voisines ;</p> <p><input type="checkbox"/> Entre votre collectivité et une autre commune où vivent les ressortissants ;</p> <p><input type="checkbox"/> Comités spécifiques pour faire face à des afflux de personnes pendant des crises ;</p> <p><input type="checkbox"/> Coopération entre une municipalité tunisienne et une municipalité étrangère voisine ;</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez-préciser).</p>

82 - Cet Outil a été inspiré et adapté d'un outil créé au Sénégal par le Grdr-IFAN-AFD et l'ICMD de l'ONU.

<p style="text-align: center;">MOBILISATION MULTI-AC-TEURS</p>	<p>Quels sont les acteurs au sein de votre collectivité locale impliqués dans le domaine de la migration et du développement ? Exemples : <input type="checkbox"/> ONG / associations locales ; <input type="checkbox"/> Associations de migrants / de la diaspora ; <input type="checkbox"/> Chambre de commerce ; <input type="checkbox"/> Secteurs privés ; <input type="checkbox"/> Médias ; <input type="checkbox"/> Banques et autres institutions financières ; <input type="checkbox"/> Corps enseignant / académique ; <input type="checkbox"/> Syndicats ; <input type="checkbox"/> Employeurs locaux importants ; <input type="checkbox"/> Spécialistes et parties prenantes sectoriels ; <input type="checkbox"/> Autre (veuillez-préciser).</p>
<p style="text-align: center;">INSTITUTIONNALISATION DES RELATIONS TRANSNATIONALES</p>	<p>Est-ce que votre collectivité locale est liée institutionnellement avec d'autres collectivités locales étrangères ? Exemples : <input type="checkbox"/> Jumelage ; <input type="checkbox"/> Partenariat de coopération décentralisée ; <input type="checkbox"/> PPP ; <input type="checkbox"/> Associations locales.</p>
<p style="text-align: center;">DURABILITE</p>	<p>Est-ce que des lignes budgétaires sont dédiées spécifiquement aux questions en lien avec les migrations ? Si non, serait-il possible d'en créer ? Exemples : <input type="checkbox"/> Budget dédié à la coopération décentralisée avec des collectivités locales étrangères où sont établis des migrants originaires de votre localité ; <input type="checkbox"/> Accords de cofinancement passés avec les migrants ; <input type="checkbox"/> Prise en charge des migrants dans le besoin.</p>
<p style="text-align: center;">SERVICES AUX MIGRANTS</p>	<p>Quels types de services votre collectivité met-elle à disposition des migrants ? Exemple : <input type="checkbox"/> Des services préparant les départs ; <input type="checkbox"/> Des services ou informations d'orientation à l'arrivée ; <input type="checkbox"/> Des cours de langue ; <input type="checkbox"/> Des formations ; <input type="checkbox"/> Un espace d'échanges et de discussions ; <input type="checkbox"/> La facilitation du réseautage et des plateformes d'échange ; <input type="checkbox"/> L'aide aux investissements ; <input type="checkbox"/> La promotion des partenariats ; <input type="checkbox"/> Des conseils spécialisés ; <input type="checkbox"/> Des partenariats de coopération décentralisés ; <input type="checkbox"/> Des mécanismes de cofinancement ; <input type="checkbox"/> Une communication sur les opportunités d'investissement ; <input type="checkbox"/> La facilitation des transferts de compétences, technologies, savoirs, capitaux.</p>

<p>RISQUES LIES A LA MIGRATION IRREGULIERE ET SENSIBILISATION AUX ALTERNATIVES LOCALES</p>	<p>Est-ce que votre collectivité a mis en place des campagnes de sensibilisation pour informer ses administrés des risques liés à l'émigration irrégulière ? <u>Exemple :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Avec les jeunes ; <input type="checkbox"/> Avec les familles ; <input type="checkbox"/> Avec les médias locaux ; <input type="checkbox"/> TRE ; <input type="checkbox"/> Autre (Veuillez préciser)</p>
<p>PROGRAMMES DEDIES SPECIFIQUEMENT AUX IMMIGRES SUR VOTRE TERRITOIRE</p>	<p>Existe-t-il des mécanismes de concertation avec les migrants pour faciliter leur installation sur le territoire de votre localité ? <u>Exemples :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Conseils sur les démarches administratives à suivre ; <input type="checkbox"/> Mise à disposition d'informations (permis de construire, offres d'emploi, etc.) ; <input type="checkbox"/> Dialogue avec les communautés locales ; <input type="checkbox"/> Cours d'arabe ; <input type="checkbox"/> Autre (Veuillez préciser).</p>
<p>SYNTHESE Quel est l'impact du phénomène migratoire dans votre commune & dans quelle mesure votre localité prend en compte les questions en lien avec la migration ?</p>	

Outil N°5 : Elaboration d'un profil migratoire partiel - Analyse des tendances migratoire

L'objectif de cet outil est de collecter des informations clefs vous permettant de dresser le profil migratoire de votre localité, c'est-à-dire d'obtenir une image relativement globale de l'impact du phénomène migratoire dans votre localité.

Pour répondre à ces questions, vous pouvez prendre contact avec des personnes ressources au sein de la collectivité locales ou des institutions publiques (INS, OTE, ONM), des élus locaux ou des chefs d'entreprises susceptibles de disposer de bonnes informations sur la question. Les personnes interrogées ne seront pas en mesure de répondre de manière complète à toutes les questions.

L'objectif est simplement de collecter le plus d'informations possibles, afin de disposer de la meilleure image possible. Une fois ces informations obtenues, votre localité sera plus à même de déterminer si l'ampleur du phénomène migratoire sur son territoire nécessite l'élaboration de stratégies sectorielles qui intègrent la migration.

	Questions
DONNEES SUR L'EMIGRATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre estimé d'émigrés originaires de votre commune ? • Quelles sont les principales destinations des ressortissants de votre commune à l'étranger ? • Se regroupent-ils dans les mêmes villes ou est-ce que leur répartition est plutôt diffuse ? • Se regroupent-ils au sein d'associations ? • Est-ce que de nombreuses familles sont concernées par ce phénomène sur votre territoire ? • Quelle proportion de TRE originaires de votre localité vit à l'étranger ?
	TENDANCES MIGRATOIRES :
	<ul style="list-style-type: none"> • Ces départs sont-ils récents ou anciens ? • A quand remontent les premiers départs ? • Quelles étaient les causes historiques d'émigration ? • Est-ce que ce phénomène est constant ou s'accroît-il ces dernières années ? • Quelles en sont les causes ?

DONNEES SUR L'IMMIGRATION	<ul style="list-style-type: none">• Quels sont les principaux territoires d'origine des migrants internes et des migrants internationaux ?• Quels emplois occupent généralement les migrants internes et les migrants internationaux sur votre territoire ?• S'agit-il davantage d'hommes, de femmes, de jeunes seuls ou de familles ?• Se regroupent-ils dans les mêmes quartiers ou est-ce que leur répartition est plutôt diffuse ?• Entrent-ils en contact avec les services de la localité ?• Existrent-ils des associations locales de migrants internationaux ?
	<p>TENDANCES MIGRATOIRES :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ces arrivées de migrants internes et de migrants internationaux sont-elles récentes ou anciennes ?• A quand remontent les premières arrivées ?• Quelles étaient les causes historiques d'immigration ?• Est-ce que ce phénomène est constant ou s'accroît-il ces dernières années ?• Quelles en sont les causes ?

Outil N°6 : Recensement global

Cette grille vous aidera à répertorier les informations générales que vous avez obtenues sur les **TRE** originaires de votre localité et les **migrants (internes et internationaux)** établis sur votre localité. En la remplissant, vous pourrez facilement décider si votre localité a davantage de mobiliser les TRE et/ou les immigrés.

→ **Conseils : Prenez contact avec le délégué régional de l'OTE, le représentant de l'INS et les services du ministère de l'intérieur.**

	Principaux territoires d'origine	Nombre d'immigrés estimé par territoire d'origine (ventilé par sexe)	Associations/structures de migrants par territoire d'origine	Principales occupations des immigrés (qualifié : >5 ans d'expérience professionnelle / peu qualifié)
Migrants internes dans votre localité				
Migrants internationaux dans votre localité				
	Principaux territoires de destination	Nombre d'émigrés estimé par territoire de destination (ventilé par sexe)	Associations/structures de migrants par territoire de destination	Principales occupations des émigrés
TRE				

Outils 7-11

Les outils Outil n°7/8/9/10/11 font référence au Chapitre II – Partie B. Intégration de la migration dans la planification locale – 2.2 Phase préalable : évaluer l'importance de la migration sur le territoire de la localité. Le tableau ci-dessous est un récapitulatif des outils pouvant être utilisés lors de la phase 2 « Diagnostic territorial ».

Cette section présente cinq outils :

- **Outil N°7 : Répertoire des migrants « ressources » établis sur votre localité et ceux originaires de votre localité.**
- **Outil N°8 : Questionnaire – collecte de données sur les TRE.**
- **Outil N°9 : Répertoire des projets des migrants.**
- **Outil N°10 : Le Radar des compétences des migrants.**
- **Outil N°11 : Procéder à l'analyse des parties prenantes et les classer sur la base de deux critères :**

Ces outils font figure d'outils d'aide au diagnostic et à la planification, puisqu'ils permettent de collecter des données clés sur lesquelles s'appuiera la localité pour élaborer ses stratégies M&D. Il fait ainsi particulièrement référence à la **première phase d'un projet M&D « 1. Diagnostic territorial : collecte de données sur les migrants – Elaboration du profil migratoire du territoire »**. Par ailleurs, ces cinq outils peuvent également servir d'outils de suivi et d'évaluation, puisque les données récoltées pourront être comparées, une fois les

projets M&D mis en œuvre, avec les résultats obtenus avant la phase de démarrage, pendant le projet et après. Ainsi, ces outils peuvent être utilisés lors des étapes de diagnostic, de définition des priorités et de suivi et d'évaluation.

Ces outils de collectes de données font écho aux priorités nationales (Plan quinquennal 2016-2020), puisque toute **stratégie de développement doit être élaborée sur la base de données fiables**. La cible spécifique ODD 17.18 souligne également l'importance de « *disposer d'un plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique* ».

Outil N°7 : Répertoire des migrants « ressources » établis ou originaires de votre localité

L'outil n°7 ci-dessous est un répertoire vous permettant de sauvegarder les données des principaux migrants (internes, internationaux et TRE) susceptibles d'appuyer les projets de développement de votre localité. Cet outil est également susceptible de vous aider à élaborer des stratégies qui répondent aux capacités et besoins de ces personnes ressources.

	NOM	Adresse et contacts	Sexe	Territoire ou localité d'origine/de destination	Profil socio-économique (qualifié : >5 ans d'expérience)/ < 5 ans : peu qualifié)	Compétences, informations, autres ressources utiles au développement du territoire	Attentes et besoins	Réseaux (personnes ou institutions clefs avec qui la personne interrogée pourrait vous mettre en relation)
Sur votre territoire								
Sur le territoire de résidence des TRE								

Outil N°8 : Questionnaire – collecte de données sur les TRE

Cet outil a été élaboré par les acteurs locaux de la ville de M'saken, et notamment par l'association M'saken 2050, sous la coordination de Mme Houda Bouhlel de l'INS.

Veillez noter que cette grille peut être adaptée afin de collecter des données sur les migrants établis sur le territoire de votre localité.

Pour collecter des données sur les migrants internes, c'est-à-dire les Tunisiens ayant migrés dans votre localité récemment, il est important de connaître leur dernier lieu de résidence.

Enfin, des questions plus précises peuvent également être formulées destinées à analyser par exemple les coûts sociaux de la migration (nombre de familles ayant perdu un individu tentant d'émigrer, nombre de personnes victimes de traite, etc.).

Section 1 : Données et caractéristiques individuelles				
1. Identification :				
Nom		Prénom		
2. Sexe :				
<input type="checkbox"/> Homme ;		<input type="checkbox"/> Femme.		
3. Année de naissance :				
4. Lieu de Naissance :				
Pays :				
Ville :				
5. Quel est votre lieu de résidence habituelle ?¹⁴				
Pays :				
Ville :				
6. Statut familial				
<input type="checkbox"/> Célibataire		<input type="checkbox"/> Marié(e) → 7		
<input type="checkbox"/> Divorcé(e)		<input type="checkbox"/> Veuf/ Veuve		
7. Avez-vous un(e) conjoint(e) à l'heure actuelle ?				
<input type="checkbox"/> Oui				
<input type="checkbox"/> Non → 8				
8. Qu'est la nationalité de votre partenaire ?				
.....				
9. Génération : Est-ce que l'un de vos ascendants (parents et grands-parents) est un immigré ?				
	Oui (indiquez le pays de résidence)		Non	
Parents	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Grands parents	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
10. Quels sont les membres de votre famille qui vivent avec vous ?				
Membre de la famille	Partenaire/ Conjoint(e)	Enfant	Parents	Autres (beaux-parents, frères, sœurs, cousins, etc.)
âge	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Plus de 60 ans				
Entre 40 et 60 ans				
Entre 18 et 40 ans				
Entre 6 et 18 ans				
Moins de 6 ans				

Section 2 : Niveau d'instruction et situation professionnelle

1. Quelle est votre niveau d'instruction ?

Néant ; Primaire ;
 Secondaire ; Supérieur ;
 Etudiant (scolarisation en cours) → **3** Autre :

2. Quel diplôme avez-vous ? → **4**

3. Vous avez indiqué « scolarisation en cours », quel est votre domaine d'étude ?

Communication ; Droit ; Ingénieur ; Langues ;
 Economie et commerce ; Sciences Sociales ; Médecine ;
 Autre

4. Quel est votre statut professionnel ?

Cadre ; Indépendant ; Salarié ; Sans emploi ;
 Autre :

5. Quel travail exercez-vous/ avez-vous exercé ?

<p><i>- Ouvrier dans le tertiaire</i></p> <input type="checkbox"/> Gardien / concierge <input type="checkbox"/> Magasinier <input type="checkbox"/> Surveillant <input type="checkbox"/> Porteur <input type="checkbox"/> Employé de parking	<p><i>- Ouvrier (autre)</i></p> <input type="checkbox"/> Ouvrier dans l'industrie <input type="checkbox"/> Ouvrier spécialisé	<p><i>- Employé dans la restauration / hôtellerie</i></p> <input type="checkbox"/> Cuisinier <input type="checkbox"/> Serveur <input type="checkbox"/> Barman <input type="checkbox"/> Plongeur <input type="checkbox"/> Employé de self-service <input type="checkbox"/> Employé
<p><i>- Ouvrier dans le tertiaire</i></p> <input type="checkbox"/> Gardien / concierge <input type="checkbox"/> Magasinier <input type="checkbox"/> Surveillant <input type="checkbox"/> Porteur <input type="checkbox"/> Employé de parking	<p><i>- Employé exécutif</i></p> <input type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/> Secrétaire <input type="checkbox"/> Standardiste	<p><i>- Artisanat</i></p> <input type="checkbox"/> Mécanicien/carrossier <input type="checkbox"/> Electricien <input type="checkbox"/> Plombier <input type="checkbox"/> Peintre en bâtiment <input type="checkbox"/> Menuisier <input type="checkbox"/> Tailleur
<p><i>- Ouvrier agricole (ou assimilé)</i></p> <input type="checkbox"/> Agriculteur <input type="checkbox"/> Préposé aux écuries <input type="checkbox"/> Ouvrier agricole <input type="checkbox"/> Jardinier / fleuriste	<p><i>- Chargé de vente et service</i></p> <input type="checkbox"/> Vendeur <input type="checkbox"/> Pompiste <input type="checkbox"/> Marchand de journaux <input type="checkbox"/> Coiffeur / esthéticien	<p><i>- Employé d'entretien / domestique / assistant à domicile / baby-sitter</i></p> <input type="checkbox"/> Femme de ménage <input type="checkbox"/> Domestique fixe <input type="checkbox"/> Domestique irrégulier <input type="checkbox"/> Assistant à domicile <input type="checkbox"/> Baby-sitter
<p><i>Métiers du transport</i></p> <input type="checkbox"/> Camionneur <input type="checkbox"/> Chauffeur <input type="checkbox"/> Messager <input type="checkbox"/> Livreur	<p><i>- Activité commerciale</i></p> <input type="checkbox"/> Vendeur ambulant	<p><i>- Cadre :</i></p> <input type="checkbox"/> Enseignant/formateur <input type="checkbox"/> Traducteur/interprète <input type="checkbox"/> Chercheur <input type="checkbox"/> Informaticien /Programmeur <input type="checkbox"/> Ingénieur
<p><i>- Métiers culturels/médias</i></p> <input type="checkbox"/> Médiateur culturel <input type="checkbox"/> Musicien/acteur <input type="checkbox"/> Journaliste <input type="checkbox"/> animateur	<p><i>Médecine et paramédical</i></p> <input type="checkbox"/> Médecin ou spécialiste <input type="checkbox"/> Infirmier <input type="checkbox"/> Kinésithérapeute <input type="checkbox"/> Masseur	<p><i>- Autre :</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p>

6. Pendant combien de temps avez-vous exercé ce travail ?
 Nombre d'années :
 Si la période < 1an, nombre de mois :

7. Avez-vous une activité professionnelle secondaire ?
 Oui, laquelle ?
 Non.

8. Quels secteurs recherchent de la main d'œuvre dans le territoire où vous résidez ?
 Bâtiment ; Agriculture Peinture ; Plomberie ;
 Mécanicien ; Médecin ; Informatique ; Enseignement ;
 Langue ; Communication ; Autre :

Section 3 : Raisons de l'émigration

1. Quel est votre lieu de résidence habituelle ?
a. Pays :
b. Ville :

15 - Lieu dans lequel une personne dispose d'un logement qui lui sert habituellement pour son repos quotidien (OIM, 2011).

2. Depuis combien de temps résidez-vous dans ce lieu ?
a. Pays (nombre d'années) :
b. Ville (nombre d'années) :

3. Quelles sont les principales raisons qui vous ont poussé à émigrer ?

<input type="checkbox"/> Je suis né(e) et ai grandi à l'étranger	<input type="checkbox"/> Pour gagner de l'argent
<input type="checkbox"/> Pour retrouver de la famille ou des amis	<input type="checkbox"/> Pour vivre dans de meilleures conditions de sécurité (pas seulement économiques)
<input type="checkbox"/> Pour donner un meilleur futur à mes enfants	<input type="checkbox"/> Pour être (politiquement) libre
<input type="checkbox"/> Pour obtenir une assistance sanitaire	<input type="checkbox"/> Pour acquérir de nouvelle compétence
<input type="checkbox"/> Pour étudier	<input type="checkbox"/> Autre :

4. Avez-vous l'attention de changer votre lieu de résidence habituelle ?
 Oui ; Non. → **section 4**

5. Veuillez préciser la raison :

<input type="checkbox"/> Contrat de travail terminé ;	<input type="checkbox"/> Raison familiale
<input type="checkbox"/> Etudiant	<input type="checkbox"/> Autre :

6. Où souhaitez-vous émigrer à présent ?
a. Pays :
b. Ville :

7. Disposiez-vous de suffisamment d'informations sur votre futur territoire de destination avant votre départ ?
 Oui Non

8. Si non, veuillez préciser quels types d'informations auriez-vous aimé avoir avant votre départ ?
 Logement ;
 Accès aux services sur place (alimentation, santé, loisirs, etc.) ;
 Procédures administratives ;
 Lieu de rencontre entre migrants tunisiens ;
 Autre :

Section 4 : Relations avec la ville de M'saken

1. Revenez-vous souvent à M'saken ?

 Oui Non → 4

2. Pour quelles raisons ?

 Familiales et amicales ; Religieuses (Ramadan) Vacances ; Résidence secondaire ; Activités économiques ; Culturelles ; Autre :

3. A quelle fréquence ? → 6

 Une fois par an ; Trois fois par an ; Deux fois par an ; Quatre fois par an ; Autre : Plus de quatre fois par an ;

4. Pour quelles raisons, revenez-vous que rarement à M'saken ?

 Aucun membre de famille y vit ; Manque d'infrastructure ; Perte des liens sociaux ; Obstacles culturels ; Coût de la vie ; Démarches administratives ; Prix des billets d'avion ; Autre :

5. Si ces obstacles étaient atténués, reviendriez-vous plus souvent ?

 Oui Non

6. Quelles mesures incitatives la localité de M'saken pourrait-elle mettre en place afin de favoriser votre venue et celle de votre famille ?

 Faciliter les procédures de création d'un projet ; Avoir des incitations pour les investisseurs ; Développer les espaces verts ; Créer des espaces de loisirs ; Augmenter les moyens de transports publics ; Améliorer la collecte de déchets ; Réduire les embouteillages ; Construire un parking ; Autre :

7. Soutenez-vous des habitants de M'saken ?

 Oui Non

8. Si oui, de quelle manière ?

 Transferts de fonds auprès des membres de votre famille ; Dons ; Partage d'informations ; Activité économique ; Autre :

9. Contribuez-vous au développement de M'saken ?

 Oui Non → 12

10. Si oui, de quelle manière ?

 Investissements ; Réseau associatif ; Promotion de M'saken à l'étranger ; Aide à l'intégration des M'sakeniens dans votre pays de résidence ; Partage de compétences avec les habitants de M'saken ; Autre :

11. Souhaiteriez-vous vous impliquer davantage ?

 Oui → 15 Non

12. Si non, pour quelles raisons ?

<input type="checkbox"/> Absence de contrepartie économique ou sociale ;	<input type="checkbox"/> Obstacles administratifs ;	
<input type="checkbox"/> Manque d'informations ;	<input type="checkbox"/> Absence d'interlocuteur ;	
<input type="checkbox"/> Manque de confiance ;	<input type="checkbox"/> Autre :	
13. Quelles mesures la localité de M'saken pourrait-elle mettre en place pour vous inciter à vous impliquer dans le développement de M'saken ?		
<input type="checkbox"/> Facilitation des procédures administratives ;	<input type="checkbox"/> Partage de l'information ;	
<input type="checkbox"/> Désignation d'interlocuteurs fiables ;	<input type="checkbox"/> Ouverture d'une « Maison migration et Développement » au sein de la localité ;	
<input type="checkbox"/> Autre :		
14. Si ces mesures étaient mises en place, seriez-vous prêt à vous engager dans le développement de M'saken ?		
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non à Fin du questionnaire	
15. Est-ce que beaucoup d'autres TRE originaires de M'saken vivent dans le même territoire que vous ? (Communauté tunisienne)		
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas	
16. Si oui, est-ce que les TRE originaires de M'saken se sont regroupés au sein d'une association ?		
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas	
17. Si oui, est-ce que ces associations seraient susceptibles de prendre contact avec les acteurs locaux de M'saken pour renforcer les liens entre les deux territoires ?		
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
18. Si non, seriez-vous prêts à contribuer au renforcement des liens entre les TRE originaires de M'saken sur votre territoire et entre les TRE et les associations et les acteurs locaux de M'saken?		
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
19. Si oui, seriez-vous prêt à :		
<input type="checkbox"/> Créer dans votre ville de résidence une association des TRE originaires de M'saken ;		
<input type="checkbox"/> Mobiliser l'autorité locale de votre pays de résidence pour encourager la conclusion d'un accord de jumelage avec M'saken ;		
<input type="checkbox"/> Autre :		
20. Existe-t-il des liens institutionnels entre votre territoire de résidence et M'saken ?		
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas	
21. Si oui, lesquels ?		
<input type="checkbox"/> Jumelage ;	<input type="checkbox"/> Accord de coopération décentralisée ;	
<input type="checkbox"/> Partenariat public-privé ;	<input type="checkbox"/> Coopération avec une ONG étrangère ;	
<input type="checkbox"/> Autre :		
22. Si non, seriez-vous prêt à développer ces liens ?		
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
23. Quels types de ressources disposez-vous ?		
<input type="checkbox"/> Ressources financières ;	<input type="checkbox"/> Compétences techniques ;	<input type="checkbox"/> Spécialités ;
<input type="checkbox"/> Langues parlées ;	<input type="checkbox"/> Réseau (personnes – amis, famille, connaissances) ;	<input type="checkbox"/> Informations sur le territoire où vous résidez ; etc.) ;
<input type="checkbox"/> Autre :		

24. Accepteriez-vous de vous partager bénévolement certaines de vos ressources pour le développement de M'saken ?

Oui

Non → **Fin du questionnaire**

25. Veuillez préciser comment ?

Partager vos compétences techniques lors d'une journée avec des jeunes de M'saken ;

Faciliter la recherche de logement des étudiants originaires de M'saken dans votre pays de résidence ;

Mobiliser votre réseau en faveur des projets portés par l'autorité de M'saken ;

Partager des informations ;

Investir directement ou financer un projet ;

Autre :

26. Si vous avez accepté de vous associer au développement de la ville de M'saken nous souhaiterions dans cette optique obtenir vos coordonnées :

Adresse postale :

.....

.....

.....

Adresse email :

.....

Tél (Tunisie) :

.....

Tél (à l'étranger) :

.....

Merci pour vos réponses !

Outil N°9 : Répertoire des projets des migrants⁸³

Cet outil vous permet de classer des informations relatives aux projets des migrants, afin d'évaluer leurs besoins et faciliter la mise en réseau des acteurs.

		PROJET LANCES / ENTREPRISES CREEES PAR DES MIGRANTS OU DES FAMILLES DE MIGRANTS
SUR LE TERRITOIRE DE LA LOCALITE	TYPE OU NATURE <i>(Exemples : associatif ; commercial ; philanthropique, etc.)</i>	
	SECTEUR D'ACTIVITE <i>(Consulter la liste des secteurs d'activité de l'INS)</i>	
	OBJECTIFS	
	DEFIS INITIAUX	
	DIFFICULTES ACTUELLES	
COMMENT LA LOCALITE POURRAIT-ELLE AIDER A SURMONTER CES DIFFICULTES ?		
A L'ETRANGER	TYPE OU NATURE	
	SECTEUR D'ACTIVITE	
	OBJECTIFS	
	DEFIS INITIAUX	
	DIFFICULTES ACTUELLES	
COMMENT LA LOCALITE POURRAIT-ELLE AIDER LES MIGRANTS A SURMONTER LES DIFFICULTES EXPOSEES ?		

83 - Adapté du document «Summid Calabarzon: the LGU's guide on mainstreaming international migration and development into local development planning and Governance» (ICMD de l'ONU, 2016).

Outil N°10 : Le Radar des compétences des migrants⁸⁴

Le radar des compétences des migrants permet **d'établir une grille de lecture du spectre des compétences/connaissances/savoirs/plus-values/capacités des migrants** mobilisées ou mobilisables dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement. Ainsi, le radar des compétences peut s'utiliser de deux manières :

■ De manière rétrospective, recourir à cet outil permet **d'évaluer les compétences, contributions et ressources des migrants qu'ils mobilisent chaque jour :**

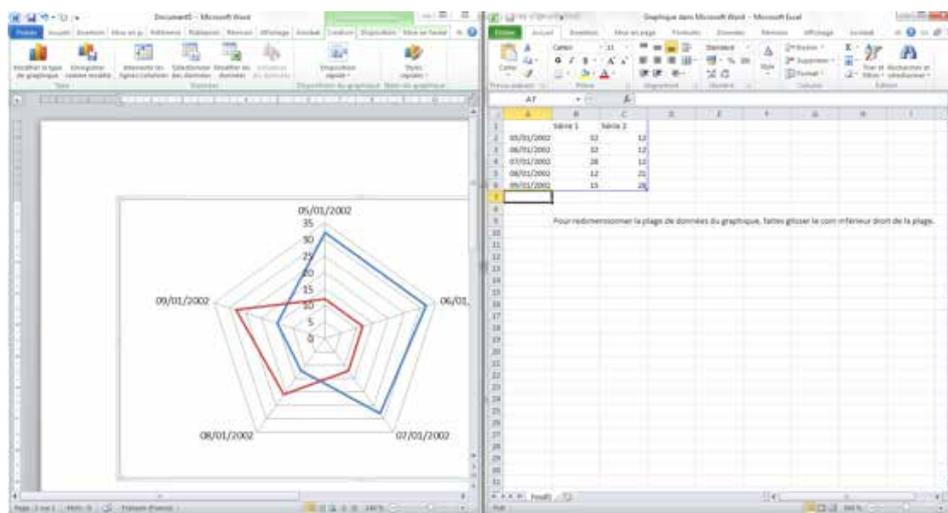
- Cet outil peut être très utile lorsque la localité souhaite **déterminer dans quelle mesure les migrants établis sur son territoire contribuent au développement local**
- Cet outil est particulièrement intéressant **lorsque qu'un nombre important de migrants se trouve sur votre territoire.**

■ De manière prospective, recourir à cet outil permet **de déterminer dans quelle mesure** la collectivité locale pourrait **mobiliser davantage certaines ressources dont disposent les migrants au bénéfice de la collectivité.**

Le tableau ci-dessous reprend les différentes étapes pour créer, dans un document Word et Excel, un radar des ressources.

1^{ère} étape :

Dans un document Word vierge : Insertion – Graphique – Radar



84 - Cet outil a été adapté d'un autre outil conçu par le Grdr-IFAN-AFD, sous le nom de « Radar des compétences ». **Cet outil peut être également utilisé par une localité souhaitant mobiliser les ressources des migrants présents sur son territoire.**

2^{ème} étape :

La grille d'entretien (**voir Outil N° 9**) a dû vous permettre de collecter un certain nombre d'informations concernant les compétences/secteurs/connaissances/savoir-faire/plus-values/capacités des migrants. Sur la base de ces résultats, identifier collectivement (en rassemblant les principaux acteurs locaux prenant part aux projets) **sept** compétences/secteurs/connaissances/savoir-faire/plus-values/capacités mobilisées par les migrants. **Ces compétences peuvent être matérielles/tangibles et immatérielles.**

Exemples :

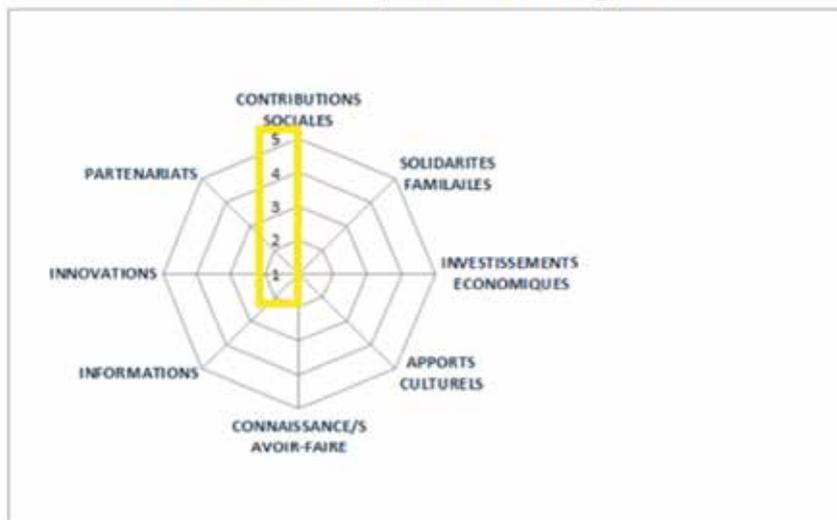
Contributions sociales ; Solidarités familiales ; Investissements économiques ; Apports culturels ; Connaissances/savoir-faire ; Informations ; Innovations ; Partenariats

5		
6		COMPETENCES MOBILISEES
7	CONTRIBUTIONS SOCIALES	COMPETENCES MOBILISABLES
8	SOLIDARITE FAMILIALES	
9	INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES	
10	APPORTS CULTURELS	
11	CONNAISSANCES/SAVOIR-FAIRE	
12	INFORMATIONS	
13	INNOVATIONS	
14	PARTENARIATS	

3^{ème} étape :

- Grader les branches sur une échelle de 1 à 5. Chaque nombre renvoie au degré d'importance de chaque secteur, qui varie selon les résultats des enquêtes ;
- Si un secteur revient statistiquement souvent, on peut alors considérer que son degré d'importance est important ;
- La note 1 équivaut à un secteur très faiblement mobilisé ; 5 équivaut au degré le plus élevé.

Radar des compétences des migrants



4^{ème} étape

Compléter le tableau Excel selon les données préalablement recueillies.

Exemple :

→ 1^{ère} étape : Sur 82 personnes interrogées et ayant répondu aux questionnaires, 67 ont répondu qu'elles soutenaient leur famille (solidarité familiale). 12 ont indiqué investir dans la localité d'origine.

→ 2^{ème} étape : Remettre ces résultats sur un total de 5.

Formule : **nombre de personnes ayant répondu multiplié par 5. Divisé par nombre total de personnes interrogées.**

Exemples :

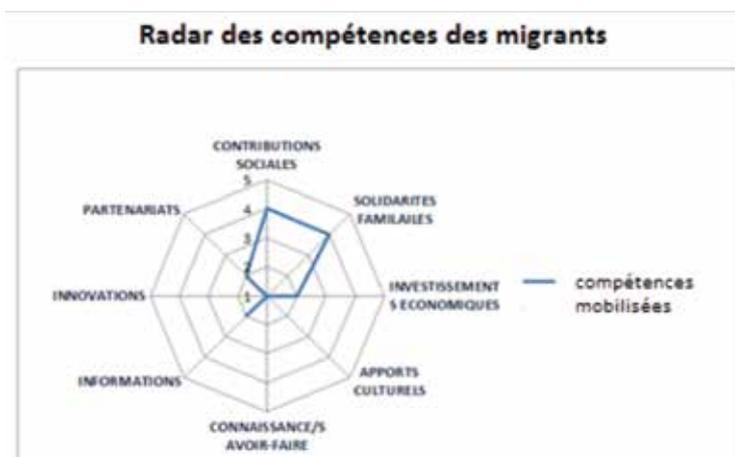
$(67 \times 5) / 82 = \text{environ } 4$

$(12 \times 5) / 82 = \text{environ } 1$

5			
6		COMPETENCES MOBILISEES	COMPETENCES MOBILISABLES
7	CONTRIBUTIONS SOCIALES	4	
8	SOLIDARITE FAMILIALES	4	
9	INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES	2	
10	APPORTS CULTURELS	1	
11	CONNAISSANCES/SAVOIR-FAIRE	1	
12	INFORMATIONS	2	
13	INNOVATIONS	1	
14	PARTENARIATS	2	

→ Utiliser une couleur pour déterminer à quel niveau placer le curseur pour chaque compétences/ressources « déjà mobilisée ».

Une forme apparait (voir ci-dessous en bleu). Cette forme matérialise le degré de mobilisation des compétences/ressources des migrants sur votre territoire. Généralement, la plupart des secteurs sont relativement faiblement notés (ils ne dépassent pas 2 ou 3).



5^{ème} étape :

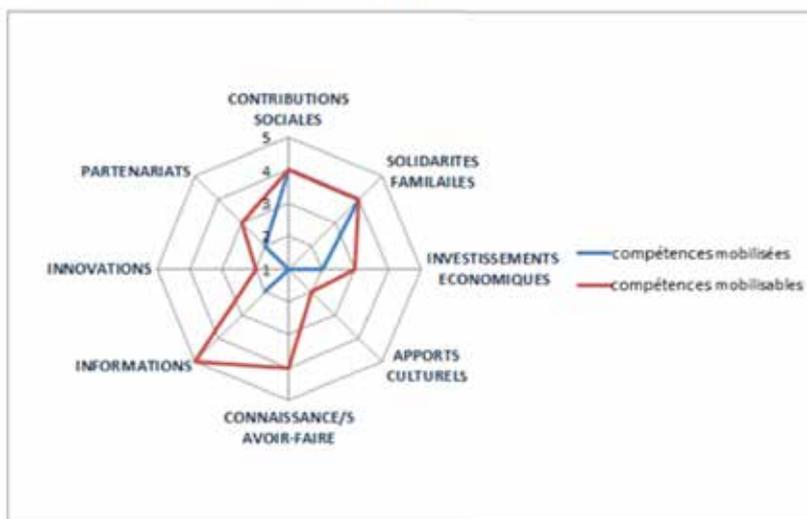
Répéter la 4^{ème} étape en utilisant une autre couleur afin de déterminer à quel niveau placer le curseur pour chaque compétence « mobilisable ». Quelles compétences/secteurs/connaissances/savoir-faire/plus-values/capacités des migrants la localité souhaite mobiliser davantage ?

Il convient d'être réaliste : même si votre localité souhaite déployer tous les efforts du monde pour accroître les investissements économiques des migrants, une note de 5 semble difficilement atteignable étant donné qu'il est tout d'abord nécessaire de renforcer le lien de confiance avec les migrants.

5			
6		COMPETENCES MOBILISEES	COMPETENCES MOBILISABLES
7	CONTRIBUTIONS SOCIALES	4	4
8	SOLIDARITE FAMILIALES	4	4
9	INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES	2	3
10	APPORTS CULTURELS	1	2
11	CONNAISSANCES/SAVOIR-FAIRE	1	4
12	INFORMATIONS	2	5
13	INNOVATIONS	1	2
14	PARTENARIATS	2	3

Une autre forme (ci-dessous en rouge) apparaît. L'espace entre la forme bleue et la forme rouge montre l'éventail des possibilités qui s'offrent en matière de potentielles contributions des migrants au développement local. Les secteurs de la forme rouge ayant les notes les plus élevées correspondent aux secteurs stratégiques sur lesquels vous orienterez la stratégie de votre ville.

Radar des compétences des migrants



Plus la surface de la forme est étendue, plus l'éventail des compétences issues des migrations est exploré et constitue un moteur de développement.

Afin de faciliter le suivi et l'évaluation du projet ou de la stratégie de migration et développement, la conception initiale de ce radar des compétences permet de valider une grille d'indicateurs objectivement vérifiables (IOV) à partir des axes gradués du radar, ce qui permet de faciliter le suivi-évaluation.

6^{ème} étape : Comment utiliser les résultats du radar des compétences ?

Si vous avez identifié les « **contributions sociales** » comme secteur stratégique sur lequel votre collectivité locale souhaiterait tirer avantage de la migration, un des moyens pour y arriver pourrait être de répertorier les migrants qualifiés dans le domaine de la santé (médecins, étudiants, professionnels socio-sanitaires) afin de mobiliser leurs expertises sur votre territoire et à l'étranger. Ce faisant, cela vous permettra d'analyser dans quelle mesure ils peuvent conseiller la collectivité locale ou même directement aider le secteur de la santé sur votre territoire.

Si vous avez identifié les « **investissements économiques** » comme secteur stratégique sur lequel votre collectivité locale souhaiterait tirer avantage de la migration, un des moyens pour y arriver pourrait être de répertorier les migrants entrepreneurs, chefs d'entreprises, souhaitant investir dans votre localité ou ayant déjà investi dans la localité. Evaluer leurs attentes et besoins.

Si vous avez identifié les « **Apports culturels** » comme secteur stratégique sur lequel votre collectivité locale souhaiterait tirer avantage de la migration, un des moyens pour y arriver pourrait être d'organiser des cours d'arabe gratuits durant l'été à destination des TRE de la troisième ou quatrième génération qui parlent peu arabe.

Si vous avez identifié les « **partenariats** » comme secteur stratégique sur lequel votre collectivité locale souhaiterait tirer avantage de la migration, un des moyens pour y arriver pourrait être de favoriser la conclusion de jumelages dans les villes où sont présents les TRE originaires de votre territoire afin de mobiliser les compétences de la collectivité partenaires pour renforcer un secteur stratégique sur votre territoire.

Remarque : Cet outil peut également être utilisé pour diagnostiquer en profondeur les projets de co-développement en attribuant à chaque dimension du projet une note afin de mesurer son apport à la commune. Les acteurs locaux sont alors invités à évaluer les projets en termes de contributions sociales, d'investissements économiques, d'apports culturels, d'innovations, de possibilité de partenariats, de plaidoyer, et de solidarités familiales. Cela permet d'entrevoir les opportunités économiques et sociales et favoriser la conclusion de partenariats.

Outil N°11 : Répertoire des compétences des migrants au développement de la localité

Ce modèle permet de répertorier les données utilisées dans le radar des compétences des migrants, afin d'assurer le suivi et l'évaluation.

	NATURE	DEGRE D'IMPORTANCE (une note de 1 à 5)
CONTRIBUTIONS SOCIALES		
SOLIDARITES FAMILIALES		
INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES		
APPORTS CULTURELS		
CONNAISSANCE/SAVOIR-FAIRE		
INFORMATIONS		
INNOVATIONS		
PARTENARIATS		

Outil N°12 : Conclure un partenariat de coopération décentralisée impliquant une autorité locale étrangère et une association de TRE

L’Outil n°12 fait référence au Chapitre III – Partie B) Mobiliser les parties prenantes ici et là-bas – 3. Les différents types d’alliances dans le cadre de projets Migration et développement à l’échelle locale.

Cet outil suggère des étapes, une marche à suivre pour conclure un partenariat de coopération décentralisée entre une collectivité locale tunisienne, une collectivité locale étrangère et éventuellement une association locale tunisienne.

Il fait écho aux priorités nationales, ainsi qu’à l’article 37 de l’avant-projet de loi du code des collectivités locales disposant « les collectivités locales peuvent conclure des conventions de coopération et de réalisation de projets de développement avec des pouvoirs locaux relevant d’Etats ayant avec la Tunisie des relations diplomatiques ou avec des organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux opérant dans le domaine du développement, de la décentralisation et du développement local ».

Par ailleurs, cet outil fait référence aux ODD, et notamment à l’ODD 17 sur l’importance de conclure des partenariats efficaces et inclusifs entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile sont nécessaires pour programme de développement durable réussi.

<p>1^{ère} étape : inventaire des parties prenantes sur le territoire étranger</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Désignation d’un point focal dans la localité en question chargé de traiter le dossier et de représenter la localité tunisienne devant la localité étrangère. Cette personne peut être un élu, il sera le référent du partenariat ; • Mobilisation des TRE sur le territoire en question ; • Création d’une association des TRE originaires de votre localité <u>OU</u> prise de contact avec une association existante ; • Prise de contact entre cette association et l’autorité locale du territoire sur lequel ils résident.
<p>RECOMMANDATIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Encourager les TRE à formaliser leur volonté d’engagement au travers de la création d’une association afin de renforcer leur crédibilité ; ▶ Evaluer les besoins et attentes des TRE plutôt que de les supposer ; ▶ Identifier leurs capacités et les moyens de palier à leurs faiblesses ; ▶ Fournir des services adaptés ; ▶ Instaurer un dialogue inclusif, transparent et multipartite entre les TRE et votre localité – promotion d’une culture de dialogue et de consultation. ▶ Etablir des dispositifs et instances de dialogues entre les autorités locales garantit l’implication et l’appropriation du projet par les acteurs ainsi que la durabilité de la démarche.
<p>2^{ème} étape : s’accorder sur la forme que prendra le partenariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription d’une démarche d’accord de partenariat de coopération décentralisée à l’ordre du jour d’une commission de l’autorité locale ; • Ou création d’une commission extra-municipale : « Migration et développement » / « Action internationale de la ville » • Création d’un comité technique sur votre territoire et à l’étranger • Cartographie des TRE dans la localité étrangère

<p>RECOMMANDATIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Associer, dès l'idée du projet, l'ensemble des acteurs du développement local présents sur le territoire : institutionnels, intercommunalités, associatifs, ONG, secteur privé dans le cadre d'une démarche participative ; ▶ Penser à des partenaires géographiquement semblables et aux caractéristiques semblables (si vous souhaitez renforcer des liens) ou aux caractéristiques différents si vous souhaitez bénéficier de l'expertise de la collectivité locale étrangère dans des domaines sur lesquels vous souhaitez bénéficier d'un appui ; ▶ Vérifier qu'à l'échelle de la Tunisie aucune autre collectivité locale n'est liée à la même autorité locale étrangère, ou vérifier que le Gouvernorat dispose de liens avec cette même autorité locale (vous pourrez alors renforcer ce partenariat). ; ▶ Lors de l'officialisation des liens avec la collectivité étrangère (Charte d'amitié ; charte de jumelage ; Protocole ; Convention de coopération) il peut être préférable soit que le contenu de l'accord reste flou, ou à l'inverse qu'il soit très précis au gré des attentes de votre localité.
<p>3^{ème} étape : « organisation d'une mission passerelle »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une « mission passerelle » est une visite dans le territoire où résident les migrants et a pour objectif de : <ul style="list-style-type: none"> ▶ renforcer les liens entre la localité d'origine et les TRE ; ▶ s'assurer de disposer d'un Point focal sur le territoire en question (principal vis-à-vis de l'autorité locale) ; ▶ favoriser l'engagement des membres de la diaspora dans le développement local de leur communes d'origine autour d'un dialogue avec l'autorité locale ; ▶ accroître le réseau de votre localité ; ▶ approcher l'autorité locale du territoire en question pour conclure un partenariat. ▶ Les missions passerelles permettent de resserrer les liens entre les territoires, de créer de véritable pont entre les territoires afin de favoriser les échanges.
<p>RECOMMANDATIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prenez contact avec des TRE disposés à s'impliquer dans le développement local de votre territoire ; ▶ Encourager les TRE souhaitant se mobiliser à rejoindre des associations existantes ou à créer une association destinée à favoriser le regroupement de la diaspora tunisienne.
<p>4^{ème} étape</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'une convention entre la municipalité et l'association ; • Rédaction d'une convention de jumelage.
<p>5^{ème} étape</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Décision collégiale sur la forme que prendra le partenariat (contractualisation ; • Gestion directe par la municipalité ; • Création d'une association paramunicipale).
<p>6^{ème} étape</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération en Conseil Municipal sur la convention de jumelage ; • Transmission de la délibération au Gouverneur, publication et affichage.
<p>7^{ème} étape</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une cérémonie de jumelage pour officialiser sa création devant les administrés et sensibilisation du public (médias).
<p>RECOMMANDATIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer le suivi et l'évaluation de votre partenariat régulièrement pour vérifier la pertinence, l'efficacité et l'impact des actions entreprises. ▶ Voir Chapitre II – 1.3 « Le suivi et l'évaluation ».

L'outil Outil n°13 fait référence au Chapitre IV – Partie B) Favoriser la contribution des migrants au développement local – 3. Favoriser l'entrepreneuriat

Outil N°13 : Création d'un Centre de ressources sur la migration et le développement (CRMD)⁸⁵

Cet outil permet de soutenir les localités souhaitant créer un CRMD (phase d'élaboration), sur la base de l'expérience de l'ICMD de l'ONU au Sénégal et aux Philippines. L'ordre et le nombre d'étapes peuvent varier en fonction du contexte. Cet outil propose des étapes clés à suivre pour créer un CRMD, sur la base de l'expérience de l'ICMD de l'ONU au Sénégal et aux Philippines⁸⁶. L'ordre et le nombre d'étapes peuvent varier en fonction du contexte. Les CRMD contribuent généralement à ne laisser personne pour compte.

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Diminuer les coûts sociaux de la migration et maximiser son apport positif ; ▶ Offrir des services et conseils personnalisés en lien avec la migration et le développement local (besoins sociaux, économiques, protections sociales).
CARACTERISTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer de données précises et exploitables sur les besoins et les projets des migrants (TRE ou immigrés) ; • Améliorer la prise en compte de leurs besoins et attentes dans le processus de développement de la région ; • Assurer le guidage des migrants dans la constitution de dossiers de projets (démarches administratives, rechercher de financement ; étude de marché, etc.) ; • Faciliter la mise en réseau entre les migrants, les entrepreneurs locaux, les agences spécialisées et les habitants.
1^{ère} ETAPE	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une ligne budgétaire dans le PIC de la localité destinée à créer un CRMD ; • Ou bien une association locale fait l'acquisition d'un local avec le soutien de la localité ;
2^{ème} ETAPE	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un comité de coordination composé d'acteurs variés (entrepreneurs locaux, représentants de la localité, d'associations locales, d'institutions spécialisées (OTE, INS, UTICA, etc.), pour assurer la coordination et la cohérence des actions.
3^{ème} ETAPE	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir le soutien de tous les partenaires locaux (essentiellement de la localité si l'initiative est lancée par une association locale) ; • Encourager les partenaires à mettre à disposition leurs informations et à faire la promotion du CRMD pour renforcer sa visibilité.
4^{ème} ETAPE	<ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnel sur la thématique migration et développement ; les droits des migrants et les questions de genre.
5^{ème} ETAPE	<p>Collecte de données sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les migrants (profils, besoins, attentes) ; • Le marché du travail local, les offres d'emplois, les secteurs en manque de main d'œuvre, les opportunités d'investissements, etc. <p>▶ Prenez contact avec les institutions OTE/INS/ONM/MDCI/OIM, etc.</p>
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mutualiser les expériences et les stratégies ; ▶ Encourager la participation des autorités locales et régionales au travers d'une approche multipartite ; ▶ Les services doivent pouvoir s'adapter aux besoins et attentes des migrants avant ceux de la localité ; ▶ Associer le secteur public et privé dans la localité et à l'étranger.

Ces CRM peuvent par exemple accompagner les projets entrepreneuriaux des migrants. Sur la base de l'expérience de l'ICMD de l'ONU⁸⁷, le personnel des CRM peuvent suivre les étapes suivantes:

85 - Adapté de : ICMD, *Étude de cas #2 : Établissement de services locaux pour l'accueil et l'accompagnement des migrants (Sénégal) et de l'Étude de cas n°23 : Mise en place de centres de ressources pour migrants pour la provision de services (Philippines)* (2017).

86 - Ibid.

87 - Ibid.

- ▶ **1^{ère} étape** : Réception des demandes et partage d'informations ;
- ▶ **2^{ème} étape** : Elaboration de l'idée de projet, prise de contact avec les services et acteurs compétents ;

▶ **Ces bureaux peuvent servir aussi de centre d'apprentissage participatif.**

- ▶ **3^{ème} étape** : Réalisation du plan de travail / document de projet stratégique ;
- ▶ **4^{ème} étape** : Soumission des dossiers pour financement, suivi des demandes, formalisation des collaborations ;
- 5^{ème} étape** : Démarrage et suivi des projets : le processus de collaboration est mis en place.

Ces CRM peuvent également fournir d'autres services: mettre à disposition des offres d'emploi ; des modèles de permis de construire pour les TRE de retour ; des informations sur le fonctionnement de la protection sociale ; organiser des forums sur la migration et développement ; créer une plateforme en ligne permettant de favoriser la mise en réseaux des inscrits ; dispenser des cours d'éducation financière ; gérer un répertoire des migrants, des associations et des projets ; centraliser des dons et les actions philanthropiques ; organiser des journées dédiées aux transferts de compétences, etc.

Références

- AFCCRE**, [Un jumelage : qu'est-ce que c'est ?](#) (2011).
- BAIL, C.**, [«Environmental Governance: Reducing risks in democratic societies»](#). Introduction paper, EEC, Future Studies Unit, 1996.
- Banque Mondiale**, [Note d'orientation en matière de décentralisation](#) (2015)
- DAFFLON, B., & GILBERT. G.**, [L'économie politique et institutionnelle de la décentralisation en Tunisie : état des lieux](#) (2013)
- GIZ**, [Engagement de la diaspora en faveur du développement Analyse de l'engagement de la diaspora tunisienne en Allemagne et potentialités de coopération](#) (2013)
- GMG**, [Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policymakers and practitioners](#) (2010).
- GMG**, [Guidance note: Integrating migration and displacement in United Nations Development Assistance Frameworks \(UNDAFs\)](#) (2017).
- GRDR - IFAN - AFD** : *Etude : La dimension locale de la dialectique Migration et développement : LE CAS FRANCE - SENEGAL* (2015)
- Grdr**, *Rapport sur l'expérimentation des outils méthodologiques en Tunisie* (2015)
- HOEBINK, P., DE HAAS, H., & WAGEMANS, G.**, *The Coherence of EU Policies: Perspectives from the North and the South*, Centre for International Development Issues, Nijmegen (2005)
- ICMD**, [Boîte à Outils de l'ICMD](#) (2015)
- ICMD**, Cours en ligne sur la migration et le développement local
- ICMD**, [Etudes de cas](#) (2017)
- ICMD**, *Guide de mise en œuvre sur l'intégration de la migration dans la planification du développement* (2017)
- ICMD**, *Guidelines on Integrating Migration into Decentralised Cooperation for Enhanced Migration Management for Local Development*(2017)
- ICMD**, [Manuel migration et développement : une approche issue de la base](#) (2011)
- ICMD**, [Success Stories, a collection of good practices and lessons learnt harnessing the development potential of migration](#) (2017)
- ICMD**, [The LGU Guide in Mainstreaming International Migration and Development \(M&D\) in Local Development Planning and Governance](#) (2016)
- ICMD**, [Une approche issue de la base](#) (2011)
- ICMD**, [White Paper on Mainstreaming migration into local development planning and beyond](#) (2015)
- IFAD**, [Sending Money Home: Contributing to the SDGs, one family at a time](#) (2017)
- OIM**, [Bienvenue en Tunisie : Le manuel pour mieux vous orienter](#) (2015)
- OIM**, [Comment associer les diasporas au développement manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil](#) (2015)
- OIM**, *Etat de la Migration dans le monde* (2015)
- OIM**, [Glossaire de la migration](#) (2007)
- OIM**, [La thématique migration et santé dans les objectifs de développement durable : « Ne laisser personne pour compte » dans une société de plus en plus mobile](#) (2016)
- OIM**, [Profils migratoires : exploiter au mieux le processus](#) (2015)
- OIM**, [Quels liens les Tunisiens résidant en Europe gardent-ils avec le pays d'origine ?](#) (2011)
- OIM**, [International migration and development training modules: facilitator's guide](#) (2013).
- OIM**, [Termes clefs de la migration](#) (2017)

ONU, [Déclaration de New-York pour les réfugiés et migrants](#) (2016)

ONU, [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) (1948)

ONU, [Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale](#) (2000)

OTE, [Données statistiques](#) (2012)

MAS, [Version provisoire de la Stratégie Nationale Migratoire](#) (2017)

MDICI, [Synthèse de la Note d'Orientation du Plan Stratégique de Développement 2016-2020](#) (2015)

MDICI & PNUD, [Etude stratégique sur l'économie sociale et solidaire en Tunisie](#) (2017)

République tunisienne, [Avant-projet de loi relatif au Code des collectivités locales](#) (2017)

République tunisienne, [Constitution de la République tunisienne](#) (2014)

République tunisienne, [Loi n° 96-62 du 15 juillet 1996, portant modification de certaines dispositions du Code du Travail](#) (1996)

République tunisienne, [Loi de l'investissement - loi des contrats de partenariat public privé loi refondant le dispositif des avantages fiscaux et textes annexés](#) (2017)

République tunisienne, [Loi organique n° 2016-61 du 3 août 2016 relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes](#) (2016).

RESACOOOP, [Mise en place d'un jumelage](#) (2017)

100 Resilient Cities, [Global Migration: Resilient Cities at the Forefront](#) (2017)

Annexe A : L'initiative Conjointe pour la Migrations et le Développement de l'ONU en Tunisie

Avant d'élaborer ce Guide de mise œuvre sur l'intégration de la migration dans la planification du développement local, l'ICMD de l'ONU a soutenu la mise en œuvre de deux projets en Tunisie.

Au cours de la période 2014-2016, l'ICMD de l'ONU a soutenu la mise en œuvre de deux projets en Tunisie via le PNUD, l'agence désignée comme responsable de la mise en œuvre. Le PNUD a également bénéficié du soutien du PNUD, de l'OIM, du HCR, de l'ONU Femmes, de l'OIT, de la Délégation de l'Union Européenne et de la Direction suisse du Développement et de la Coopération. Tous ces acteurs ainsi que les partenaires des projets, dont les autorités locales et nationales, ont apporté leur expertise et leur soutien pour gérer conjointement les projets en tant que membres du Comité de Suivi, qui s'est réuni de manière régulière. Ce partenariat inter-agence et multipartite a joué un rôle crucial dans la mise en œuvre réussie de l'ICMD en Tunisie, et a contribué à identifier certaines recommandations et leçons apprises présentées dans ce rapport. De plus, l'ICMD a été mise en œuvre en étroite coopération avec différentes autorités nationales et régionales afin d'assurer sa légitimité et la cohérence verticale des politiques.

Les deux principaux partenaires de l'ICMD étaient deux associations basées dans deux pays européens : *Cooperazione per lo Sviluppo dei Paesi Emergenti* (COSPE), en Italie, et *Tunisiens des Deux Rives* (T2RIV), en France. **Ces deux partenaires ont mis en œuvre deux projets visant à assurer le développement des régions tunisiennes de Kasserine et Sidi Bouzid à travers l'implication de la diaspora en provenance de ces territoires.** Ces deux projets qui s'inscrivaient dans le cadre des politiques publiques locales et nationales visaient à améliorer le développement humain, en impliquant notamment les autorités locales de Kasserine et de Sidi Bouzid.

D'une part, le projet « *Genre et co-développement : D'une rive à l'autre, favoriser les initiatives des migrants pour l'émancipation sociale des femmes dans les régions défavorisées : Création d'ateliers d'engraissement d'ovins auprès des femmes rurales* », a été mis en œuvre pendant deux années et trois mois, de juin 2014 à août 2016, dans la Région de Sidi Bouzid. Il a pour objectif la création d'ateliers d'engraissement de moutons au profit de femmes rurales aux conditions modestes avec la participation et le soutien de la diaspora.

Le projet « *Santé pour tous : Pour une meilleure efficacité des programmes de santé materno-infantile en Tunisie à travers une stratégie de développement qui implique les systèmes socio-sanitaires Tunisiens et Italiens* », a été mis en œuvre de juillet 2014 à août 2016, dans la Région de Kasserine. S'inscrivant dans le cadre d'une coopération décentralisée entre la région de Kasserine et la région italienne de Toscane, il visait notamment à améliorer les conditions sanitaires dans la région de Kasserine en mobilisant la diaspora tunisienne établie en Italie, et à sensibiliser la communauté tunisienne vivant en Toscane sur les dispositifs publics pour améliorer la santé materno-infantile.

Les deux principaux partenaires des projets en Tunisie sont deux associations, basées dans deux pays européens : *Cooperazione per lo Sviluppo dei Paesi Emergenti* (COSPE), en Italie, et *Tunisiens des Deux Rives* (T2RIV), en France. **Ces deux partenaires ont mis en œuvre deux projets qui visent à assurer le développement des régions tunisiennes de Kasserine et Sidi Bouzid à travers l'implication de la diaspora en provenance de ces territoires.** Les deux projets, au-delà d'être mis en œuvre avec les autorités locales, ce qui constitue une véritable innovation en Tunisie dans le domaine de la M&D, s'inscrivaient dans le cadre des politiques publiques locales et nationales visant à améliorer le développement humain. En élargissant leurs initiatives existantes en matière de migration et de développement, l'ICMD a favorisé la pleine appropriation de ces initiatives par les acteurs concernés, et la durabilité des progrès réalisés.

Annexe B : Outils de connaissance et publications de l'ICMD

► Outils de connaissance et publications de l'ICMD de l'ONU au niveau global

• Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement de l'ONU (ICMD), 2017. *Guide de mise en oeuvre pour l'intégration transversale de la migration dans la planification du développement local*. Disponible ici :

<http://www.migration4development.org/fr/resources/library/guide-mise-%C5%93uvreinte%CC%81gration-transversale-migration>

• ICMD, 2017. *Guide de mise en oeuvre pour intégrer la migration dans la coopération décentralisée*. Disponible ici :

<http://www.migration4development.org/fr/resources/library/guide-mise-%C5%93uvreinte%CC%81grer-migration-coope%CC%81ration-de%CC%81centralise%CC%81e>

• ICMD, 2017. *Récits de Succès : Une collection de bonnes pratiques et de leçons apprises par les acteurs locaux liant la migration et son potentiel pour le développement*. Disponible ici :

<http://www.migration4development.org/fr/resources/library/r%C3%A9cits-succ%C3%A8s>

• ICMD, 2016. *Consultation mondiale de la société civile sur la migration et le développement local. Rapport de synthèse dans le contexte du 3ème Forum Mondial des Maires sur la Mobilité humaine, la Migration et le Développement*. Disponible ici :

http://www.migration4development.org/sites/default/files/report_cso_fr_final_0.pdf

• ICMD, 2016. *L'intégration des migrants, un aspect clé du développement : le rôle des villes*.

Disponible en anglais ici :

http://migration4development.org/sites/default/files/jmdi_policy_brief_migrants_integration_as_a_pre-requisite_for_development_-_the_role_of_cities.pdf

• ICMD, 2015. *Livre Blanc sur l'Intégration de la Migration dans la Planification du Développement Local et au-delà*. Disponible en anglais ici :

http://www.migration4development.org/sites/default/files/final_mainstreaming_white_paper_www_2_1_0.pdf

• ICMD, 2015. *Ma boîte à Outils ICMD sur migration et développement local*. Disponible ici :

<http://www.migration4development.org/en/resources/toolbox/training>

• ICMD, 2015. *Réponse consolidée à la discussion en ligne : L'intégration de la migration dans la planification de la politique locale*. Disponible ici :

http://www.migration4development.org/sites/default/files/consolidated_reply_french.pdf

• ICMD, 2013. *Cartographier les pratiques des autorités locales dans le domaine de la Migration et du Développement: une approche territoriale sur les initiatives et besoins locaux*. Disponible ici :

http://www.migration4development.org/sites/default/files/mapping_local_authorities_practices-jmdi_2013_-_online_version_2.pdf

• ICMD, 2012. *Autorités locales : la pièce manquante pour exploiter le potentiel de la migration pour le développement*. Disponible en anglais ici :

http://www.migration4development.org/sites/default/files/local_authorities_-_the_missing_link_for_harnessing_the_potential_of_migration_for_development.pdf

• ICMD, 2011. *Migration et développement : une approche issue de la base*. Disponible ici :

http://www.migration4development.org/sites/default/files/icmd_manuel_migration_et_developpement_aout_2011_0_1.pdf

► Cours en ligne

- ICMD, 2016. *Cours en ligne « Ma Boite à outils sur la Migration et le Développement Local »*.

Disponible en anglais ici :

<https://ecampus.itcilo.org/enrol/index.php?id=327>

- ICMD, 2010. *Réussir votre projet de M&D*. Disponible en anglais ici :

<http://www.migration4development.org/elearning/>

► Outils de connaissance et publications dans le cadre des projets de l'ICMD en Tunisie

- JMDI, 2016. Étude de cas. *Intégrer la migration dans les relations de coopération décentralisée*. Kasserine, Tunisie.
- JMDI, 2016. Étude de cas. *Engager la diaspora pour le développement rural local*. Jilma, Sidi Bouzid, Tunisie.
- JMDI, 2016. Étude de cas. *Le partenariat public-privé dans les projets de développement local soutenus par la diaspora*. Jilma, Sidi Bouzid, Tunisie.

- COSPE, 2016. Vidéo. *Tunis Youth*. Disponible ici : <https://youtu.be/s4Q3KFLAP3g>

- COSPE, 2016. Vidéo. *Health for all*. Disponible ici :

https://www.youtube.com/watch?v=LK6vBw5_deY&t=25s

- Grdr, 2015. *Rapport sur l'expérimentation des outils méthodologiques « Migration–Développement local » en Tunisie (Tunis et région de Kasserine)*. Disponible ici :

http://www.migration4development.org/sites/default/files/rapport_sur_lexperimentation_des_outils_methodologiques_en_tunisie_afd-grdr_mai_2016_vf.pdf

- COSPE. *Manuel pour la stérilisation du matériel médical*

- T2RIV, 2016. Film documentaire de témoignages des femmes bénéficiaires du projet "Genre et Co-développement". Disponible ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=By-jVFgTuug>

RESTEZ EN CONTACT AVEC L'ICMD AU TRAVERS DU M4D NET

WWW.MIGRATION4DEVELOPMENT.ORG

QU'EST-CE QUE C'EST ? La Communauté de Pratique M4D Net de l'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement de l'ONU est une **source de connaissances globales** qui vise à mobiliser et à offrir une voix aux **autorités locales, à la société civile et aux autres acteurs lors des discussions sur la Migration et le Développement** et à leur fournir un soutien pour renforcer leurs capacités.

AQUIS'ADRESSE-T-IL ? Le M4D Net dispose de plus de **4400 experts de la migration et du développement**, dont plus de **380 autorités locales** de toutes les régions réunis afin d'échanger d'informations et des idées, de développer leurs compétences et de fournir un soutien mutuel. Le M4D Net est accessible via un site internet dédié à cet effet :

www.migration4development.org.

Regardez ici cette courte vidéo pour découvrir le M4D Net :

<https://www.youtube.com/watch?v=1DIF3t9aYZc>



COMMENT ÇA FONCTIONNE ? Inspiré d'un **réseau social**, le Portail M4D permet aux individus et aux organisations de **créer un contenu généré par l'utilisateur**. Après avoir créé leurs **profils**, les acteurs de la migration et du développement se rencontrent et se connectent avec d'autres acteurs qui travaillent sur des initiatives similaires. Les fonctionnalités du Portail M4D sont conçues pour : **1.** Créer et renforcer le réseau des acteurs travaillant dans la migration et le développement ; **2.** Identifier les bonnes pratiques et partager d'informations entre les acteurs qui sont actifs dans ce domaine, sur ce qui est réellement efficace au niveau local, national et international ; **3.** Conseiller et se soutenir ; **4.** Partager des informations et des ressources ; **5.** Enrichir l'élaboration de politiques sur la migration et le développement.



www.migration4development.org



Migration 4 Development



@JMDI_M4D



Migration for Development

Ce Guide méthodologique a été élaboré par l'Initiative conjointe pour la migration et le développement de l'ONU (ICMD) et l'Organisme des Nations Unies chargé des migrations (OIM) Tunis dans le cadre du projet conjoint OIM-PNUD « intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement » mis en œuvre par l'OIM Tunis, en partenariat avec le Ministère des affaires sociales



المنظمة الدولية للهجرة
وكالة الأمم المتحدة للهجرة

Organisation internationale pour les migrations
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Ce Guide est le fruit d'une collaboration entre l'OIM Tunis & l'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement de l'ONU (ICMD) qui est pilotée par le PNUD, en collaboration avec l'OIM, le CIF-OIT, le HCR, l'UNFPA, l'UNITAR et l'ONU Femmes



Initiative conjointe pour la migration et le développement de l'ONU (ICMD)



Ce Guide est le fruit d'une collaboration avec la commune de M'saken & l'association de planification stratégique M'saken 2050



Le projet « intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement » bénéficie du soutien financier de la DDC



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement et de la coopération DDC

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de son auteur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions de la République tunisienne, de la DDC ou des Nations Unies, ni de ses membres.